Nations Unies

S/PV.7670 (Resumption 1)

Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7670e séance

Jeudi 14 avril 2016, à 15 heures
New York

Président : M. Wu Haitao/M. Shen Bo . . . . (Chine)

Membres :

Angola . . . . Mme Jorge
Égypte . . . . M. El Shanary
Espagne . . . . M. García-Larrache
États-Unis d'Amérique . . . . M. Watson
Fédération de Russie . . . . Mme Mukhametzyanova
France . . . . Mme Boniface
Japon. . . . . M. Kobayashi
Malaisie . . . . M. Hew
Nouvelle-Zélande . . . . M. Walbridge
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . M. Patchett
Sénégal . . . . Mme Diagne
Ukraine. . . . . M. Bondiuk
Uruguay . . . . M. Rivas
Venezuela (République bolivarienne du) . . . . Mme Chan Shum

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Lutte contre le terrorisme

Lettre datée du 1er avril 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/306)

16-10542 (F)

La séance est reprise à 15 h 5.

Le Président (*parle en chinois*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte et d'en lire une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle. J'invite également les orateurs à parler à une vitesse raisonnable pour permettre aux interprètes de traduire leurs déclarations de façon optimale.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Danemark, de la Finlande, de la Norvège et de mon propre pays, la Suède.

Pour commencer, je voudrais féliciter la présidence chinoise de son initiative d'organiser le présent débat public, qui tombe à point nommé, notamment à la lumière de l'examen prochain de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son excellent exposé ce matin.

Le fléau du terrorisme continue d'affliger nos sociétés. Le mois dernier, huit villes en Afrique, en Asie et en Europe ont été la cible d'attaques terroristes – des attaques qui visaient le fondement même de sociétés pacifiques, démocratiques et ouvertes. En des moments comme ceux que nous vivons actuellement, nous courons le risque de laisser la division, la peur et la haine prendre le dessus. Certains discours politiques appellent à interdire aux musulmans d'entrer sur nos territoires et assimilent les réfugiés syriens à des terroristes. Nous devons résister aux tentatives de faire de ces populations des boucs-émissaires et de souffler la panique. Prendre une religion, une région, une nationalité ou un groupe ethnique pour cible, c'est précisément faire le jeu de l'idéologie terroriste que nous voulons contrer.

Une application intégrale et équilibrée de la Stratégie antiterroriste mondiale est indispensable. Les quatre piliers doivent se voir accorder la même priorité.

Premièrement, nous devons continuer à consolider les mesures qui renforcent la sécurité. Un meurtre est un meurtre, quelle que soit l'idéologie invoquée pour sa défense, et le terrorisme est un crime, quelle que soit la cause qu'il promeut. Il est impératif de veiller sans délai à la pleine mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité sur le financement du terrorisme, sur les combattants terroristes étrangers et sur les sanctions.

Deuxièmement, nous devons insister davantage sur deux piliers souvent oubliés, c'est-à-dire l'élimination des conditions propices au terrorisme et la garantie du respect des droits de l'homme et de l'état de droit. C'est impératif si nous voulons que nos efforts contre le terrorisme soient durables à long terme également. Le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674) présenté par le Secrétaire général est indispensable et vient à son heure. Nous convenons tous que lutter contre les causes profondes de l'extrémisme violent et de la radicalisation est essentiel. À cet égard, l'initiative lancée par le Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement, intitulée « Prévenir l'extrémisme violent en Afrique et y faire face : une approche axée sur le développement », est un bon exemple de la manière dont les initiatives relatives au développement peuvent apporter une contribution.

Troisièmement, il sera crucial de veiller à une mise en œuvre sur mesure à différents niveaux. Au plan régional, le système des Nations Unies doit collaborer avec des organisations telles que l'Union africaine, l'Union européenne, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la coopération islamique. Ces organisations apportent une valeur ajoutée du fait de leurs réseaux, des programmes qu'elles ont établis et de la collaboration interne entre leurs États membres. Au niveau national, l'ONU doit collaborer étroitement avec les gouvernements et se tenir prête à appuyer le développement de plans d'action nationaux, dès qu'elle y est invitée. À l'échelon local, le potentiel d'une coopération avec la société civile doit être pleinement exploité. Les groupes de femmes, les réseaux de jeunes et les organisations confessionnelles jouent un rôle fondamental s'agissant de promouvoir une tolérance, un dialogue et une ouverture indispensables si nous voulons réussir à prévenir l'extrémisme violent et le terrorisme.

Enfin, une approche mieux coordonnée des Nations Unies est nécessaire, tant pour utiliser efficacement des ressources rares que pour appuyer le renforcement des capacités des pays. L'interdépendance entre les décisions prises par le Conseil de sécurité, par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste et par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et les autres

volets du système des Nations Unies, notamment les fonds et programmes, doit être renforcée.

Les terroristes cherchent à diviser les communautés et à propager la peur. Le dialogue est la meilleure méthode à long terme pour neutraliser les vecteurs de discorde que sont le racisme, la xénophobie et l’islamophobie. On ne naît pas terroriste. L’argument le plus efficace contre la polarisation est l’ouverture. En cette conjoncture critique, nous devons être déterminés et rester unis. En juin, nous aurons l’occasion de faire la preuve de notre unité, d’adopter une approche globale et de réaffirmer notre appui à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous espérons que nous saurons saisir cette occasion.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

M. Zehnder : La Suisse remercie la présidence chinoise pour l’organisation de ce débat public. À cette occasion, nous souhaiterions mettre en exergue deux éléments : premièrement, l’importance de la prévention pour lutter contre le terrorisme et l’extrémisme violent, deuxièmement, la récente Conférence sur la prévention de l’extrémisme violent organisée conjointement par la Suisse et l’Organisation des Nations Unies à Genève.

Le terrorisme continue de se propager à travers le monde. Il constitue l’une des plus graves menaces envers la paix et la sécurité internationales, menace encore aggravée par l’émergence de groupes terroristes comme Daech, qui contrôle de vastes territoires, leurs populations et leurs ressources. Dans notre lutte contre le terrorisme, nous devons recourir aussi bien à des mesures préventives qu’à des mesures répressives. La prévention du terrorisme et de l’extrémisme violent exige le renforcement de l’état de droit, des droits de l’homme et, dans les situations de conflit armé, du droit international humanitaire.

Lutter contre le terrorisme par la prévention de l’extrémisme violent est une priorité pour la Suisse. Elle se concrétise dans le cadre de son engagement en faveur de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l’homme. Nous sommes convaincus que la sécurité nationale est indissociable de la sécurité humaine et des droits de l’homme et que prévenir l’extrémisme violent est la façon la plus efficace de lutter contre le terrorisme. Afin de souligner notre engagement en faveur de la prévention, la Suisse a développé un plan d’action de politique étrangère pour la prévention de l’extrémisme violent.

Nous saluons le Plan d’action du Secrétaire général pour la prévention de l’extrémisme violent, qui donne un nouvel élan aux activités de prévention des Nations Unies ainsi qu’aux piliers I et IV de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies adoptée en 2006. Les 7 et 8 avril, la Suisse a organisé, conjointement avec l’ONU, une conférence sur la prévention de l’extrémisme violent. Elle a réuni près de 125 États Membres, qui, durant deux jours, ont présenté leurs points de vue sur le Plan d’action.

La Conférence a permis de mettre en exergue la nécessité d’une approche globale et équilibrée qui englobe des mesures de prévention systématiques de l’extrémisme violent. Les participants ont rappelé que les solutions sécuritaires ne peuvent constituer à elles seules une solution au terrorisme et que l’extrémisme violent ne peut et ne devrait être associé à aucune religion, nationalité, civilisation ou groupe ethnique. La Conférence a, en outre, permis de souligner l’importance des piliers I et V de la Stratégie antiterroriste mondiale en vue de l’examen de celle-ci qui aura lieu en juin prochain à New York. Les autres résultats des débats sont reflétés dans les conclusions des deux coprésidents qui ont été distribuées à la fin de la Conférence. Nous espérons que cette conférence a apporté une contribution précieuse à la suite des débats.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Philippines.

Mme Yparraguirre (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines remercient la présidence chinoise du Conseil de sécurité d’avoir convoqué le présent débat public.

Il ne fait aucun doute que le terrorisme et l’extrémisme violent constituent deux des plus grandes menaces qui pèsent sur la sécurité internationale. Les mesures individuelles et collectives que nous prenons doivent donc reposer sur deux voies parallèles : la prévention et la lutte contre sa propagation. Les deux ne s’excluent pas mutuellement et doivent être prises simultanément si nous voulons que nos efforts soient efficaces.

Les Philippines préconisent une approche à l’échelle du pays pour contrer et prévenir le terrorisme et l’extrémisme violent à l’intérieur de leurs frontières. Il s’agit d’associer les organismes publics non traditionnels, le monde universitaire et le secteur privé à la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation de la communauté et de programmes de prévention

situationnelle. Les Philippines sont également activement engagées dans diverses initiatives nationales visant à améliorer leur état de préparation contre le terrorisme. Nous continuons d’adopter des lois destinées à appuyer la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent. Les lois contre le blanchiment de l’argent et contre le financement du terrorisme ont été adoptées et modifiées afin de renforcer notre action contre le terrorisme et l’extrémisme violent. La loi sur la sécurité humaine de 2007, notre loi phare contre le terrorisme et l’extrémisme violent, est en phase finale d’examen.

Nous collaborons également avec des pays partenaires par le biais de pourparlers bilatéraux, d’accords et de projets communs et avec les organisations internationales pour veiller à ce que nos institutions et bureaux de première ligne aient une approche intégrée et synchronisée de la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent et soient au courant de l’évolution de la situation internationale. Ici, à l’ONU, les Philippines, en collaboration avec 10 autres pays, sont membres du Groupe des amis pour l’atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et la gouvernance en matière de sécurité, qui vise à appeler l’attention sur les questions chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, y compris celles qui sont liées au terrorisme et à l’extrémisme violent.

Le partage de l’information joue un rôle clef, non seulement pour garantir une plus grande coordination, mais aussi pour renforcer l’échange de renseignements entre organismes publics. Nous avons mis en place les groupes de convergence du Conseil antiterroriste régional des Philippines dans les diverses régions du pays, qui ont pour fonction de réagir rapidement à toute menace potentielle. Un groupe de travail interinstitutions chargé de détecter la présence de suspects et de combattants terroristes étrangers dans les zones de conflit a élaboré un plan d’action sur la collecte, la compilation et le traitement des informations. Nous avons l’intention de créer une commission d’enquête spéciale sur les combattants terroristes étrangers afin de déterminer les lois pénales qui nous permettraient, en application de la résolution 2178 (2014), d’engager des poursuites contre les personnes qui voyagent pour le terrorisme ou une formation connexe.

En matière de prévention, les Philippines continuent de renforcer leurs capacités de détection et de prévention des menaces intérieures posées par les extrémistes violents nationaux. Nous appuyons les efforts déployés à l’échelon local pour aider les communautés à comprendre comment se protéger contre les extrémistes ou la propagande terroriste. Les programmes de déradicalisation sont renforcés par le biais de partenariats avec les chefs religieux locaux et les écoles religieuses afin d’améliorer leur capacité à promouvoir des enseignements religieux modérés ou tolérants. Le Centre international pour la lutte contre le terrorisme nous a également apporté son concours dans cet effort. Nous avons entamé une étude comparative sur la radicalisation dans la ville de Zamboanga à Mindanao dans le but d’identifier et d’isoler les facteurs ou les forces qui incitent les personnes vulnérables à devenir des extrémistes violents. Dans le cadre de cette étude, nous travaillons sur un modèle théorique de la radicalisation des communautés, qui pourrait renforcer nos efforts de prévention.

Lorsque nous examinerons la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en juin, nous espérons pouvoir insuffler des idées nouvelles et efficaces dans notre approche collective en vue d’assurer le succès à long terme de notre lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l’Australie.

Mme Wilson (Australie) (*parle en anglais*) : L’Australie se félicite, elle aussi, de l’initiative opportune prise par la République populaire de Chine de convoquer le présent débat public. Le débat se tient à un moment de grands défis posés par les organisations terroristes, tels que l’État islamique d’Iraq et du Levant et Al-Qaida, et d’autres acteurs non étatiques qui menacent l’ordre mondial.

L’Australie condamne fermement tous les actes terroristes, où qu’ils soient commis et quelles qu’en soient les motivations. La transnationalisation croissante du terrorisme, y compris en matière de recrutement, de facilitation et de financement, et le caractère aveugle des attentats qui font des victimes indiscriminées soulignent l’importance de la coopération internationale pour lutter contre cette menace pernicieuse.

L’ONU a un rôle international singulier à jouer dans la prévention et la lutte contre le terrorisme. Ses conventions et résolutions sur le terrorisme ont fixé des normes internationales utiles et créé des instruments juridiques. Ses régimes de sanctions constituent également un outil d’exécution important, en particulier s’agissant de tarir les sources de financement du terrorisme.

L’Australie a établi de précieux partenariats de lutte contre le terrorisme dans des instances telles que l’Organisation des Nations Unies, l’Association de coopération économique Asie-Pacifique, le Forum mondial de lutte contre le terrorisme et le Fonds mondial pour l’engagement de la communauté et la résilience. Nous continuons également de travailler au niveau bilatéral avec divers pays partenaires, les aidant à renforcer leurs capacités de lutte contre le terrorisme. Par ailleurs, l’Australie appuie fermement le rôle essentiel joué par les groupes communautaires et les organisations de la société civile dans la lutte contre l’extrémisme violent et les messages extrémistes. Nous devons contrer la propagande des groupes terroristes, tels que Daech, qui utilisent les médias sociaux pour diffuser leur idéologie destructrice. Les Gouvernements doivent œuvrer de concert pour leur disputer l’espace des médias sociaux. Nous devons également associer les secteurs privé et industriel à ces efforts, en raison de leur rôle important dans la lutte contre l’extrémisme violent et les messages extrémistes. Nous devons, en outre, créer un environnement propice à la tolérance, à l’harmonie et à la cohésion sociales et religieuses.

La question des combattants terroristes étrangers est une source de grande préoccupation pour l’Australie, eu égard aux 25 000 combattants terroristes étrangers en provenance de plus de 100 États Membres qui, selon les estimations, participent aux conflits en Syrie et en Iraq. L’Australie continue de plaider pour la pleine application de la résolution 2178 (2014), qui fixe l’attention de la communauté internationale sur la menace des combattants terroristes étrangers.

L’Australie appuie le Plan d’action pour la prévention de l’extrémisme violent présenté par le Secrétaire général. Nous nous félicitons en particulier de l’appel lancé aux pays, dans le Plan, afin qu’ils mettent au point à l’échelle nationale et régionale des plans visant à prévenir l’extrémisme violent. Le Plan est conforme à la stratégie australienne de lutte contre l’extrémisme violent et fournit un cadre permettant de progresser à partir des résultats obtenus au sommet régional de l’Australie sur la lutte contre l’extrémisme violent, tenu à Sydney en juin 2015.

Par la suite, l’examen en juin de la Stratégie antiterroriste mondiale sera une autre grande occasion de veiller à ce que nos efforts internationaux de lutte contre le terrorisme soient le plus performants possible.

L’Australie demeure fermement déterminée à travailler à tous les niveaux à l’appui de l’action internationale contre le terrorisme. Nous exhortons les États Membres à veiller à ce que toutes les mesures prises soient conformes à la Charte des Nations Unies et à leurs autres obligations au titre du droit international, en particulier le droit international des droits de l’homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Sobral Duarte (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier la République populaire de Chine d’avoir organisé le présent débat public et également remercier le Secrétaire général de son exposé. La présente séance est une occasion opportune d’échanger nos vues sur la façon d’améliorer les efforts internationaux aux fins de prévenir et de combattre le terrorisme. L’Organisation des Nations Unies est l’enceinte idoine pour identifier les voies et moyens de gérer cette menace mondiale. Les débats qui se sont tenus il y a juste quelques jours à la Conférence de Genève sur la prévention de l’extrémisme violent constituent également des apports utiles dans l’optique de l’examen à venir de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Le Brésil est un pays déterminé à éliminer le fléau du terrorisme. La Constitution brésilienne fait de la condamnation du terrorisme l’un des principes directeurs de sa politique étrangère. De plus, le Brésil est signataire des 14 instruments juridiques internationaux relatifs au terrorisme qui ont été négociés sous les auspices des Nations Unies.

Notre engagement en faveur d’une prévention et d’une lutte efficaces contre le terrorisme, y compris son financement, a également trouvé sa traduction dans la législation nationale. En octobre 2015, le Brésil a adopté une loi spécifiquement conçue pour faciliter l’application des résolutions du Conseil de sécurité concernant les sanctions prises contre les personnes et entités affiliées à des organisations terroristes. Le mois dernier, en mars 2016, nous avons également adopté une loi définissant le crime de terrorisme. Alors que le Brésil s’apprête à accueillir, cet été, les Jeux olympiques et paralympiques de Rio de Janeiro, nous avons redoublé d’efforts pour faire barrage au terrorisme, y compris par la création de plates-formes d’échange d’informations et de bonnes pratiques, ainsi que le partage de renseignements.

L'absence de définition universellement acceptée du terrorisme nuit à l'objectif commun de son élimination. Nous sommes convaincus qu'en comblant cette lacune juridique, on contribuerait à améliorer la cohésion des efforts de lutte contre le terrorisme. On établirait également correctement le rapport entre des notions telles que le terrorisme et l'extrémisme violent. On créerait de meilleures conditions pour l'harmonisation des initiatives régionales et nationales en matière de respect d'une procédure équitable et de respect des droits de l'homme.

Comme nous l'ont rappelé plusieurs rapports sur la paix et la sécurité en 2015, la prévention est toujours la meilleure politique et ce schéma devrait également s'appliquer à la lutte contre le terrorisme. Dans ce contexte, il est nécessaire d'accorder l'attention requise aux causes sous-jacentes de ce phénomène, y compris celles qui sont associées à l'exclusion sociale, politique, économique et culturelle. Les méthodes fondées exclusivement sur des stratégies militaires ont démontré leurs limites, de façon tragique : aujourd'hui, le terrorisme est plus répandu et fauche plus de vies qu'il y a 15 ans.

Les groupes terroristes, tel Daech, attirent les recrues en leur offrant un sentiment d'utilité, d'appartenance et d'identité qu'ils n'ont probablement pas pu acquérir ailleurs. L'exclusion sociale et le chômage des jeunes accroissent depuis quelque temps la vulnérabilité au discours extrémiste violent, qui conduit au terrorisme. Œuvrer à une véritable intégration dans tous les pays permettra indubitablement de vacciner les sociétés contre le terrorisme. À cet égard, nous devons également examiner d'un œil critique certaines des réponses apportées à la crise des réfugiés. Ce type de réponse pourrait bien augmenter plutôt que diminuer les risques associés à l'extrémisme violent conduisant au terrorisme. Nous ne pouvons arguer de la responsabilité de protéger les civils quand ils sont victimes de vagues de terrorisme et de violations des droits de l'homme sur des théâtres éloignés de chez nous pour, ensuite, fermer les yeux sur leur sort lorsqu'ils frappent à nos portes.

Faire barrage au terrorisme est un objectif au pouvoir galvanisant. En atteste le fait que le Conseil a souvent été en mesure de dégager un consensus sur les décisions relatives à la lutte contre le terrorisme alors même qu'il reste divisé sur d'autres questions importantes. Dans le cas particulier de la lutte contre le terrorisme, l'expérience récente doit encourager le Conseil de sécurité à s'engager de nouveau à privilégier les efforts diplomatiques, vecteur de choix d'un travail en faveur d'une paix fondée sur la justice. Parallèlement, ne perdons pas de vue les conflits prolongés qui, directement ou indirectement, font le lit des terroristes. Notre impuissance collective à traiter les crises permanentes du Moyen-Orient, y compris le conflit israélo-palestinien, en est un exemple patent. Nous ne pouvons plus nous refuser à reconnaître que les stratégies qui privilégient le recours à la force et les interprétations unilatérales des mandats du Conseil de sécurité ont fait plus de mal que de bien. La présence de Daech dans des pays tels que l'Iraq et la Libye ne peut être dissociée de l'instabilité régionale provoquée par l'intervention militaire.

La Charte des Nations Unies est à la fois notre meilleur alliée et notre meilleure défense contre le terrorisme. Nos efforts ne seront efficaces que dans la mesure où ils sont conformes au droit international, y compris aux droits de l'homme, au droit des réfugiés et au droit humanitaire.

Le Conseil a le devoir de condamner le terrorisme et d'en prévenir la propagation de façon cohérente et universelle c'est-à-dire dans chaque endroit et à chaque fois qu'il frappe au niveau international.

Rien ne saurait justifier un acte terroriste. Le Brésil réaffirme son attachement à une riposte multidimensionnelle face à cette grave menace à la paix et à la sécurité et demeure convaincu que la coopération et le dialogue au sein du système des Nations Unies permettra de renforcer notre capacité d'obtenir les résultats que nous recherchons tous. Nous ne réussirons que si nous unissons nos efforts sur la base des valeurs communes et d'une coopération multilatérale renforcée.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Pologne.

Mme Kassangana-Jakubowska (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui et à remercier également le Secrétaire général de son exposé.

La Pologne s'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne. J'aimerais ajouter quelques commentaires à titre national.

Le terrorisme est devenu l'un des plus grands défis à la paix et à la sécurité internationales et aucune région, aucun pays, n'est pleinement à l'abri de ses larges ramifications. Cette triste réalité ne doit toutefois pas nous conduire au désespoir; au contraire, elle appelle à

des efforts unis et résolus de la part de la communauté internationale pour faire face à ce problème commun.

Nous sommes sur le point de procéder à un examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en juin de cette année. Tout en réfléchissant à nos priorités, nous ne devons pas oublier que la lutte contre le fléau du terrorisme ne peut pas être menée par le seul recours à la force. Nous devons prendre conscience du lien direct qui existe entre la sécurité et le développement.

Nous ne pourrons pas combattre le terrorisme avec efficacité si nous ne nous remédions pas à ses causes profondes. Dans ce contexte, la Pologne accueille avec satisfaction le Plan d’action pour la prévention de l’extrémisme violent présenté par le Secrétaire général. Dans le cadre du processus de sa mise en œuvre, il est indispensable d’assurer un niveau élevé de cohérence avec les initiatives de lutte contre l’extrémisme violent entreprises actuellement par l’Union européenne et d’autres organisations internationales.

Pour s’attaquer aux causes profondes du terrorisme, nous devons nous pencher également sur la question de la radicalisation des jeunes, un aspect de plus en plus problématique de la lutte contre l’extrémisme. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies rappelle dans son premier pilier les conditions socioéconomiques qui favorisent la propagation du radicalisme. Le chômage, le manque d’éducation et de services sociaux de base, et les mauvaises perspectives d’épanouissement personnel sont parmi les principaux facteurs qui rendent les jeunes vulnérables à la propagande. Les terroristes leur offrent l’illusion de la sécurité et du pouvoir. La propagande cynique des groupes terroristes sait très bien tirer partie des difficultés économiques et de l’idéalisme des jeunes.

Ces facteurs sont à l’origine du phénomène que constituent les quelque 30 000 combattants terroristes étrangers qui se sont déjà rendus dans les zones de conflit. Pour y faire face, nous avons besoin de mécanismes juridiques adéquats au niveau national, ainsi que d’une coopération internationale étroite entre les services de sécurité. Lorsque nous prenons ces mesures, nous ne devons toutefois pas oublier que la radicalisation et l’extrémisme violent ne sont pas l’apanage d’une religion ou d’une nationalité. Tous les efforts déployés dans le domaine de la sécurité « dure » doivent s’accompagner de mesures susceptibles de promouvoir une plus grande inclusion sociale. Assurer l’accès à l’éducation, y compris la composante « droits de l’homme », travailler avec les communautés locales et les médias et sensibiliser les jeunes par le biais de programmes sur Internet et les médias sociaux nous paraît être de la plus haute importance dans la lutte contre l’extrémisme violent.

La Pologne se félicite des mesures prises par le Conseil de sécurité pour couper les sources de financement des groupes terroristes. Nous condamnons fermement le pillage et le trafic illicite des biens culturels commis à une échelle sans précédent en Syrie et en Iraq, en particulier par l’État islamique d’Iraq et du Levant. À cet égard, nous appelons à l’application rigoureuse de toutes les résolutions pertinentes du Conseil par la communauté internationale. Comme le souligne la note de cadrage (S/2016/306, annexe) préparé pour ce débat par la Chine, le terrorisme un ennemi commun à toute l’humanité. Nous devons rester unis et déterminés à y faire face.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant d’Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : De Bruxelles à Istanbul et de la Côte d’Ivoire à Tel-Aviv, le monde est confronté à une montée sans précédent du terrorisme et de l’extrémisme violent. Les groupes extrémistes radicaux tels que l’État islamique d’Iraq et du Levant, Al-Qaida, Boko Haram et les Chabab ont déclaré la guerre à nos sociétés. Le terrorisme est l’ennemi commun de l’humanité, il faut, pour le combattre, mener un effort unifié. L’État d’Israël, mon État, se tient aux côtés de la communauté internationale dans cet effort mondial. Malheureusement, la réalité de la terreur est une réalité que le peuple d’Israël connaît depuis des décennies, et elle continue aujourd’hui. Des attaques des Fedayin dans les années 50 aux détournements d’avions dans les années 70 et aux attentats-suicide à la bombe dans les années 90, Israël est confronté à vague après vague de violence terroriste.

Au cours des six derniers mois seulement, nous avons subi plus de 300 attaques, ce qui veut dire deux attaques terroristes par jour, chaque jour, pendant six mois. Trente-quatre personnes ont été tuées et des centaines blessées. Pour vaincre cette terreur, nous devons avoir une grande clarté morale. La décision de saisir un couteau ou d’enfiler un gilet d’explosifs ne relève pas de la nature humaine. Il n’y a rien de naturel à poignarder encore et encore une femme innocente devant son domicile ou à abattre à coups de feu un jeune mari et sa femme devant leurs enfants. Le terrorisme ne doit jamais être justifié ou excusé; il doit être combattu.

Et il ne peut pas y avoir deux poids deux mesures dans cette lutte.

Depuis le début de cette vague de terreur, le Conseil de sécurité n'a pas condamné une seule attaque terroriste contre Israël, pas une. La vie des Israéliens tués dans les rues de Jérusalem et de Tel-Aviv est tout aussi précieuse que celles des Européens assassinés à Paris et à Bruxelles. Les attaques contre Israël doivent être condamnées par le Conseil. La terreur reste la terreur. Pour combattre efficacement le terrorisme, le Conseil doit s'exprimer contre tous les groupes terroristes, sans distinction.

Le Hezbollah, un groupe terroriste agent de l'Iran, menace ouvertement de lancer des attaques contre des civils israéliens. Tout récemment, le chef du Hezbollah, Hassan Nasrallah, a menacé d'attaquer les réservoirs de stockage d'ammoniac dans la ville israélienne de Haïfa. Il a dit : « Ce serait exactement comme une bombe nucléaire. »

Je voudrais rappeler à tous les participants que le Hezbollah a plus de 100 000 missiles et roquettes à longue portée qui peuvent cibler n'importe quel endroit en Israël. Il a transformé les villages du Sud-Liban en avant-postes du terrorisme, positionnant des lance-roquettes près des écoles et des locaux de l'ONU, et stockant des missiles dans des salons.

Le Secrétaire général a averti récemment que le Hezbollah était prêt et disposé à utiliser ces armes. Il a condamné la rhétorique alarmante du Hezbollah. Il a souligné les très graves conséquences de ce renforcement du dispositif militaire, non seulement pour Israël mais pour l'ensemble de la région.

Même les États du Golfe et la Ligue des États arabes qualifient le Hezbollah d'organisation terroriste. Alors pourquoi le Conseil de sécurité refuse-t-il d'appeler cette organisation terroriste par son nom? Si elle profère des menaces comme le fait une organisation terroriste, si elle stocke des armes comme le fait une organisation terroriste, si elle manifeste un mépris pour la vie humaine comme le fait une organisation terroriste, alors qu'est-ce qu'elle est?

Le Hezbollah est une organisation terroriste qui prépare à un nouveau cycle de violence. Le Conseil doit agir maintenant. La résolution 1701 (2006) doit être appliquée. Le Hezbollah doit être désarmé. La principale source de l'extrémisme violent dans notre région est l'Iran, premier État du monde à soutenir le terrorisme.

L'Iran parraine des groupes terroristes dans l'ensemble de la région, y compris les activités meurtrières du Hezbollah en Syrie. L'Iran a récemment procédé à des essais de missiles balistiques. Ces missiles sont conçus pour transporter les ogives nucléaires que ce pays a promis de ne pas produire. Il est écrit en hébreu sur le côté de ces missiles : « Israël doit être éliminé de la face de la Terre ». Cette menace par un État Membre de l'ONU contre un autre État Membre est scandaleuse et inacceptable.

La voix du Conseil doit être entendue. L'Iran doit être condamné. Alors que l'Iran appuie le Hezbollah dans le nord, il parraine et aide le Hamas dans le sud. Le Hamas, une organisation qualifiée de terroriste par la communauté internationale, recourt également à des tactiques de terreur cyniques consistant à utiliser les infrastructures civiles pour des opérations terroristes. Et il n'a jamais cessé de travailler à atteindre son objectif, à savoir la destruction de l'État d'Israël.

Depuis la fin du dernier conflit, le Hamas n'a cessé de s'employer à reconstituer son arsenal de roquettes et à reconstruire son réseau de tunnels, dont il se sert à des fins terroristes. Quand des groupes comme le Hamas et le Hezbollah se préoccupent plus d'engager une guerre à Israël que d'assurer le bien-être de leur peuple, toutes les conditions d'une catastrophe sont réunies. Le Conseil doit dénoncer nommément ces organisations terroristes.

Parce qu'il doit constamment protéger sa population, Israël a mis au point des techniques, des technologies et des outils de lutte contre le terrorisme sans équivalent dans aucun autre pays. Nous sommes déterminés à partager ces connaissances et cette expertise dans le cadre d'une coopération bilatérale et d'une action constructive, ici, à l'ONU. Comme je l'ai dit au début de mon intervention, Israël se tient fermement aux côtés de la famille des nations dans la lutte contre le terrorisme. Nous nous attendons à ce que la communauté internationale et le Conseil se tiennent aux côtés d'Israël dans sa lutte contre le terrorisme. Si nous sommes unis, nous pouvons venir à bout du terrorisme mondial et arrêter ceux qui cherchent à détruire notre mode de vie.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Vale de Almeida (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres. Dix autres pays s'associent à la présente déclaration : la Turquie,

l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat avant le prochain examen anniversaire de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et d'assurer le suivi du plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent présenté par le Secrétaire général. Je remercie le Secrétaire général de cela et de son exposé.

Les terribles attaques terroristes dans le monde nous rappellent qu'il faut conjuguer nos efforts et mener une action globale. Le terrorisme ne saurait être vaincu uniquement par des mesures de sécurité; nous devons agir ensemble et renforcer la dimension préventive de notre action pour faire face à la radicalisation et au recrutement de manière globale. Toutes ces mesures doivent respecter l'état de droit ainsi que les droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit international des réfugiés.

L'Union européenne est depuis longtemps totalement engagée dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation et du recrutement. Le chemin est pourtant encore long. Les ministres des affaires étrangers de nos pays membres ont récemment réitéré leur volonté de prendre des mesures globales de lutte contre le terrorisme et de mener une action renforcée et plus coordonnée. Nous avons consolidé notre stratégie aux niveaux interne et externe avec les États non membres de l'Union européenne et d'autres. Nous avons présenté notre nouveau projet dans le programme européen en matière de sécurité.

Les organisations terroristes, et les terroristes, ont besoin de financements pour le maintien de leurs réseaux, le recrutement et l'approvisionnement, et pour commettre des actes terroristes. Il est impératif, mais de plus en plus difficile, de tarir leurs sources de financement en raison de nouvelles tendances apparues chez Daech et les combattants terroristes qui rentrent dans leur pays d'origine, notamment le trafic de ressources et de biens du patrimoine culturel. Il faut y faire face par une législation modernisée, une meilleure coopération multilatérale et bilatérale, et l'échange d'informations essentielles.

S'agissant de repérer les transferts de fonds, des systèmes de suivi tels que le Programme de surveillance du financement du terrorisme sont des outils indispensables. Néanmoins, il faut également se concentrer sur les opérations terroristes peu coûteuses qui peuvent quand même avoir des effets destructeurs et utilisent de nouveaux moyens de paiement, qu'il est difficile de repérer. Pour s'attaquer à ce problème, l'Union européenne a déjà pris des mesures importantes. Suite à l'adoption de la résolution 2199 (2015), nous avons commencé l'examen de notre cadre législatif afin d'ériger le financement du terrorisme en infraction. La Commission européenne a proposé un projet de directive sur la lutte contre le terrorisme qui devrait être adopté d'ici à la fin de l'année. Le Conseil européen – nos dirigeants – prépare actuellement une décision en vue de modifier les critères d'inscription sur la Liste, conformément aux résolutions 2253 (2015) et 2178 (2014); elle sera associée à un règlement du Conseil afin de déterminer les mesures restrictives particulières qui devront être appliquées aux personnes et entités inscrites sur la Liste.

La Commission européenne a également établi un plan d'action pour renforcer la lutte contre le financement du terrorisme définissant des mesures à court et à moyen terme dans le but, premièrement, de lutter contre le détournement de notre système financier à des fins terroristes et, deuxièmement, de cibler les sources de financement, y compris en envisageant une action plus large pour lutter contre le commerce illicite des biens culturels et des espèces sauvages. Cet ensemble de mesures est également lié à l'action que nous menons au plan externe. Nous avons accru notre appui à des pays partenaires pour renforcer les capacités et appliquer les dispositions légales des résolutions du Conseil de sécurité et les recommandations du Groupe d'action financière.

Endiguer les flux de combattants terroristes étrangers et faire face à leur retour sont un autre problème complexe qui exige une coopération internationale. Nous appuyons fermement les mesures prévues par la résolution 2178 (2014) et les recommandations relatives à sa mise en œuvre figurant dans les principes directeurs adoptés à Madrid en juillet 2015, ainsi que les efforts visant à renforcer l'action internationale en vue de prévenir l'extrémisme violent.

Au moment où le peloton de tête des terroristes est éliminé ou traduit en justice, il est de plus en plus important que nous multiplions les actions préventives afin de nous assurer que ces personnes ne soient pas remplacées par de nouvelles recrues plus jeunes et ayant

plus de connaissances techniques. Du point de vue de la justice pénale, nous sommes sur le point de ratifier le Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l’Europe pour la prévention du terrorisme. Nous négocions actuellement des dispositions complètes en matière de droit pénal dans le cadre des projets de directives européennes sur la lutte contre le terrorisme et les données relatives au dossier passager. De plus, des efforts soutenus sont déployés à l’appui du partage de connaissances au sein de l’Union européenne. Environ 2 000 professionnels européens – notamment des enseignants, des agents de santé, des travailleurs sociaux et des personnes travaillant avec la jeunesse, des gardiens de prison et des organisations non gouvernementales – échangent de bonnes pratiques en matière de prévention de la radicalisation. Cette démarche s’appuie sur la connaissance des causes profondes, et l’objectif est de proposer des outils concrets et des recommandations aux professionnels et aux décideurs. Nous sommes prêts à partager notre expertise dans le cadre de l’ONU.

À l’extérieur, nous sommes un membre actif de différentes initiatives, tel le Forum mondial de lutte contre le terrorisme et ses groupes de travail, au sein desquels les membres et les non-membres échangent des bonnes pratiques sur divers sujets liés à la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et du plan d’action pour la prévention de l’extrémisme violent, notamment les efforts requis en matière de détention, de réintégration, d’état de droit et de justice pénale ainsi que la prévention de l’extrémisme violent et la question des combattants terroristes étrangers. Nous appuyons en outre activement les trois instituts inspirés par le Forum : le centre Hedayah, le Fonds mondial pour l’engagement de la communauté et la résilience en Suisse, et l’Institut international pour la justice et l’état de droit à Malte.

L’éducation, la participation des jeunes, le dialogue interconfessionnel et interculturel ainsi que la création de possibilités d’emploi et la promotion de l’inclusion sociale sont essentiels pour prévenir la radicalisation par la promotion de valeurs communes et de l’inclusion sociale, le renforcement de la résilience, de l’entente mutuelle et de la tolérance. Pour aider les États membres de l’Union européenne, la Commission européenne élabore actuellement une série de mesures concrètes. À l’extérieur, nous nous attaquons également aux causes profondes en continuant d’apporter un appui matériel aux pays en développement et de les aider à renforcer leurs capacités dans le but de faire reculer la pauvreté, d’assurer un développement économique, social et environnemental durable, et de garantir la démocratie, l’état de droit, la bonne gouvernance et les droits de l’homme. Ce sont des éléments essentiels de la lutte contre la radicalisation.

Comme vous l’avez souligné à juste titre, Monsieur le Président, dans la note de cadrage (S/2016/306, annexe) préparée dans l’optique du présent débat, l’utilisation d’Internet et des médias sociaux par les terroristes pour diffuser à l’intention de nos citoyens les plus jeunes et les plus vulnérables des messages de violence est un autre problème complexe que nous devons affronter tout en défendant les droits fondamentaux de la personne à la liberté d’expression et à la liberté d’information. Nous avons lancé un Forum de l’UE sur Internet, qui permet aux acteurs concernés, comme les ministères, les institutions chargées du maintien de l’ordre, les sociétés Internet et la société civile, d’œuvrer ensemble à la mise au point de moyens communs, de pratiques optimales et de solutions nouvelles et novatrices pour traiter tous les problèmes du terrorisme informatique. Les principales priorités dans ce domaine doivent être de réduire l’accessibilité des messages à caractère terroriste en ligne et d’habiliter les partenaires de la société civile à augmenter le volume des discours efficaces qui parlent plus aux jeunes que les messages à caractère terroriste. Nous avons également créé un mécanisme d’orientation en collaboration avec l’Office européen de police afin d’aider les pays de l’UE et les sociétés Internet à identifier les messages à caractère terroriste en ligne. Les premiers résultats sont très encourageants et nous sommes de nouveau disposés à partager notre expérience en la matière avec l’ONU.

Nous déployons également des efforts actifs pour établir des communications stratégiques à l’extérieur de l’UE. Nous avons créé une équipe spécialisée dans les communications stratégiques qui collabore avec des pays du Moyen-Orient et d’Afrique du Nord pour définir des valeurs communes et mettre au point des initiatives de communication concrètes.

Pour conclure, le terrorisme et l’extrémisme violent sont des problèmes mondiaux, et l’ONU joue un rôle central dans l’appui aux États Membres à cet égard. Ce n’est qu’ensemble que nous parviendrons à mobiliser des ressources et des compétences suffisantes pour régler ces problèmes. Une approche commune basée sur nos valeurs communes constitue une condition *sine qua non*.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Abdrakhmanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence chinoise d'avoir organisé et convoqué le présent débat public sur le thème capital du terrorisme, qui déstabilise la sécurité tant régionale que mondiale.

Le terrorisme international est de plus en plus sinistre. D'actes isolés commis dans des pays particuliers, il a évolué vers des attentats terroristes à grande échelle en Europe, en Asie et en Afrique. Les activités des groupes terroristes ébranlent les fondements de l'ordre mondial en place bien au-delà des zones de conflit en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, et elles font des remous jusqu'en Asie centrale. J'en veux pour preuve que des citoyens de nombreux États Membres sont recrutés ou se rendent volontairement en Syrie et en Iraq pour combattre. La violence toujours croissante là-bas a provoqué une forte hausse du nombre de victimes civiles, principalement des femmes et des enfants, ainsi que la migration forcée vers l'Europe d'un nombre de personnes sans précédent. Cet exode incontrôlable, auquel s'ajoute la destruction de villes, de sites et de monuments historiques, est une source de profonde préoccupation pour nous tous au sein de la communauté des Nations Unies.

En outre, ce n'est peut-être qu'une question de temps avant que les armes nucléaires et la technologie qui permet de les fabriquer tombent entre les mains de terroristes. Notre monde est de nouveau menacé et le danger ne saurait être sous-estimé. C'est avec ces considérations à l'esprit que le Président Nursultan Nazarbayev du Kazakhstan a présenté un nouveau paradigme de sécurité dans un manifeste intitulé « Le monde : le XXIe siècle » au quatrième Sommet sur la sécurité nucléaire tenu récemment à Washington. Ce document adopte une perspective cruciale sur les questions de guerre et de paix. Le Président propose de créer, sous les auspices de l'ONU, une coalition mondiale d'États pour promouvoir la paix, la stabilité, la confiance et la sécurité. L'objectif commun de cette coalition pour la prochaine décennie est

> « de mettre un terme aux guerres et conflits en Afghanistan, en Iraq, au Yémen, en Libye, en Syrie et dans l'est de l'Ukraine ainsi qu'à la confrontation entre Israéliens et Palestiniens ».

En septembre, le Président de mon pays a également suggéré de créer, sous les auspices de l'ONU, un réseau mondial unifié composé d'entités diverses pour lutter contre le terrorisme dans le but de vaincre ce fléau et de traduire les responsables – et ceux qui les soutiennent – en justice (voir A/70/PV.13).

Ma délégation est intimement convaincue que la lutte contre le terrorisme international exige de suivre une démarche globale à long terme et de coopérer à tous les niveaux, avec la participation active de tous les États Membres, des structures mondiales et régionales et de la société civile. Le Kazakhstan est partie à tous les principaux instruments et conventions internationaux de lutte contre le terrorisme et il est guidé par la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Mon pays propose que les mécanismes existants des Nations Unies, notamment la Stratégie mondiale, soient rendus juridiquement contraignants au moyen de résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous appelons toutes les délégations à appuyer cette approche audacieuse et tournée vers l'avenir et à adopter rapidement un document complet sur le terrorisme international, qui défie nos efforts depuis 20 ans. Nous appelons également tous les États Membres à déployer des efforts communs pour mettre en œuvre le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent. Nous félicitons les organisateurs présents du succès retentissant de la réunion organisée récemment à Genève.

Le Kazakhstan a également adhéré à un certain nombre d'instruments régionaux et mondiaux en matière de lutte contre l'extrémisme violent et le trafic d'armes, de munitions et d'explosifs. Nous participons actuellement à la mise en œuvre du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale. Ce document a été rédigé par cinq États de la région, en étroite coopération avec l'ONU, des puissances et des organisations mondiales et régionales. Nous avons accueilli deux réunions à Almaty consacrées à ce plan régional, ainsi que deux ateliers de formation du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et de la Conférence régionale d'Asie du Sud et centrale sur la lutte contre l'extrémisme violent à Astana. Tout cela nous paraît symboliser notre contribution sincère à la lutte commune contre le fléau du terrorisme.

Pour garantir la paix et la sécurité dans toute l'Asie, le Kazakhstan, ici au Siège de l'ONU en 1992, a lancé la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie pour favoriser la collaboration en matière de lutte contre les nouvelles menaces et les

nouveaux problèmes liés au terrorisme. La Conférence est devenue une instance unique chargée de garantir la sécurité à l’échelle du continent. Le Kazakhstan, qui a présidé l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 2010, a accueilli la première conférence de cette organisation sur la prévention du terrorisme. La Déclaration commémorative d’Astana a été adoptée à la conférence, et elle a permis de confirmer la détermination des États participants membres de l’OSCE et des pays partenaires à lutter contre le terrorisme. Ces activités se poursuivent aujourd’hui dans le cadre de la coopération entre le Kazakhstan et l’Union européenne. Nous avons écouté très attentivement la déclaration de l’observateur de l’Union européenne. En outre, mon pays coopère avec l’Organisation du Traité de l’Atlantique Nord en matière de lutte antiterroriste dans le cadre du Plan d’action individuel pour le partenariat, élargissant ainsi sa collaboration avec le Conseil de partenariat euro-atlantique.

Les chefs spirituels et religieux jouent un rôle important dans la promotion de l’harmonie interethnique et interconfessionnelle, et c’est pourquoi le Kazakhstan convoque régulièrement le Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles, qui rassemble des chefs religieux et politiques en vue de promouvoir la paix. Au niveau national, nous avons adopté un programme de lutte contre l’extrémisme religieux et le terrorisme pour assurer la sécurité de la population et de la société en faisant participer directement nos citoyens aux activités de prévention et de réinsertion. Dans quelques semaines, le 6 mai, M. Mogens Lykketoft, Président de l’Assemblée générale, organisera une conversation de haut niveau sur les religions au service de la paix, initiative lancée par le Kazakhstan et soutenue par ses partenaires, en vue de montrer le pouvoir de l’unité des religions face à la nature destructrice du terrorisme et de l’extrémisme violent.

Pour conclure, le Kazakhstan est déterminé à collaborer étroitement avec la communauté internationale car il est fermement attaché à la lutte contre le fléau toujours croissant du terrorisme et de l’extrémisme violent.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

Mme Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d’avoir organisé le présent débat public. Le fléau du terrorisme est l’une des plus graves menaces contemporaines à la paix et à la sécurité internationales. Nous apprécions votre effort pour mettre l’accent sur la lutte contre ce phénomène afin de renforcer la coopération internationale à cet égard.

Je tiens également à féliciter la délégation chinoise d’avoir élaboré une note de cadrage utile (S/2016/306, annexe) pour guider le présent débat. Nous convenons avec vous, Monsieur le Président, que le terrorisme ne pourra être vaincu que lorsque tous les États Membres seront unis et coordonneront effectivement leurs efforts. Votre initiative arrive à point nommé à l’approche de l’examen de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui se déroulera en juin à l’occasion de son dixième anniversaire.

Mon pays condamne tous les actes de terrorisme perpétrés dans le monde, quelles qu’en soient les motivations. Nous convenons tout à fait que la communauté internationale doit déployer des efforts communs pour lutter efficacement contre cette menace, et cela d’urgence. Au cours des 15 dernières années, l’ONU et ses États Membres ont fait d’énormes investissements dans la lutte contre le terrorisme. Mais en dépit de tous ces efforts, nous n’avons pas pu atteindre notre objectif. Certes, nous avons enregistré des succès, et des succès importants, mais avec chaque succès, nous nous sommes également retrouvés face à un nouveau défi, parfois plus imposant que celui que nous venions de relever. Le moment est venu d’examiner pourquoi il en est ainsi.

Il y a 10 ans, lorsque les États Membres délibéraient sur le projet de Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, le Pakistan était parmi ceux qui ont vivement exhorté la communauté internationale à se concentrer sur les causes profondes du terrorisme. À notre avis, les mesures de sécurité à elles seules ne suffisent pas pour éliminer les causes sous-jacentes du terrorisme. En fait, plus nous avons utilisé uniquement des moyens cinétiques pour réduire en échec les groupes terroristes, plus ils se sont fragmentés et ont proliféré. Aujourd’hui, la menace terroriste est devenue plus répandue et a évolué en prenant des formes complexes et imprévisibles, ce qui fait peser une menace encore plus grave sur la paix et la sécurité internationales. Aujourd’hui, en plus de défis existants, nous voyons apparaître une multitude de petites cellules terroristes et d’extrémistes violents qui commettent des attaques de style guérilla ou de style loup solitaire.

Maintenant que la communauté internationale a finalement reconnu la nécessité d’élaborer des approches

visant à prévenir l'extrémisme violent, il est essentiel que nous nous attaquions globalement à tous ses facteurs, locaux et internationaux. À l'ère de la mondialisation, presque rien ne se fait isolément. Nous devons aborder aussi bien les dimensions internes que les dimensions externes de ce phénomène et garder à l'esprit les liens complexes qui existent entre les facteurs locaux et les facteurs internationaux afin de prévenir l'extrémisme violent qui conduit au terrorisme.

Dans le même temps, nous ne devons pas nous concentrer sur une approche préventive aux dépens des mesures de lutte contre le terrorisme. Les États Membres doivent continuer à agir individuellement et en coopération avec les Nations Unies pour mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et prendre des mesures qui vont au-delà de leurs obligations internationales. L'engagement du Pakistan en faveur de la lutte contre le terrorisme est clair, vérifiable et tangible. Nous avons adopté une démarche globale face à ce qui est après tout un phénomène multidimensionnel et nous nous sommes dotés de toute une série de moyens d'action pour y faire face. La moitié de notre plan d'action national de lutte contre le terrorisme met l'accent sur une approche préventive; l'autre moitié se concentre sur les mesures de sécurité. La plupart des éléments de ce plan d'action vont bien au-delà de nos obligations internationales.

Le Pakistan est peut-être l'un des rares pays qui dispose d'un comité au niveau ministériel chargé de superviser la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Au cours des cinq dernières années, nous avons fait des progrès notables pour améliorer nos mesures de lutte contre le financement du terrorisme. L'an dernier, le Groupe d'action financière a salué ces progrès, et nous continuons à coopérer avec ce Groupe et à renforcer nos mesures de mise en œuvre.

En matière de sécurité, nous avons fait des progrès importants. Notre objectif est d'éliminer tous les groupes terroristes grâce à des mesures fermes de maintien de l'ordre et des opérations militaires ciblées. L'Opération Zarb-e-Azb, qui a été lancée en juin 2014, est la plus grande campagne antiterroriste jamais menée dans le monde et a abouti à des résultats remarquables. Des milliers d'individus ont été tués ou capturés. D'autres sont en fuite. Dans le même temps, par l'entremise d'une opération de police bien coordonnée et menée sur l'ensemble du territoire pakistanais sur la base d'informations fournies par les services de renseignement, une campagne ciblée est en cours en ce moment même contre des cellules terroristes dormantes, ainsi que leurs partisans, leurs sympathisants et ceux qui les financent. Maintenant que cette opération est entrée dans sa phase décisive dans le Waziristan-Nord, les quelques abris restants des terroristes seront détruits.

Le Pakistan a été à l'avant-garde de la lutte mondiale contre le terrorisme. Nous avons perdu des dizaines de milliers de vies dans ce combat, mais cela n'a pas ébranlé notre détermination à poursuivre la lutte jusqu'à ce que le dernier terroriste soit éliminé de notre territoire. Il est donc inacceptable que certains mettent en doute notre contribution. Ces accusations sans fondement ne servent qu'à nous faire revenir en arrière et à saper nos efforts conjoints visant à lutter contre le terrorisme.

Pour terminer, je tiens à indiquer que la nécessité pour tous les États d'œuvrer de concert dans un esprit de coordination et de coopération pour faire face à cette menace globale sous toutes ses formes et manifestations n'a jamais été aussi évidente qu'aujourd'hui.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Braun (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. L'Allemagne s'associe à la déclaration qui a été prononcée au nom de l'Union européenne.

Comme l'illustrent les derniers attentats perpétrés en Turquie, en Belgique, au Nigéria, en Côte d'Ivoire et au Pakistan, les organisations terroristes telles que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), Al-Qaida et d'autres groupes continuent de commettre des atrocités et des violations très graves des droits de l'homme. Même si la menace s'est également accentuée en Europe, le terrorisme demeure très concentré, étant donné que la plupart des activités terroristes ne touchent que cinq pays : l'Iraq, le Nigéria, l'Afghanistan, le Pakistan et la Syrie. Cette observation inquiétante remet en cause l'une des principales revendications des groupes terroristes islamiques radicaux. Même si les discours haineux et fanatiques visent l'Ouest, les actes terroristes prennent principalement pour cible les sociétés musulmanes, ce qui est triste et très déplorable.

La propagation de l'extrémisme violent transcende les frontières religieuses et ethniques. Il faut une coopération accrue et une réponse unifiée pour y faire face. Une action collective s'impose d' urgence, une action qui traite simultanément de tous les facteurs

sous-jacents du terrorisme et de l’extrémisme violent. C’est un truisme que de dire que nous ne pouvons pas remporter le combat contre ce fléau qui menace l’humanité par des moyens militaires uniquement et que nous ne pouvons pas remporter la victoire en comptant exclusivement sur le renforcement de la coopération entre nos services chargés de faire respecter la loi ou le renforcement du partage d’informations entre les services de renseignement. Il faut aborder également les aspects économiques, sociaux et éducatifs. En d’autres mots, nous devons utiliser intelligemment tous ces outils.

Cependant, il est évident que la lutte contre le terrorisme doit être menée sur le plan militaire, comme l’illustre l’alliance internationale contre l’EIIL en Iraq et en Syrie. L’Allemagne apporte un appui matériel et sous forme de personnel et dirige les efforts visant à former et à équiper les forces kurdes dans le nord de l’Iraq dans la lutte contre cette organisation terroriste. On ne peut pas vaincre le terrorisme de façon durable sans s’attaquer à ses causes profondes. L’Allemagne appuie le Plan d’action pour la prévention de l’extrémisme violent qui a été présenté par le Secrétaire général. Nous nous félicitons du fait que le Plan d’action préconise une action intégrée au niveau de l’ensemble du système des Nations Unies, présentant ainsi l’extrémisme violent comme une question transversale dont doivent s’occuper plusieurs organes et organismes des Nations Unies. Ce qu’il nous faut maintenant, c’est une stratégie adoptée à l’unanimité par tous les États Membres pour faire face à ces problèmes.

S’il est vrai que le processus de radicalisation est différent pour chaque cas, il ne fait aucun doute qu’Internet joue un rôle décisif dans la propagande terroriste, le recrutement et le financement. Il joue probablement un rôle plus important au cours des premières étapes du processus de radicalisation. L’Allemagne travaille en collaboration avec des prestataires de services pour faire mieux connaître le problème de l’utilisation par les organisations terroristes des plates-formes de médias sociaux pour recruter de nouveaux membres. Nous devons également trouver des solutions innovantes pour empêcher les terroristes d’utiliser Internet, tout en préservent son caractère ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique.

Il appartient à la société dans son ensemble de s’opposer activement aux discours des organisations telles que l’EIIL et Al-Qaida en révélant leurs intentions cachées, qui consistent à abuser d’une religion en se servant du martyre comme prétexte. Il est essentiel que des chefs religieux modérés réfutent leurs déclarations fanatiques par des arguments solides. L’image romantique de la lutte djihadiste doit être démystifiée par le fait que derrière chaque djihadiste mort, il y a une famille brisée qui a perdu un fils ou une fille. Plus important, nous devons réfuter les discours concernant l’opposition présumée entre l’Occident et l’Islam en soulignant que les citoyens musulmans font partie intégrante des sociétés occidentales.

La communauté internationale doit lutter contre le terrorisme sur de nombreux fronts et à l’aide de nombreux outils différents. C’est un effort collectif qui demandera des années, si ce n’est des décennies. L’Allemagne est pleinement déterminée à faire sa part.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Italie.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : L’Italie s’associe à la déclaration faite plus tôt par l’Observateur de l’Union européenne. je remercie le Secrétaire général de son exposé, et la Chine d’avoir organisé ce débat qui vient à point nommé sur une question qui ne peut et ne doit être associée à aucune religion, nationalité, civilisation ou groupe ethnique.

La contribution de l’Italie à cet effort conjoint est multidimensionnelle. Nous pensons que notre réponse doit être globale – politique, culturelle et diplomatique – et nous nous concentrons sur la formation des forces de sécurité locale et sur l’endiguement des flux financiers destinés aux groupes terroristes. Je voudrais partager avec le Conseil les principales caractéristiques de notre approche.

D’abord et avant tout, la prévention. L’Italie se félicite de l’accent mis par le Secrétaire général, dans son Plan d’action, sur la prévention de l’extrémisme violent. Les solutions à long terme doivent être basées sur la compréhension des forces qui aliènent les individus, les jeunes en particulier, et qui les poussent à rejoindre les groupes terroristes. Pour remédier aux causes profondes du phénomène, nous devons aussi régler des problèmes tels que le manque d’opportunités socioéconomiques; la marginalisation et la discrimination; la mauvaise gouvernance, les violations des droits de l’homme et de l’état de droit; les conflits prolongés et non réglés; et la radicalisation dans les prisons et dans les communautés marginalisées. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2013 (résolution 70/1 de l’Assemblée

générale) jouera un rôle capital dans ces domaines, tout autant que l’autonomisation des femmes et la prise de contact avec les jeunes.

La deuxième caractéristique, c’est la mise en œuvre des résolutions pertinentes des Nations Unies. Au fil des ans, nous avons mis en place une panoplie d’outils aux fins d’une action internationale visant à sévir contre de groupes terroristes comme l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL) et Al-Qaida. Nous avons adopté des résolutions sur le tarissement des sources de financement du terrorisme, l’endiguement du flot de combattants terroristes étrangers, la prévention de l’utilisation par les terroristes d’Internet et des médias sociaux pour perpétrer des actes terroristes, et la lutte contre l’incitation. À cet égard, l’Italie attend avec intérêt le prochain examen de la Stratégie terroriste mondiale des Nations Unies.

La troisième caractéristique tourne autour de la responsabilité qui incombe aux États Membres de prévenir les actes extrémistes violents, avec l’appui du système des Nations Unies. Pour être efficace, l’appropriation nationale exige l’implication des chefs religieux et communautaires, des associations de femmes et de jeunes, du secteur privé et des médias. Dans le même temps, la coopération internationale reste essentielle si nous voulons obtenir des résultats significatifs.

Mon quatrième point est qu’il est impératif de tarir les sources de financement du terrorisme en mettant pleinement en œuvre les résolutions 2199 (2015) et 2253 (2015). Avec les États-Unis et l’Arabie saoudite, l’Italie copréside le Counter-ISIL Finance Group (Groupe de lutte contre le financement de l’EIIL), qui s’est réuni à Rome la semaine dernière avec, pour la première fois, la participation de la Chine. Le Groupe a adopté un plan d’action visant à empêcher l’EIIL d’utiliser le système financier international; à faire échec à ses extorsions et son exploitation des biens et des ressources économiques; à lui refuser de recevoir des fonds de l’étranger; et à l’empêcher de fournir un appui financier et matériel à ses associés étrangers. Nous sommes parvenus dans nos efforts conjoints à d’importants résultats. Dans le cadre du Groupe, l’Italie assure aussi la coordination d’un groupe de projets sur le patrimoine culturel dont le but est de lutter contre le pillage et le trafic de biens culturels, l’une des principales sources de financement des groupes terroristes.

Mon dernier point porte sur la culture et l’éducation, qui sont au cœur de nos efforts visant à prévenir plutôt qu’à contrer l’extrémisme violent. Les terroristes visent à nous diviser selon notre race, notre origine ethnique, notre nationalité et nos valeurs. Investir dans l’éducation et protéger notre patrimoine culturel est un aspect essentiel de nos efforts. Nous pensons qu’aucune société ne peut prospérer sans culture et sans éducation, et qu’aucune relation ne peut être établie sans respect de l’histoire et de l’âme d’un peuple. Le 16 février, l’Italie et l’UNESCO ont signé un accord historique portant création d’une équipe spéciale chargée de protéger les objets culturels antiques dans les régions en proie à une crise. Les Casques bleus de la culture, comme nous les appelons, sont un signe tangible de la participation de l’Italie à la campagne « Unis pour le patrimoine » et de son engagement en faveur de la protection de notre patrimoine culturel commun contre les groupes terroristes et extrémistes.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Iraq.

M. Alhakim (Iraq) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d’abord féliciter la République populaire de Chine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois et la remercier d’avoir convoqué cet important débat public sur la lutte contre le terrorisme. Je voudrais aussi féliciter l’Angola de sa compétente direction du Conseil le mois dernier.

L’Iraq condamne dans les termes les plus vifs les actes terroristes barbares perpétrés par les bandes terroristes transfrontières de Daech et les organisations affiliés à Al-Qaida. Nous voudrions montrer ici que la menace que constitue la présence de ces organisations terroristes n’affecte pas que la sécurité et la sûreté du peuple et du Gouvernement iraquiens, mais aussi la paix et la sécurité internationales, ainsi que l’ensemble des peuples de la région sans exception. Les derniers attentats à Bruxelles sont là pour confirmer que la menace que fait peser le terrorisme n’épargne personne.

Il est essentiel de renforcer les mécanismes chargés de la lutte contre le financement du terrorisme pour endiguer le financement des bandes terroristes Daech et de toutes les entités qui lui sont associées. Les mécanismes actuellement en place ne sont pas assez efficaces pour mettre fin aux opérations de financement, notamment par le biais de la vente de pétrole et de produits dérivés volés à l’Iraq et à la Syrie, qui empruntent un itinéraire bien connu de tous pour passer les frontières de ces deux pays grâce à la complicité directe ou indirecte des groupes terroristes de Daech. Nous espérons que le Conseil de sécurité ne se contentera pas uniquement

de condamner les transactions commerciales directes ou indirectes – vente de pétrole, de produits dérivés, d’armes et d’objets d’intérêt archéologique – menées par certains États ou par leurs citoyens avec les terroristes de Daech, mais qu’il les considèrera comme un appui au terrorisme et une menace à la paix et à la sécurité internationales. Nous espérons aussi qu’il dissuadera d’agir ainsi les États qui ignorent délibérément les résolutions adoptées par le Conseil au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et qui font commerce avec les groupes terroristes de Daech et les appuient matériellement et militairement, ce qui renforce leur capacité à recruter et à inciter à la commission d’actes terroristes au lieu et au moment choisis par eux, comme on l’a vu dernièrement à Bagdad, à Bruxelles et à Tunis. Cela requiert d’inscrire les entreprises et les personnes qui font commerce avec le groupe terroriste Daech sur la liste de sanctions et d’exiger des États de les détenir et de les juger conformément aux cadres et aux règles internationaux.

L’entité terroriste qu’est Daech exploite les régions qu’elle contrôle en Iraq et en Syrie pour piller et pratiquer le trafic d’objets culturels précieux qu’elle fait sortir clandestinement pour les revendre à l’étranger afin de financer ses activités terroristes et de recruter des terroristes étrangers. Il repose sur un réseau d’intermédiaires des pays voisins – la Turquie et la Syrie en particulier – qui facilitent le passage et le commerce des pièces archéologiques, ainsi que du pétrole et du gaz, pour qu’ils parviennent jusqu’aux marchés des pays européens et d’ailleurs.

Nous espérons que l’Équipe d’appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) à l’appui du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l’EIIL (Daech) et Al-Qaida obtiendra les informations nécessaires pour identifier précisément les voies de la contrebande de pétrole et de produits pétroliers qu’utilisent Daech et le Front el-Nosra pour procéder au trafic de pétrole iraquien et syrien et en faire le commerce dans les zones frontalières, d’autant qu’il existe une couverture aérienne complète des territoires dans lesquels ce trafic a lieu.

La délégation iraquienne voudrait proposer au Conseil d’envisager l’élaboration d’un mécanisme juridique international, sur la base d’une résolution ou d’un accord international juridiquement contraignant, pour traduire en justice les terroristes étrangers et faire en sorte qu’il incombe aux pays dont ils sont ressortissants de les appréhender et de les traduire en justice pour les crimes commis en Iraq, qui constituent parfois des actes de génocide, surtout les crimes commis par Daech contre la minorité turkmène, dans la région de Taza (gouvernorat de Kirkouk) où ils ont tiré des missiles chargés de gaz moutarde. Nous avons présenté à l’Organisation pour l’interdiction des armes chimiques un rapport contenant toutes les informations nécessaires sur ces incidents.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Indonésie.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie la présidence chinoise d’avoir convoqué ce débat public. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son exposé.

L’Indonésie s’associe à la déclaration qui sera prononcée par le représentant du République islamique d’Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

L’Indonésie prend note avec une grave préoccupation de l’incidence croissante d’attaques terroristes en de nombreux points du globe. Ces attaques sont pour nous un sombre rappel qu’il nous faut intensifier nos efforts mondiaux pour venir à bout du terrorisme. À cet égard, le rôle de l’ONU, notamment du Conseil de sécurité, dans notre coopération multilatérale en vue de lutter contre le terrorisme est de plus en plus essentiel. Dans le même sens, l’Indonésie souligne l’importance du prochain examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui aura lieu en juin. Cet examen nous donnera une bonne occasion de faire le point sur ce que nous avons ou n’avons pas accompli dans la mise en œuvre de la Stratégie, qui existe depuis maintenant 10 ans, et de discuter du Plan d’action pour la prévention de l’extrémisme violent, comme l’impose la résolution 70/254 de l’Assemblée générale. L’Indonésie espère que l’examen conduira à un cadre de coopération plus robuste et plus efficace pour lutter contre le terrorisme mondial.

Pour tirer profit du présent débat, je voudrais souligner les trois points pertinents suivants.

Premièrement, à elles seules, des mesures de sécurité ne suffiront pas à vaincre le terrorisme. Le Conseil de sécurité doit continuer à contribuer à rendre le système des Nations Unies plus robuste et cohérent et doit prendre des mesures concrètes contre le terrorisme. Le Conseil, par exemple, doit être ferme et uni et doit œuvrer avec plus de force à la gestion et au règlement

des conflits, d'autant que, depuis des années, plusieurs groupes terroristes se servent de zones de conflit comme de refuges pour développer leurs groupes. La persistance des conflits et des injustices a elle aussi été recensée parmi les conditions propices à la culture des motivations terroristes.

Deuxièmement, agir avec les États pour renforcer leurs capacités demeure un rôle central sur lequel le Conseil doit continuer d'insister, par le biais du Comité contre le terrorisme et de sa direction exécutive. Les programmes de renforcement des capacités doivent être élaborés en fonction des besoins objectifs des États concernés. Il est d'une importance capitale que le Conseil et le système des Nations Unies collaborent avec les États et les organisation régionales, le cas échéant, pour définir et appliquer une stratégie globale de lutte contre le terrorisme. Il est urgent de renforcer les mécanismes qui permettent un échange du renseignement en temps réel entre les Membres.

La prévention doit également rester au centre de notre stratégie. Autant que nous comprenions, la radicalisation, l'extrémisme et le fait de commettre des actes terroristes répondent à des motivations personnelles aussi bien que communes. Toutes ces motivations sont en outre influencées par un entrelacs complexe de conditions politiques, sociales et économiques. Cette dynamique spécifique et compliquée varie parfois d'un pays à l'autre.

À cet égard, l'Indonésie voit l'intérêt d'établir des réseaux d'organisations de la société civile de différentes régions du monde, afin de mettre en commun les informations concernant la dynamique locale et ses ramifications hors du pays et de la région concernés, ainsi que les meilleures pratiques à suivre pour les combattre. Ces réseaux viendront compléter les travaux menés par les gouvernements pour reconnaître les conditions propices au terrorisme et formuler les réponses voulues. En matière de prévention, il importe d'insister sur des mesures dites douces, comme l'éducation, la participation des organisations de la société civile et des médias, y compris les réseaux sociaux, et le renforcement du rôle des familles, des femmes et des jeunes.

Cette stratégie doit également apprécier l'efficacité du dialogue dans la promotion du respect et de la tolérance, s'efforcer d'intensifier l'implication du public et des dirigeants communautaires, et renforcer la compréhension et les approches religieuses et culturelles. Nous devons également nous attaquer aux tendances de plus en plus inquiétantes du terrorisme, comme les déplacements de combattants terroristes étrangers en direction et en provenance des zones de conflit, les flux financiers qui approvisionnent les groupes terroristes, et le recours aux technologies numériques pour propager la rhétorique des terroristes et faciliter leur recrutement.

Enfin, l'Indonésie souligne qu'il est dangereux d'associer le terrorisme à une religion, une nationalité, une civilisation ou un groupe ethnique quels qu'ils soient. Non seulement cette pratique imprudente est totalement infondée, mais elle crée aussi un problème plus vaste. Elle enfreint les normes et règles internationales consacrées par divers traités et va à l'encontre de nos efforts pour élaborer des approches coordonnées et cohérentes à tous les niveaux.

Ma délégation est en complet accord avec le Secrétaire général qui, à la Conférence de Genève la semaine dernière, a affirmé que les extrémistes cherchent à nous diviser et à nous tourner les uns contre les autres. C'est ce que nous devons éviter. Le terrorisme n'est pas le problème ou la faute d'un pays unique ou d'un petit groupe de pays; c'est un défi mondial. Face à la menace effrayante d'un terrorisme mondialisé, notre unité est plus indispensable que jamais.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Boukadoum (Algérie) (*parle en anglais*) : Je félicite la Chine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous comptons sur votre vision et votre sagesse bien connues, Monsieur, pour diriger les travaux du Conseil. Je tiens également à vous remercier d'avoir convoqué le présent débat public et d'avoir élaboré la note de cadrage (S/2016/306, annexe) que vous avez distribuée en début de mois.

Je voudrais pour commencer féliciter le Secrétaire général de son exposé et de son leadership s'agissant de coordonner les efforts et l'action de l'ONU sur ce thème.

L'Algérie, qui a très probablement payé le plus lourd tribut au fléau du terrorisme, se félicite que la coopération antiterroriste internationale soit désormais la plus haute de nos priorités. Je profite de cette occasion pour réaffirmer, dans les termes les plus forts, notre condamnation sans équivoque de toutes les formes de terrorisme, quels qu'en soient les motivations et les auteurs, quels que soient le moment et le lieu où de tels actes sont commis. C'est toujours un choc effroyable d'apprendre qu'une attaque a été menée, et de voir des villes et des lieux si durement touchés. Nous devons agir promptement et ensemble. Nous sommes tout aussi

choqués devant l’ampleur de phénomènes nouveaux comme celui des combattants terroristes étrangers.

Le combat contre l’extrémisme violent et le terrorisme doit également inclure la lutte contre la xénophobie et l’islamophobie, qui sont les nouveaux visages émergents de l’extrémisme violent. Nous continuerons de mettre en garde contre les idées reçues et les rapprochements dangereux qui consistent à associer le terrorisme à une religion, une civilisation ou une zone géographique données.

Seule une action déterminée et concertée de la communauté internationale pourra porter des fruits contre ce fléau.

Le terrorisme est une menace mondiale, qui exige une réponse mondiale. À cet égard, l’ONU est l’instance la plus appropriée et la plus efficace pour y faire face. La prévention et la lutte contre le terrorisme exigent toujours un haut niveau de vigilance, de mobilisation et de coopération multiforme aux niveaux national, régional et international. La lutte contre le terrorisme ne doit pas se limiter exclusivement à la dimension répressive, certes nécessaire, mais doit également se déployer en amont et en aval, avec une stratégie cohérente fondée sur la prévention, le dialogue et la compréhension. Pourquoi et comment certaines personnes ont recours au terrorisme reste une question sans réponse. En 2006, les États Membres ont adopté la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui offre une approche globale, allant de la prévention et de la lutte contre le terrorisme aux mesures à prendre pour s’attaquer aux conditions qui favorisent le terrorisme, en passant par le renforcement de la capacité des États et de l’ONU et le plein respect des droits de l’homme. Cette année verra l’examen de la Stratégie antiterroriste mondiale. Nous attendons avec intérêt cette étape importante qui offre, selon nous, l’occasion de maintenir la pertinence et l’actualité de la stratégie de l’ONU, à la lumière des nouvelles menaces qui se dessinent et de l’évolution des tendances du terrorisme international.

L’Algérie réaffirme son appui à la convocation d’une conférence de haut niveau sous les auspices de l’Organisation des Nations Unies pour formuler une position commune sur l’élimination du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, conformément à plusieurs résolutions de l’Assemblée générale. Ma délégation souligne la nécessité de parvenir à un accord sur une définition précise du terrorisme, laquelle doit être conforme à la Charte des Nations Unies et au droit international et éviter toute confusion entre les actes de terrorisme et la lutte légitime que mènent les peuples sous occupation coloniale ou étrangère pour réaliser leur droit inaliénable à l’autodétermination, tel qu’énoncé dans la résolution 46/51 de l’Assemblée générale et d’autres documents connexes de l’ONU.

L’augmentation du nombre d’enlèvements et de prises d’otages commis par des groupes terroristes pour obtenir des fonds ou des concessions politiques demeure une question préoccupante. La politique algérienne de ne pas verser de rançon ni de faire d’autres concessions de fond aux preneurs d’otages est bien connue et claire. Nous nous félicitons des progrès importants accomplis s’agissant d’interdire le paiement de rançons. Dans le cadre de nos efforts de lutte contre le terrorisme, l’Algérie accueillera également, à la fin de ce mois et au début de mai, deux ateliers sur le rôle d’Internet et des réseaux sociaux, le cyberterrorisme et la démocratie dans les efforts de lutte contre le terrorisme.

Les efforts déployés par l’Algérie portent notamment sur la sensibilisation et la coopération régionales et internationales dans ce domaine. Dès le début, l’Algérie a cherché à renforcer l’action menée contre le terrorisme au niveau africain. Aujourd’hui, nous avons de nombreux instruments juridiques. Des initiatives ont été prises qui, aujourd’hui, jouent un rôle très important dans le renforcement de l’efficacité des efforts menés par les pays africains. Dans ce contexte, l’Union africaine a joué son rôle et démontré son plein engagement en faveur de la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes en adoptant sa décision condamnant le paiement de rançons aux groupes terroristes, en nommant un représentant spécial pour la coopération en matière de lutte contre le terrorisme et en créant un sous-comité sur le terrorisme au sein du Conseil de paix et de sécurité. Dans son communiqué adopté en septembre 2014, le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine a exhorté

> « les États membres à prendre les mesures requises pour combattre effectivement la criminalité transnationale organisée, conformément aux instruments africains et internationaux pertinents, et s’assurer que les groupes terroristes ne bénéficient pas des ressources générées par ces activités criminelles, y compris le trafic de drogue, pour financer leurs activités ».

Dans la région du Sahel, le concept de coordination et de coopération déploie son plein potentiel. Parce que la situation actuelle nécessite à la fois la coordination et le renforcement des capacités des pays sur la base

du principe d'appropriation, l'Algérie s'est engagée dans une approche concertée par le biais de nombreux mécanismes de coopération visant à faciliter le renforcement de la coopération avec le Conseil de sécurité. L'un des principaux aspects, par exemple, est la coordination et le renforcement des mesures de contrôle des frontières, ainsi que l'échange de renseignements entre les pays de la région. En améliorant le contrôle à nos frontières, nous nous acquittons non seulement de la mission qui nous incombe de nous protéger, mais nous renforçons aussi la sécurité et la stabilité de nos voisins immédiats et au-delà. Dans le même ordre d'idées, l'Algérie continue de contribuer à la stabilisation et à la promotion de la paix au Maghreb, au nord du Mali et dans la région du Sahel, sur la base du strict respect des principes universels de souveraineté, de non-ingérence et de coopération.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Mounzer (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et à vous remercier d'avoir convoqué cette séance très importante.

La délégation de mon pays a examiné la note de cadrage que vous avez distribuée (S/2016/306, annexe) et nous vous en remercions. Nous partageons les convictions de la Chine, à savoir que le terrorisme constitue l'une des menaces les plus graves auxquelles le monde se heurte actuellement. Il s'agit d'un ennemi commun de l'humanité tout entière. Il incombe donc à la communauté internationale, représentée par l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité, de jouer son rôle pour coordonner et diriger la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme.

Les instruments internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme exhortent tous les États Membres à prendre des mesures législatives et opérationnelles pour lutter contre le fléau du terrorisme. Malgré cela, les Gouvernements de certains États Membres, qui ne sont pas inconnus des personnes présentes dans cette salle, comme ceux de l'Arabie saoudite et de la Turquie, continuent de fournir tout type d'assistance au terrorisme. Ils fournissent cette assistance sous forme d'argent, d'armes, d'idéologie extrémiste takfiriste, de recrues et de mercenaires étrangers. En outre, les Gouvernements d'autres pays, dont certains sont membres du Conseil de sécurité, continuent de politiser les questions de la lutte contre le terrorisme et de les traiter en appliquant une politique de deux poids deux mesures, tandis que les actions des Gouvernements qui soutiennent le terrorisme passent inaperçues, en dépit du fait qu'un ferme respect du principe de responsabilité est imposé face à ces actes.

Au cours des cinq dernières années, le terrorisme a continué de prendre pour cible mon pays. Il a pris pour cible notre peuple, l'État, nos infrastructures et nos institutions éducatives, culturelles, économiques et sociales, ainsi que nos trésors archéologiques. Le terrorisme, la barbarie et la criminalité ont atteint un niveau sans précédent en Syrie. D'autres États ont subi des actes de terrorisme odieux caractérisés par leur grande férocité, bien que l'identité des auteurs soit différente. Néanmoins, ce bilan accablant s'est accompagné de plusieurs succès de l'Armée arabe syrienne et de ses alliés dans la lutte contre le terrorisme. À titre d'exemple, je citerai la libération de la ville historique de Palmyre et de Cariatan des griffes de Daech. Nous avons également libéré d'innombrables villes et villages, arrachés à Daech, au Front el-Nosra et à d'autres groupes terroristes qui opèrent sur le territoire syrien.

Ma délégation réaffirme une fois de plus que tout effort antiterroriste échouera s'il est contraire à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international et s'il n'est pas mis en œuvre en pleine coordination avec les pays concernés. Ces efforts échoueront si certains pays utilisent le terrorisme comme outil de leur politique étrangère et si nous fermons les yeux sur les actes des pays qui appuient le terrorisme. À cet égard, nous réaffirmons que certains pays essaient de justifier leur intervention militaire en Syrie. Ils affirment qu'ils interviennent afin de combattre Daech conformément à l'Article 51 de la Charte, mais cette intervention est conduite sans aucune coordination avec le Gouvernement syrien. Il s'agit, donc, d'une manipulation du droit international. Le seul moyen possible de lutter contre le terrorisme est de créer une alliance internationale, dans le cadre des instruments de légitimité internationale, à laquelle participent les pays concernés, à commencer par l'État syrien, qui constitue l'acteur essentiel de la lutte contre le terrorisme dans la région. À cet égard, la Syrie soutient les idées avancées par S. E. le Président Vladimir Poutine pour combattre le terrorisme.

La République arabe syrienne renouvelle de nouveau son appel à l'Organisation des Nations Unies et

au Conseil de sécurité afin que soient prises les mesures suivantes.

Tout d'abord, il convient de veiller à la stricte et pleine application des instruments de lutte contre le terrorisme que nous avons adoptés au fil des ans, y compris les résolutions 1267 (1999), 1373 (2001), 1624 (2005), 2170 (2014), 2178 (2014), 2199 (2015) et 2253 (2015) du Conseil, ainsi que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, sans politisation et sans manipulation aucunes et sans appliquer deux poids deux mesures; il convient également de cesser de ne pas faire cas des rapports documentés et des informations fournies par des États Membres sur le soutien de certains Gouvernements au terrorisme.

Deuxièmement, il faut obliger les gouvernements des pays qui soutiennent le terrorisme à rendre des comptes et à mettre un terme à leurs violations du droit international et de la Charte des Nations Unies. L'échec du Conseil de sécurité à cet égard est porteur d'un message de tolérance mal venu pour les terroristes et leurs partisans.

Troisièmement, il faut faire barrage aux discours de haine et aux idées takfiristes et extrémistes destructrices, et aux enseignements erronés qui n'ont rien à voir avec les religions et la civilisation humaine; il faut également lutter contre l'incitation à la haine et à la violence, et l'incitation au terrorisme, et faire œuvre de prévention contre la stigmatisation, la discrimination et la persécution fondées sur la religion, la nationalité, la race, la couleur, le sexe ou d'autres facteurs qui constituent une sorte de punition collective pour certains pans de l'humanité.

Quatrièmement, il faut coordonner les efforts pour lutter contre le phénomène des combattants terroristes étrangers, dont le nombre a dépassé des dizaines de milliers, selon les rapports des Nations Unies, puisque ce sont plus de 30 000 d'entre eux, en provenance de 115 pays, qui ont afflué vers la Syrie pour y tuer et pour détruire la culture, ainsi que les acquis économiques et l'infrastructure. Il est tout aussi nécessaire de renforcer le contrôle des frontières, de démanteler les réseaux de combattants terroristes étrangers et de favoriser l'échange d'informations à cet égard.

Cinquièmement, il est nécessaire de tarir les sources de financement du terrorisme, y compris le soutien financier direct fourni par certains gouvernements aux organisations terroristes, ainsi que de lutter contre le commerce illicite de pétrole syrien et de ses produits dérivés, ainsi que de biens culturels pillés. Nous dénonçons dans ce contexte l'action de la soi-disant « coalition internationale contre Daech », laquelle, sous prétexte de cibler les ressources de Daech, détruit des champs de pétrole et des installations, des institutions et des installations appartenant à la Syrie, appartenant à l'État, et dont le peuple syrien aura besoin pour le travail de reconstruction.

Sixièmement, il faut empêcher l'utilisation par les terroristes des technologies de communication, d'Internet et des sites de réseaux sociaux, des chaînes de télévision et de radio, aux fins d'incitation et de propagande pour l'embrigadement et le recrutement des jeunes au profit de groupes terroristes.

Septièmement, il faut empêcher les groupes terroristes d'obtenir des armes de destruction massive ou leurs vecteurs, et exiger des comptes aux gouvernements des pays qui fournissent aux groupes terroristes dans mon pays l'aide avec laquelle ils acquièrent des armes chimiques, qu'ils ont déjà utilisées à plusieurs reprises, d'ailleurs, tout récemment encore, il y a quelques jours, dans le quartier de Cheikh Maksoud à Alep.

Les habitants du Golan syrien occupé et d'autres territoires arabes occupés souffrent toujours de l'occupation et du terrorisme d'État israélien pratiqué contre eux et contre d'autres par les autorités d'occupation. Ce terrorisme a commencé avec les groupes Haganah, Irgoun et Stern dans les années 20 et 30 et s'est poursuivi, prenant racine au fil des décennies, sous les auspices des gouvernements israéliens successifs. Nous avons pu le constater pendant la crise entre Israël et la Syrie, où les autorités d'occupation israéliennes ont fourni un appui aux organisations terroristes affiliées à Al-Qaida, qui opèrent dans la zone de la ligne de séparation, et qui ont enlevé à plusieurs reprises et détenu des Casques bleus travaillant pour la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement. Ce soutien israélien au terrorisme est mis en évidence dans les rapports pertinents du Secrétariat, et le Conseil de sécurité doit y mettre un terme.

En conclusion, ma délégation tient à souligner l'importance du rôle des femmes, des organisations de jeunes et de la société civile, des enseignants et des chefs religieux, ainsi que des médias professionnels dans la lutte contre le terrorisme. Nous réitérons également que nous n'attendons pas de l'Organisation des Nations Unies, aujourd'hui, que des rapports, ou de nouveaux instruments ou déclarations, mais la

volonté et la détermination véritables et sans faille de combattre le terrorisme, et de demander des comptes à ses commanditaires et bailleurs de fonds, de façon à préserver l’humanité de ce fléau et pour contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, en l’honneur de la présidence chinoise du Conseil, ce mois, je vais m’efforcer, ayant vécu à Beijing pendant quatre ans, de vous présenter mes remerciements dans mon meilleur mandarin.

(*l’orateur poursuit en chinois*)

Je vous remercie, Monsieur le Président.

(*l’orateur reprend en anglais*)

J’aimerais d’emblée exprimer notre vive satisfaction à la République populaire de Chine pour l’organisation de cet important débat public et pour l’excellente note de cadrage qui nous a été distribuée (S/2016/306, annexe).

Le débat d’aujourd’hui survient à point nommé, de notre point de vue, eu égard aux attentats terroristes qui continuent de faire des ravages dans les sociétés aux quatre coins du monde. On ne nous imposera pas silence avec ces attentats. Nous continuerons de travailler au coude à coude avec les pays qui ont été victimes de ces actes horribles. De concert avec nos partenaires, nous continuerons de combattre le terrorisme dans nos pays, dans nos villes et dans nos populations.

Les Pays-Bas s’associent à la déclaration prononcée par l’observateur de l’Union européenne. J’aimerais ajouter quelques observations à titre national au sujet de la nécessité de coopérer, du cycle de radicalisation et des ressources. Eu égard au temps, qui nous est compté, je donnerai lecture d’une version abrégée de ma déclaration, étant entendu que la version complète en sera disponible par un lien sur mon compte Twitter.

S’agissant de l’importance de la coopération, les attentats récents sont un cruel rappel de la nécessité de cette coopération et du partage d’information. Nous devons travailler ensemble, à tous les niveaux, sur le plan international, dans les différentes enceintes à divers niveaux, dans les organisations internationales telle INTERPOL, et au sein du système des Nations Unies, tout comme au plan régional, dans le cadre d’institutions comme l’Union européenne, l’Union africaine et l’Association des nations de l’Asie du Sud-Est. Je voudrais mettre en exergue, pour citer notre collègue indonésien, l’importance du Centre régional d’Asie du Sud-Est pour la lutte contre le terrorisme, mis en place par l’Indonésie dans cet objectif. Nous devons également mieux travailler ensemble sur un plan bilatéral, car même si nous venons d’horizons différents, nous sommes face à un ennemi commun, sous la forme du terrorisme. Nous sommes fiers de ce Centre que je viens d’évoquer, car les Pays-Bas ont travaillé avec l’Indonésie au niveau bilatéral pour aider à le mettre sur pied.

De notre point de vue, le terrorisme ne peut être mis en échec que par un travail en commun sur la base de ce que nous avons en partage. Nous partageons l’horreur, nous partageons le chagrin, nous partageons la colère que suscitent ces attentats terroristes, la lâcheté de leurs auteurs et leurs tragiques conséquences. Nous ne devons pas nous borner à partager des informations, toutefois. Nous devons également appliquer les résolutions bien connues adoptées par le Conseil : les résolutions 1267 (1999), 1373 (2001), 2178 (2014) et 2253 (2015). Maintenant, vraiment, l’action prime sur les mots. Ce n’est qu’en coopérant, en partageant, et en appliquant pleinement les résolutions du Conseil que nous pouvons porter un coup d’arrêt aux terroristes et sécuriser nos territoires. Parallèlement, nous devons continuer de réfléchir sur les outils dont nous disposons. Nous devons nous rappeler que ces outils ont été conçus pour défendre notre liberté, nos droits fondamentaux et notre mode de vie.

Mon deuxième point porte sur ce qu’il est convenu d’appeler le cycle de radicalisation. Les efforts de l’ONU et d’autres instances doivent être axés sur un traitement de tout le cycle de radicalisation, des premières étapes sur la voie du terrorisme, où la radicalisation se manifeste, jusqu’aux phases finales du cycle. Notre démarche doit embrasser la globalité du cycle – la prévention, la protection et les poursuites – mais ce, comme il convient. Ainsi, l’usage abusif d’Internet auquel recourent les terroristes pour cibler les plus jeunes et les plus vulnérables de nos concitoyens par des messages de haine et de violence est un défi complexe. Nous devons le relever fermement, tout en défendant les droits fondamentaux de la personne que sont la liberté d’expression et la liberté d’information. Le caractère complémentaire de ces démarches est bien mis en lumière dans la note de cadrage élaborée pour ce débat, et dont je vous ai déjà félicité, Monsieur le Président.

N’oublions pas que, à la fin du cycle, la réinsertion est une question clef.

Mon troisième point porte sur la mobilisation des ressources. Cibler le cycle de vie de la radicalisation exige des ressources, et pas seulement des ressources financières. Les plus grandes ressources dont nous disposons sont la résilience d’une communauté, d’une nation, de notre jeunesse, ainsi que l’énergie et le courage conjugués de nos communautés entières pour défendre nos valeurs communes. Les Pays-Bas s’efforcent de jouer un rôle actif dans la mobilisation de ces ressources et la promotion de cette résilience et ce, en qualité de Coprésident, avec le Maroc, du Forum mondial de lutte contre le terrorisme. Nous félicitons le Maroc pour son accession à ce poste au début de cette semaine et nous remercions la Turquie, Coprésident sortant, des efforts déployés ces dernières années et de l’excellente coopération qui a été la nôtre.

Le Forum mondial de lutte contre le terrorisme a activement contribué à la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, et nos membres ont mis à disposition des centaines de millions de dollars pour le renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme dans d’autres pays. Le Forum mondial de lutte contre le terrorisme appuie des activités comme l’Initiative sur la sécurité des frontières, qui vise à aider les pays à risque de la corne de l’Afrique et du Sahel. Cette semaine, le Forum mondial de lutte contre le terrorisme a présenté son plan d’action stratégique à La Haye. Dans ce plan, le Forum réaffirme son engagement à lutter contre le terrorisme en étroite coopération avec l’Organisation des Nations Unies et ses États Membres.

La semaine dernière à Genève, nous avons examiné le Plan d’action pour la prévention de l’extrémisme violent, et bientôt nous procéderons à un examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. J’espère que ma déclaration et celles d’autres intervenants aujourd’hui contribueront à la mise en œuvre du Plan d’action et apporteront une contribution utile au débat sur cet examen. Mais ce n’est qu’une fois l’examen achevé que le vrai travail va commencer. Comme le disait Confucius, si je peux me permettre de citer l’un des plus grands philosophes chinois, c’est dans les détails du comportement quotidien que la véritable vertu se manifeste. Nous devons tous en faire une réalité dans notre vie quotidienne.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que le Royaume des Pays-Bas, en tant que partenaire pour la paix, la justice et le développement, est prêt à agir en conséquence. Nous sommes prêts à travailler en partenariat, seule une véritable coopération nous permettra de vaincre le fléau du terrorisme, et de rétablir la paix, car nous aspirons tous à un monde débarrassé du terrorisme; et de rendre la justice, que nous devons aux victimes du terrorisme; et de lancer le développement, afin de remédier aux causes profondes du terrorisme.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant des Pays-Bas d’avoir utilisé le chinois dans sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à l’observateur de l’État observateur du Saint-Siège.

Mgr Auza (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Lee Saint-Siège remercie sincèrement la présidence chinoise d’avoir organisé un débat public au Conseil de sécurité sur cette question extrêmement importante.

Ce débat se tient alors que nous sommes confrontés aux conséquences déshumanisantes d’un terrorisme alimenté par un extrémisme violent. Le recours actuel au terrorisme dans certaines régions, voire son escalade, nous rappelle que ce problème exige un engagement commun de toutes les nations et de tous les peuples de bonne volonté. En effet, le terrorisme représente une menace fondamentale à notre humanité commune. Cette institution a été créée au lendemain d’une période où une vision tout aussi nihiliste de la dignité humaine cherchait à détruire et à diviser notre monde.

L’extrémisme violent ne connaît aucune frontière. Les récentes activités terroristes dans de nombreuses régions du monde et dans de nombreux pays montrent que le terrorisme fondamentaliste est un phénomène transnational. Elles attestent également d’un mépris total pour l’immunité des civils, les extrémistes tuant et mutilant les femmes, les enfants, les personnes âgées et les handicapés, et commettant des crimes innommables contre les femmes et les filles. Les groupes religieux et ethniques minoritaires subissent les effets de leur cruauté. La barbarie totale de leur comportement et de leurs crimes nous laisse sans voix et nous nous demandons comment le cœur de l’homme peut planifier et exécuter ces actes horribles.

Un autre indicateur de la nature transnationale du terrorisme est la présence d’environ 30 000 combattants terroristes étrangers venant de 100 États Membres, qui passent dans les zones contrôlées par l’État islamique d’Iraq et du Levant en traversant les frontières nationales de divers pays. Une fois formés et complètement gagnés

aux idéologies les plus perverties et les plus violentes, ils partent semer la terreur dans d’autres pays.

L’internationalisation du terrorisme ne peut être combattue que par une action internationale collective. Cette riposte doit aussi s’attaquer aux causes profondes qui alimentent le terrorisme international. En fait, la menace terroriste actuelle a une forte composante socioculturelle. Les jeunes se rendant à l’étranger pour rejoindre les rangs des organisations terroristes sont désillusionnés par l’expérience d’exclusion qu’ils ont vécue et par l’absence d’intégration et de valeurs dans certaines sociétés. En plus d’utiliser les instruments juridiques et les ressources nécessaires pour empêcher des citoyens de devenir des combattants terroristes étrangers, les gouvernements doivent collaborer avec la société civile pour remédier aux problèmes des communautés les plus exposées à la radicalisation et au recrutement et réaliser leur intégration sociale.

En outre, le caractère « sans frontières » des groupes terroristes exige de la communauté internationale qu’elle contrôle les technologies cybernétiques que les groupes violents utilisent pour recruter de nouveaux adeptes, financer leurs activités et coordonner des attaques. Leur accès au cyberespace doit être bloqué. Leur accès au financement doit être coupé. Aucun pays, aucune entreprise ni aucun individu ne doit être autorisé à faire des affaires avec des groupes terroristes, en particulier concernant les armes et les munitions. La collaboration avec des groupes terroristes, que ce soit à des fins lucratives ou idéologiques, doit être interdite par la loi. Le Conseil de sécurité doit mettre sur la sellette les États Membres qui encouragent l’extrémisme violent ou hébergent des groupes terroristes. Les violations du droit international humanitaire et les crimes contre l’humanité commis par des groupes terroristes doivent être vigoureusement poursuivis.

Toute solution durable pour venir à bout de l’extrémisme violent et du terrorisme fondamentaliste doit prendre en compte le caractère central de l’inviolabilité de la dignité et des droits de la personne humaine, sans distinction de race, de religion, de conviction politique et de différence. Un trop grand nombre de particuliers et de groupes ont souffert et péri, et beaucoup continuent de subir toutes formes de violence et de discrimination en raison de leur religion, de leur appartenance ethnique ou de leurs convictions politiques. Au Moyen-Orient, en particulier, les terroristes ne doivent jamais être autorisés à détruire des siècles de coexistence pacifique entre musulmans et chrétiens dans la région.

Les mensonges et les blasphèmes de groupes terroristes qui prétendent tuer et opprimer au nom de la religion doivent être dénoncés ouvertement dans les termes les plus énergiques. Les chefs religieux en particulier ont la lourde responsabilité de condamner les croyants qui cherchent à instrumentaliser la religion pour justifier la violence. Personne, quelle que soit sa religion ou sa culture, n’a le droit de se livrer à des actes de violence et d’oppression commis au nom d’une religion ou d’une culture, sous quelque prétexte que ce soit.

Quelle que soit la gravité de la menace que le terrorisme fait peser sur notre sécurité collective, aucune réponse durable ne pourra être le résultat de la coercition militaire. Il faut plutôt mettre en place une culture de dialogue et de rencontre qui engendre l’acceptation mutuelle et promeut des sociétés inclusives. C’est le seul moyen d’instaurer une paix et une sécurité durables.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Laasel (Maroc) : Qu’il me soit permis tout d’abord de vous féliciter pour la présidence par votre pays du Conseil de sécurité pour le mois d’avril et la programmation de ce débat fort important sur le fléau épineux du terrorisme qui s’est imposé comme ennemi No 1 de la communauté internationale en ce début du XXIème siècle.

Plusieurs pays ont enduré des actes terroristes ignobles ces derniers mois, s’ajoutant à la longue liste des pays victimes du terrorisme. Le Royaume du Maroc exprime sa solidarité avec les pays frappés par lesdits actes et présente ses condoléances aux familles des victimes. Le Royaume du Maroc tient à cette occasion à réitérer sa condamnation ferme du terrorisme dans toutes ses formes, en soulignant que rien ne peut justifier un acte terroriste. Il réaffirme que le terrorisme ne peut être associé avec aucune religion, ni civilisation, ni nationalité ou groupe ethnique.

L’adoption de la résolution 2178 (2014), en septembre 2014, à l’issue du Sommet du Conseil de sécurité, traduit la volonté de la communauté internationale de mettre fin à ce fléau. C’est une réaction pertinente à une avancée sans précédent du terrorisme, tant au Moyen-Orient, où Daech contrôle de larges territoires en Iraq et en Syrie, que dans l’espace sahélo¬-saharien et maghrébin, là où s’activent Boko Haram, Al-Qaida au Maghreb où Daech s’est emparé de

quelques territoires en Libye en vue de s'étendre dans la région.

L'implantation de Daech en Libye et sa rivalité avec Al-Qaida au Maghreb pour élargir son influence sur l'espace sahélo-maghrébin constituent une menace à la stabilité et à l'intégrité territoriale des États de la région. Les attaques terroristes en Tunisie frère confirment cette volonté de Daech. D'où, l'appel du Maroc à la vigilance et au renforcement de la coopération régionale et internationale pour contenir la propagation des réseaux terroristes et des réseaux du crime organisé dans la région.

L'engagement du Maroc à aider les frères libyens à surmonter leurs différences et difficultés, en abritant sous les auspices de l'ONU les pourparlers inter-libyens, sanctionnés par la signature au Maroc, le 17 décembre dernier, de l'Accord politique libyen de Skhirat, s'inscrit également dans le cadre des efforts du Royaume visant à empêcher que la Libye ne tombe dans les mains de Daech et à éviter la déstabilisation de toute la région de l'Afrique du Nord et du Sahel.

Le rapport (S/2016/49, annexe) transmis par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste précise que la dégradation de la situation en Libye a favorisé la multiplication des refuges pour les terroristes et la prolifération du trafic d'armes à destination de groupes terroristes se trouvant dans la sous-région et en dehors de celle-ci.

Les groupes terroristes, Daech notamment, financent leurs activités terroristes grâce au commerce illicite du pétrole, au trafic de biens culturels et à la traite des êtres humains. Les résolutions 2199 (2015) et 2253 (2015) sont une réponse pertinente pour assécher les sources de financement du terrorisme et des organisations terroristes.

La manne financière, couplée à une stratégie de communication sophistiquée exploitant les moyens les plus avancés de communication, dont Internet et les réseaux sociaux, a permis aux organisations terroristes de recruter des combattants terroristes étrangers de tous les coins du monde, ce qui a porté leur nombre à 30 000 combattants issus de plus de 95 pays. Partant, il est important de veiller à la mise en œuvre des résolutions précitées et à l'élaboration des lois capables de réguler et de freiner l'utilisation abusive d'Internet, et ce, dans le respect de la liberté d'expression et des droits de l'homme.

Le rapport de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme sur la mise en œuvre de la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité par les États touchés par les combattants (S/2015/975, annexe) a tiré la sonnette d'alarme sur le retour des combattants terroristes étrangers dans leur pays d'origine et la menace que laisse peser ce retour sur ces pays et des pays tiers. D'où, l'importance de tenir compte des conséquences de ce danger. De plus, le rapport (S/2015/366) du Secrétaire général élaboré en application de la résolution 2195 (2014) a reconnu que certains groupes terroristes sont directement associés aux milieux du crime organisé.

Le Royaume du Maroc accorde une attention particulière à la coopération internationale, au renforcement de la sécurité des frontières, à l'échange et au partage de l'information, à l'utilisation de la base de données d'INTERPOL, et à la mise sur pied de plans de déradicalisation et de réinsertion, et ce, pour faire échouer les plans des terroristes. Le Maroc a accueilli des conférences en 2013 et 2015 sur la sécurité des frontières. Il a participé en juillet 2015 à la Réunion de Madrid, sanctionnée par une déclaration appelant à endiguer le flux des combattants terroristes étrangers. Il a pris part au Sommet sur la sécurité nucléaire organisé à Washington, dont le communiqué final appelle à plus d'efforts pour prévenir l'obtention par les acteurs non étatiques de matières nucléaires ou radioactives à des fins malveillantes. Il a également pris part à la conférence de Genève sur la prévention de l'extrémisme violent.

Le cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies sera l'occasion d'évaluer l'efficacité de ladite Stratégie et d'examiner le plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent. De plus, le Royaume du Maroc copréside avec le Royaume des Pays-Bas le Forum mondial de lutte contre le terrorisme. À cet égard, nous félicitons les Pays-Bas. Cette consécration est le résultat d'un travail de fond et de la coopération entre nos deux pays, et nous tâcherons de poursuivre le travail déjà établi par les États-Unis et la Turquie dans ce sens.

La réunion ministérielle du Forum mondial de lutte contre le terrorisme a adopté, en septembre 2014, le Mémorandum de La Haye-Marrakech sur les bonnes pratiques pour répondre plus efficacement au phénomène des combattants terroristes étrangers, d'autant plus que le Maroc et les Pays-Bas, président également le Groupe

de travail sur les combattants terroristes étrangers au sein du Forum.

Au niveau national, le Royaume du Maroc a développé une approche globale et cohérente orientée vers la prévention et l’action, tout en étant en harmonie avec les dispositions des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris les résolutions 2178 (2014), 2199 (2015) et 2253 (2015), que mon pays a parrainées. Cette approche a été exposée, le 30 septembre 2014, devant le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste.

Elle est axée sur ce qui suit : premièrement, l’optimisation de la gouvernance sécuritaire, la mise à niveau du cadre juridique de lutte contre le terrorisme, l’adoption de nouvelles lois et l’observation de la vigilance sécuritaire; deuxièmement, le lancement depuis 2005 de l’initiative nationale pour le développement humain, centrée sur l’individu, pour lutter contre les déficits sociaux, l’exclusion et la précarité, et l’autonomisation de la femme – cette dernière a vu son statut propulsé pour s’associer aux efforts de lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent; troisièmement, la restructuration et la réforme du champ religieux notamment à travers la mise sur pied de l’autorité scientifique responsable d’interpréter les textes du Coran et du hadith, la formation des jeunes prédicateurs et prédicatrices aux préceptes de l’islam, fondé sur les valeurs du dialogue, de la tolérance, de la modération, de la coexistence et du respect de l’autre prônées par la religion musulmane, et le lancement d’un programme de déradicalisation, de réhabilitation et d’intégration des combattants terroristes étrangers. L’expérience marocaine en matière de formation des prédicateurs a été partagée avec plusieurs pays amis en Afrique, dans le monde arabe et en Europe à travers des accords bilatéraux.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

M. Al-Moumani (*parle en arabe*) : Je tiens tout d’abord à vous remercier, Monsieur le Président, d’avoir organisé la présente séance importante. Pour gagner du temps, j’évoquerai de manière concise certains points que nous souhaitons partager avec le Conseil.

La Jordanie, sous la direction de S. M. le Roi Abdullah II ibn Al Hussein, restera en tête de tous les efforts internationaux et régionaux visant à lutter contre les bandes terroristes, conformément à une approche globale tenant compte de l’affrontement militaire, sécuritaire et intellectuel. À cet égard, il faut rappeler ce qu’a dit Sa Majesté le Roi, à savoir que la guerre contre ces bandes et ceux qui rappellent l’époque du kharijisme est avant tout notre guerre, celle des Arabes et des musulmans, que nous devons mener pour défendre notre religion et notre noble civilisation et les protéger, et préserver la sécurité de nos peuples et de nos États.

Nous devons continuer de travailler ensemble pour faire face de manière plus efficace à l’afflux continu de combattants terroristes étrangers et appliquer la résolution 2178 (2014) dans son intégralité. Il importe également de renforcer les capacités des acteurs locaux afin qu’ils puissent combattre Daech. À cet égard, la Jordanie a accueilli avec satisfaction et appuyé les efforts du Royaume frère d’Arabie saoudite visant à mettre en place la coalition militaire islamique pour lutter contre le terrorisme. Nous participons à cette coalition et l’appuyons fermement, et nous sommes parmi les premiers à avoir appelé à sa création.

Le règlement du problème terroriste passe en partie par la compréhension des causes profondes et des raisons de la propagation de l’extrémisme et du terrorisme. Les États faillis, le chaos dans les zones de conflit, les divisions confessionnelles, les politiques de marginalisation et d’exclusion, la désintégration et le morcellement des États constituent un terreau fertile pour la propagation de l’épidémie de terrorisme et d’extrémisme. De même, l’incapacité de régler le conflit israélo-palestinien en est un facteur majeur. L’incapacité de parvenir à un règlement pacifique et juste de ce conflit offre aux terroristes un prétexte qui les aide à mobiliser un appui et un soutien. Ils exploitent en effet l’injustice et ce conflit prolongé pour recruter des terroristes étrangers dans le monde entier.

Dans le même ordre d’idées, il faut également affirmer qu’il importe de trouver une solution politique à la crise syrienne. Il faut signaler que la lutte contre le financement du terrorisme ne peut se faire uniquement dans le cadre d’efforts nationaux ou de manière indépendante par une institution. La multiplicité des sources de financement du terrorisme nous oblige à envisager des instruments permettant de déployer des efforts plus concertés au niveau des institutions nationales, et ces institutions ont besoin de s’entraider aux niveaux régional et mondial. L’absence de coordination aux niveaux national, régional et international est une des raisons pour lesquelles ces groupes parviennent à se procurer des ressources.

Je dois malheureusement aborder un phénomène qui est en train de se répandre, à savoir la peur de l'islam et des musulmans dans le monde entier. C'est un phénomène destructeur qui engendre des idéologies et des pensées erronées, alimente le discours des extrémistes et leur permet de nous diviser comme c'est leur objectif. Je tiens à souligner que ceux qui pâtissent le plus du terrorisme et des actes de terrorisme sont les Arabes et les musulmans, plus que tout autre groupe ethnique ou religieux.

Nous devons nous concentrer sur les jeunes. La Jordanie a fait partie des premiers pays qui ont souligné la nécessité de protéger les jeunes. À cet égard, je tiens à souligner l'importance que revêt la mise en œuvre des dispositions de la résolution 2250 (2015) sur les jeunes, la paix et la sécurité, sur la base de l'initiative du Prince héritier Al Hussein ibn Abdullah II durant la présidence jordanienne du Conseil de sécurité en avril 2015, ainsi que de la Déclaration des jeunes sur la jeunesse, la paix et la sécurité adoptée à Amman en août 2015. En outre, nous devons aider les États à lutter contre le recrutement par Daech de nouveaux membres au niveau international grâce à l'utilisation des médias sociaux, l'informatique lui permettant également d'organiser la contrebande de trésors archéologiques qui valent des millions de dollars. La Jordanie réaffirme son appui au Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674). Nous estimons que les dispositions du Plan sont très encourageantes dans la mesure où elles sont compatibles avec les plans nationaux.

Enfin, les crimes odieux perpétrés par les groupes terroristes confirment que les terroristes tentent de saper nos valeurs communes. La guerre contre le terrorisme est bien une troisième guerre mondiale, et nous devons participer concrètement à cette lutte.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Mminele (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à féliciter la Chine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme.

Les récents attentats terroristes commis dans le monde ont une fois de plus mis à nu la nature perfide et odieuse du terrorisme, comme le montrent les personnes tuées et mutilées à l'aveugle, les dommages causés aux biens et aux infrastructures, la propagation de la peur au sein des communautés locales et l'effondrement de la confiance économique et sociale. Si les menaces anciennes persistent, des menaces et des vulnérabilités nouvelles sont apparues en même temps qu'une nouvelle génération de terroristes formés à l'utilisation des technologies modernes qui nourrissent des ambitions territoriales et transnationales. Ces groupes sont prêts à sacrifier des femmes et des enfants pour servir leur cause.

L'Afrique du Sud se tient fermement aux côtés du reste de la communauté internationale pour condamner ces actes et réaffirme que le terrorisme, quelles qu'en soient la forme et l'origine, doit être condamné. Nous sommes conscients qu'aucun pays n'est à l'abri et que nous sommes tous exposés à cette menace. Compte tenu de la portée mondiale et de la nature changeante du terrorisme, la coopération internationale dans la lutte contre cette menace est cruciale. Les efforts internationaux doivent donc appuyer une approche globale, intégrée et multiforme en vue d'éliminer ce fléau. Il faut axer les efforts sur la lutte contre la radicalisation et le recrutement de nouveaux membres. Nous devons entraver les déplacements des terroristes et les flux de fonds. Enfin et surtout, nous devons contredire et contester le discours des terroristes, notamment sur Internet.

Nous avons tous souligné qu'aucun pays ne peut porter seul ce fardeau. En conséquence, le Gouvernement sud-africain réaffirme son engagement d'appuyer pleinement la campagne mondiale de lutte contre le terrorisme sous les auspices de l'ONU. L'ONU doit jouer un rôle central dans la coordination et la facilitation des efforts internationaux si nous voulons réussir. Nous saluons également les initiatives et les efforts visant à promouvoir le dialogue, la tolérance, la diversité et l'entente entre les peuples, les cultures et les religions. Les actes de mobilisation contre certaines personnes, communautés ou nations du simple fait de leur religion, de leur langue ou de leur race ne sauraient être tolérés.

L'Afrique du Sud réaffirme son opinion que le terrorisme ne peut être vaincu par des moyens militaires et ne peut être éliminé par un recours exclusif à la force et à des mesures coercitives. Nous estimons que le seul moyen de faire en sorte que nos efforts collectifs aboutissent est d'éliminer les causes profondes du terrorisme. Nous devons comprendre et combattre les conditions qui font que des personnes désemparées sont

attirées par le terrorisme. Il est crucial de mobiliser la population, notamment par le biais de l’éducation, d’éliminer les inégalités et de travailler avec les groupes défavorisés de la société, en particulier les jeunes, ainsi que d’élaborer des stratégies appropriées aux niveaux national, régional et international.

Dans ce contexte, il importe de régler les conflits partout dans le monde, notamment en recherchant une paix durable au Moyen-Orient. La promotion de solutions politiques aux conflits et la création de conditions favorables à l’édification d’un avenir meilleur à long terme apporteront beaucoup à la lutte contre ce fléau. Ces solutions doivent être fondées sur un dialogue ouvert à tous, sans porter d’avance un jugement défavorable sur aucun parti. La coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme doit également comporter un engagement conjoint à éliminer la pauvreté et le sous-développement. Les mesures mises en place ne peuvent être durables si elles ne s’attaquent pas à ces facteurs parallèlement aux autres initiatives de lutte contre le terrorisme.

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, adoptée à l’unanimité par l’Assemblée générale, est un outil collectif utile et souple qui vise à guider la communauté internationale dans sa lutte contre le terrorisme. Conjuguée au plan du Secrétaire général pour la lutte contre l’extrémisme violent, elle permet de mener une action holistique et multiforme pour affronter les nombreux aspects du problème, sur la base du respect des droits de l’homme et des libertés fondamentales, notamment de l’état de droit.

Au niveau régional, consciente de la nécessité de renforcer la coopération et de développer une approche commune coordonnée pour lutter contre cette menace, la Communauté de développement de l’Afrique australe a mis au point une stratégie régionale de lutte contre le terrorisme, qu’elle a adoptée officiellement durant le trente-cinquième Sommet de ses chefs d’État et de gouvernement en août 2015.

Au niveau national, la lutte que mène l’Afrique du Sud contre le terrorisme est fondée sur les principes de la dignité humaine, des droits de l’homme et de l’état de droit, inscrits dans notre Constitution. Nous avons adopté une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme, dont les objectifs concordent avec ceux de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Ses piliers sont, premièrement, comprendre et prévoir; deuxièmement, prévenir; troisièmement, atténuer; quatrièmement, lutter contre le terrorisme; et cinquièmement, lutter contre ses conséquences. Notre stratégie nationale propose de mener une action globale à la mesure de la menace que le terrorisme international et l’extrémisme font peser sur la démocratie sud-africaine. Elle tient compte des meilleures pratiques tant locales qu’internationales tout en défendant les droits de l’homme et l’état de droit. En outre, le Gouvernement sud-africain collabore étroitement avec diverses organisations créées en vertu de notre Constitution nationale afin de promouvoir le dialogue social, culturel, religieux et linguistique, ainsi que la cohésion sociale.

Pour conclure, nous reconnaissons le rôle précieux que continue de jouer l’ONU dans la lutte contre ce fléau. De par son champ d’action et son mandat mondiaux et parce qu’elle est elle-même prise pour cible d’attaques terroristes dévastatrices, l’ONU est la mieux placée pour lutter contre cette menace sous toutes ses formes, tout en veillant à ce que l’action mondiale soit fondée sur le respect des droits de l’homme, de l’état de droit et du principe de règlement pacifique des conflits.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Singapour.

Mme Tan (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour s’associe à la déclaration qui a été prononcée par la République islamique d’Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Aucun pays ne peut venir à bout du fléau que représente le terrorisme à lui seul. Le terrorisme ne fait aucun cas des frontières nationales ou géographiques. Aujourd’hui, les terroristes utilisent les médias sociaux pour diffuser des idées radicales et promouvoir l’extrémisme violent à travers les frontières. L’Asie du Sud-Est n’est pas à l’abri. Outre les attaques perpétrées à Jakarta en janvier 2016, il y a à présent plus de 1000 ressortissants de l’Asie du Sud-Est qui ont rejoint les rangs de l’État islamique d’Iraq et du Cham (EIIL), y compris quelques Singapouriens. Ce sont des individus aguerris, qui ont des compétences en matière de combat et des tendances violentes et qui ont épousé une idéologie extrémiste. Ils présentent un risque important à leur retour. Ils espèrent renverser les gouvernements en place et établir un califat en Asie du Sud-Est.

Singapour, qui est un pôle international et une société multiconfessionnelle, prend au sérieux la menace que représentent l’EIIL et d’autres idéologies extrémistes. Ils représentent une menace non seulement pour la sécurité physique, mais également pour

l'harmonie sociale. À notre avis, il y a trois éléments clefs à prendre en compte dans le cadre d'une démarche efficace pour faire face à l'extrémisme violent et au terrorisme. Premièrement, il est essentiel de renforcer la résilience nationale. Un développement économique sans laissés pour compte, la bonne gouvernance et la stabilité politique et sociale constituent des bases fondamentales de notre démarche. En plus de cela, nous devons promouvoir la tolérance et l'entente mutuelle. Singapour travaille en étroite collaboration avec les chefs religieux et communautaires pour encourager le dialogue et lutter contre la propagation des idéologies extrémistes qui prônent l'exclusion. Nous avons mis en place des initiatives telles que les cercles de confiance interraciaux et interconfessionnels, ainsi que d'autres programmes de dialogue communautaire pour renforcer la confiance sociale. Notre objectif est de construire un solide réseau de confiance entre nos différents groupes raciaux et religieux afin de renforcer la résilience des communautés, pour qu'elles puissent faire face au « lendemain » d'un incident grave.

Pour ceux qui se sont éloignés du droit chemin, Singapour a mis l'accent sur la réhabilitation et la réintégration. En 2003, des enseignants religieux respectés et des chercheurs ont créé un groupe de rééducation religieuse pour conseiller les extrémistes détenus et corriger les enseignements religieux erronés. En outre, nous continuons de sensibiliser les Singapouriens sur les dangers posés par les menaces en ligne à la sécurité et l'harmonie sociale. De plus en plus, les médias sociaux nous permettent de vivre dans des caisses de résonance fragmentées, où ne sont admises que des personnes qui sont d'accord avec nous. Il est essentiel de rappeler sans cesse à nos populations l'importance de la diversité et de la tolérance, en ligne et hors ligne. Ce n'est qu'ainsi que nous pouvons préserver la solidité des liens entre nos communautés.

Deuxièmement, il importe d'endiguer les flux de ressources financières au profit du terrorisme. Singapour a adopté une démarche robuste pour protéger l'intégrité de notre système financier contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Notre pays est un membre actif du Groupe d'action financière et un membre fondateur du Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de l'argent. Singapour s'est dotée d'un cadre juridique et réglementaire strict pour se protéger contre le financement du terrorisme par le biais de notre système financier. Nous avons demandé aux institutions financières et aux secteurs non financiers pertinents d'utiliser des procédures de suivi global et de diligence raisonnable, conformément aux normes internationales. Des superviseurs sectoriels surveillent l'application de ces contrôles. Face à la menace posée par l'EIIL, nous devons rester vigilants et nous continuons à travailler en étroite collaboration avec le secteur financier pour détecter et endiguer ces flux illicites.

Troisièmement, une coopération internationale efficace et le partage des meilleures pratiques nous permettront de renforcer les deux premiers piliers de notre lutte contre le terrorisme. Au niveau bilatéral, nos services de sécurité ont établi des liens de coopération étroite avec leurs homologues. À l'échelle régionale, Singapour participe activement aux initiatives de lutte contre le terrorisme dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, de la Réunion Asie-Europe et du Forum de la coopération économique Asie-Pacifique. Nous sommes convaincus que la communauté internationale a besoin de tels forums pour discuter et partager les expériences. Une action concertée permettra aux efforts que nous déployons individuellement de gagner en ampleur. C'est pour cette raison que Singapour a organisé le Sommet de l'Asie orientale sur la rééducation religieuse et la réinsertion sociale en 2015. Cette année, nous avons organisé le dixième programme Asie-Pacifique pour les hauts fonctionnaires de la sécurité nationale. En outre, nous accueillerons un autre atelier cette année en vue de formuler une vision transrégionale sur les meilleures pratiques et politiques pour la promotion de la tolérance religieuse et le renforcement de la résilience.

Au niveau multilatéral, Singapour appuie les efforts des Nations Unies visant à mettre en place un cadre d'action collective pour lutter contre l'extrémisme violent. Notre pays a parrainé la résolution 2178 (2014), qui vise à endiguer les flux internationaux de combattants terroristes et nous nous félicitons de ce débat public organisé à un moment on ne peut plus opportun par la Chine.

Compte tenu de la menace persistante posée par les groupes terroristes, nous estimons que pour être efficace, un cadre d'action collective doit se fonder sur une approche globale. Il doit traiter des principaux facteurs du terrorisme, y compris la propagation des idéologies extrémistes, qui dénaturent les concepts religieux, et le rôle que jouent les médias sociaux dans la propagation et l'amplification de ces idéologies. Pour être vraiment efficace, ce cadre doit tenir compte des facteurs internes et contextuels, et placer les plans

d’action nationaux au cœur de nos efforts collectifs visant à relever le défi du terrorisme.

Le terrorisme demeure une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. Toutefois, en œuvrant de concert, nous pouvons traduire la résilience nationale en unité et force mondiales. Singapour reste déterminée à apporter sa contribution à la lutte contre le terrorisme international.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

Mme Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, tout d’abord, je voudrais vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Je vous souhaite plein succès dans l’exécution de vos fonctions. Je vous remercie d’avoir organisé ce débat public, et je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Cette réunion se tient dans un contexte de défis persistants pour le monde, résultant d’actes terroristes. Aucune entité, que ce soit un État ou une communauté, ne peut venir à bout de ce phénomène qu’est le terrorisme à elle seule. Les événements internationaux actuels prouvent que le terrorisme n’a pas de religion, de nation ni d’identité. Il se présente sous différentes formes et à différents niveaux de gravité, et risque de perturber et de menacer la paix et la sécurité internationales, à moins que des efforts visant à le combattre se poursuivent à tous les niveaux.

À la lumière des événements actuels – et les faits sont devant nous – nous devons œuvrer de concert pour combattre le terrorisme, étant donné qu’il s’agit d’un phénomène dangereux qui met en danger toute l’humanité. Nous devons reconnaître que le terrorisme n’est pas apparu dans le vide. Il s’est fortifié et s’est développé dans des environnements fragiles et propices à la montée de l’extrémisme et du terrorisme; notamment des environnements où l’on applique des politiques fondées uniquement sur la force répressive face aux doléances populaires, sans traiter de leurs causes profondes. Cela a permis à des groupes terroristes de faire valoir qu’ils défendent les droits du peuple. Ils jouent la carte de la religion et du sectarisme. Par conséquent, nous devons répondre aux aspirations des diverses catégories de la population à la justice sociale. Nous devons renforcer la coopération pour pouvoir atteindre l’objectif que nous poursuivons depuis si longtemps.

L’État du Qatar estime que le terrorisme est un fléau pour toutes les sociétés. Face à tous les événements qui se sont produits, nous n’avons pas hésité à exprimer notre position et à condamner le recours à la violence, quelle qu’elle soit. Nous pensons également que la lutte contre le terrorisme exige une approche globale permettant de prévenir les actes terroristes et de s’attaquer aux causes profondes du terrorisme, qui sont d’ordre économique, social et politique.

Nous réitérons notre engagement en faveur de la coopération internationale pour lutter contre ce fléau qu’est le terrorisme. Nous ne ménagerons aucun effort pour coopérer dans le cadre des efforts internationaux à cet égard et nous appuyons tous les accords conclus par la communauté internationale pour combattre le terrorisme. Pour concrétiser la vision des dirigeants de l’État du Qatar, représentés par S. A. le cheik Tamim bin Hamad Al-Thani, mon pays s’est engagé à déployer des efforts à tous les niveaux, en particulier dans le cadre des Nations Unies et des mécanismes régionaux, pour éradiquer le terrorisme et s’attaquer à ses causes profondes, ainsi qu’aux facteurs qui ont conduit à son développement, parce que il s’agit d’une menace pour l’unité nationale et la société.

Dans le cadre de sa coopération avec la communauté internationale dans ce domaine, mon pays a continué de renforcer sa législation nationale relative à la lutte contre le terrorisme afin de l’adapter aux nouveaux défis posés par ce phénomène, et mis en place des institutions nationales spécialisées, qui jouent aujourd’hui un rôle actif dans la mise en œuvre des mécanismes convenus par la communauté internationale aux fins d’extirper les racines du terrorisme et de tarir les sources de financement des groupes terroristes, et ce en coopération avec les institutions concernées de l’ONU.

Partant de cette vision, mon pays attache une attention particulière à la lutte contre l’extrémisme violent qui mène au terrorisme. En effet, l’État du Qatar et d’autres pays ont proposé d’organiser une réunion de haut niveau à l’Assemblée générale sur les enfants et les jeunes victimes de l’extrémisme violent et sur leur protection, leur réhabilitation et leur réinsertion dans la société. Cette réunion se tiendra le 3 juin prochain.

L’État du Qatar insiste sur la nécessité de respecter les religions, les civilisations et les valeurs de tolérance. Les religions n’appellent pas fondamentalement au terrorisme, et dans tous les textes religieux il y a suffisamment d’enseignements

invitant à la tolérance et à la coexistence pacifique. Il importe aussi de bien choisir les adjectifs et les termes employés pour qualifier les extrémistes, le terrorisme et les terroristes et d'éviter d'employer des appellations erronées et les généralisations, ainsi que d'associer les actes de violence isolés et l'extrémisme à une religion, civilisation ou nationalité en particulier. Il faut aussi éviter les atteintes aux symboles religieux qui donnent prétexte aux extrémistes pour mobiliser un plus large appui à leur idéologie. En luttant contre le terrorisme, il importe aussi de distinguer entre le terrorisme et la résistance des peuples à l'occupation et leur droit à l'autodétermination, dans le respect des dispositions du droit international, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

En conclusion, les résultats qu'obtiendra la communauté internationale dans sa lutte contre les causes profondes du terrorisme bénéficieront au monde entier et non aux seuls pays confrontés à ce défi, et la paix et la sécurité internationales en sortiront renforcées. Mon pays continuera de participer activement aux efforts internationaux visant à atteindre cet objectif.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés. Étant donné les contraintes de temps, je vais lire une version abrégée de ma déclaration, dont le texte complet sera distribué dans la salle.

Tout d'abord, je voudrais féliciter et remercier la présidence chinoise de son initiative d'organiser le débat public d'aujourd'hui sur un thème important. Je remercie aussi le Secrétaire général de son exposé.

Je tiens à souligner la validité et la pertinence des positions de principe du Mouvement des pays non alignés sur le terrorisme, tels que reflétés dans le Document final d'Alger adopté à la dix-septième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, et je voudrais aborder les points suivants.

Les actes de terrorisme constituent l'une des violations les plus flagrantes du droit international, notamment du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, en particulier du droit à la vie. Ils empêchent les peuples de jouir pleinement des droits de l'homme et des libertés fondamentales, compromettent l'intégrité territoriale et la stabilité des États ainsi que la sécurité nationale, régionale et internationale, déstabilisent des gouvernements légitimement constitués ou l'ordre constitutionnel en vigueur et l'unité politique des États, portent atteinte à la stabilité des nations et aux fondements mêmes des sociétés. Ils nuisent aussi au développement économique et social et causent la destruction de l'infrastructure physique et économique des États.

Le Mouvement des pays non alignés condamne et rejette fermement le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, ainsi que tous actes, méthodes et pratiques terroristes où que ce soit, quels qu'en soient les auteurs, et quels que soient ceux contre qui ils sont dirigés, y compris ceux dans lesquels des États sont directement ou indirectement impliqués, car ils sont injustifiables quels que soient les considérations ou les facteurs qui pourraient être invoqués pour les justifier.

Le terrorisme ne peut ni ne doit être associé à une religion, une nationalité, une civilisation ou un groupe ethnique quelconque, et ces caractéristiques ne doivent pas être utilisées pour justifier le terrorisme ou des mesures antiterroristes qui incluraient, entre autres, le profilage de personnes soupçonnées de se livrer à de tels actes ou l'intrusion dans la vie privée.

Dans le même temps, le terrorisme ne doit pas être mis sur le même plan que la lutte légitime des peuples sous domination coloniale ou étrangère ou sous occupation étrangère pour leur autodétermination et la libération de leur pays, en vue de prolonger impunément l'occupation et l'oppression de populations innocentes. À cet égard, et conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU, la lutte des peuples sous domination coloniale ou étrangère ou sous occupation étrangère pour leur autodétermination et la libération de leurs pays ne saurait être considérée comme du terrorisme.

Le financement du terrorisme est une source de grave préoccupation et doit être combattu avec détermination. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés condamne fermement les prises d'otages, actes criminels auxquels se livrent les groupes terroristes pour exiger des rançons et/ou obtenir des concessions politiques, et appele tous les États à coopérer activement pour traiter ce problème sous tous ses aspects, y compris juridiques. Le Mouvement des pays non alignés invite les États Membres à prendre les mesures nécessaires pour empêcher les terroristes de tirer profit des prises d'otages, notamment en obtenant des rançons ou des concessions politiques.

Enfin, tout en réaffirmant la position de principe du Mouvement sur la lutte contre le terrorisme international, j'insiste sur l'importance du respect du droit international, notamment de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les États. À la lumière des précédentes initiatives et des considérations adoptées par le Mouvement des pays non alignés, à la lumière aussi de notre conviction que la coopération multilatérale, conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux conventions internationales pertinentes, et sous les auspices de l'ONU, est le moyen le plus efficace de lutter contre le terrorisme international, je réitère l'appel lancé par le Mouvement dans lequel il demande la tenue d'une conférence internationale sous les auspices de l'ONU en vue de formuler une riposte commune organisée de la communauté internationale au terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, et notamment d'identifier ses causes profondes.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Cambodge.

M. Tuy (Cambodge) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter et à féliciter la République populaire de Chine de présider le Conseil de sécurité durant le mois d'avril et à vous remercier d'avoir organisé ce débat très important. Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ma délégation partage les préoccupations exprimées par de nombreuses délégations au Conseil aujourd'hui. Nous sommes tous les jours confrontés aux manifestations de l'extrémisme violent et du terrorisme. L'autoproclamé État islamique d'Iraq et du Levant et ses crimes odieux représentant une menace pour la paix, la stabilité et la sécurité humaine dans le monde entier Le Gouvernement royal du Cambodge condamne avec force tous les actes de violence que cette organisation terroriste a fait subir aux minorités religieuses et ethniques, en particulier aux femmes et aux enfants, et nous dénonçons ses brutales exécutions de personnes innocentes.

La rapide propagation des menaces terroristes est, de fait, très préoccupante. Mais, bien que le fléau du terrorisme se soit répandu trop rapidement et trop loin, il peut être vaincu par une approche globale et soutenue. La nature imprévisible, la fréquence et la puissance des attaques terroristes exigent une coopération et une solidarité internationales accrues, l'ONU assumant un rôle central dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Tandis que nous œuvrons de concert, le Gouvernement royal du Cambodge tient à réaffirmer son attachement indéfectible aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Les principes que sont le respect de l'intégrité territoriale, de l'égalité souveraine et de l'indépendance et la non-ingérence dans les affaires intérieures doivent jouer un rôle dans la lutte mondiale contre le terrorisme. C'est essentiel si nous voulons garantir le respect universel des principes de justice tels qu'énoncés dans la Charte, et c'est très important pour les trois piliers des activités de l'Organisation : paix et sécurité, développement et droits de l'homme.

Les mesures de lutte contre le terrorisme doivent suivre une approche globale. Conformément à la résolution 2178 (2014), la communauté mondiale doit s'attacher à combattre la radicalisation et le recrutement terroriste en contrant la propagande terroriste et en empêchant les terroristes d'exploiter les médias sociaux et les technologies de communication sur Internet aux fins d'incitation à la haine et de propagation de leurs messages extrémistes violents. Pour lutter avec succès contre le terrorisme, nous devons éliminer les causes profondes des conflits. La prévention des conflits est une condition préalable d'une paix durable et du respect des droits de l'homme. La pauvreté, la discrimination, l'absence d'éducation, l'exclusion sociale et les inégalités ne font que perpétuer le cycle de violence. Nous pouvons entraver le recrutement des terroristes et la propagation du terrorisme dans le monde en améliorant suffisamment et en stabilisant les conditions sociales, politiques et économiques. Nous devons tous nous y employer, parce que nous ne réussirons jamais à atteindre nos objectifs de développement durable si nous n'avons pas au préalable garanti un avenir sûr et prospère à nos enfants.

À cet égard, il est absolument essentiel que nous préservions le patrimoine culturel de l'humanité pour les générations futures. Le Gouvernement royal du Cambodge est profondément préoccupé par le fait que les terroristes détruisent délibérément des sites culturels du patrimoine et dérobent des objets antiques sans prix. Ces pratiques inqualifiables abîment le tissu historique de notre société. Le Cambodge se tient aux côtés de la communauté internationale dans nos efforts mondiaux pour maintenir vivante l'histoire des temps anciens. Ma délégation appuie donc sans réserve les résolutions 2199 (2015) et 2253 (2015), qui visent à supprimer le financement du terrorisme et, par là-même,

à empêcher les groupes terroristes et leurs partisans de compromettre la paix et la sécurité internationales.

La propagation du terrorisme sape nos efforts pour consolider l'économie mondiale et garantir une croissance et un développement durables pour tous. Pour le combattre, la communauté internationale doit agir avec détermination, de manière unie et bien concertée. La lutte contre le terrorisme doit respecter le droit international et être menée en stricte conformité avec les buts et principes inscrits dans la Charte. À cet égard, je voudrais une fois encore insister sur le fait que les principes consacrés par la Charte sont indispensables à la paix et la sécurité mondiales, au développement économique, à l'état de droit, au progrès social et à la protection des droits de l'homme. Dans ce contexte, ma délégation attend avec intérêt l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies qui se placera en juin. Nous entendons collaborer de manière productive avec d'autres États Membres et avec les organismes des Nations Unies dans nos efforts pour continuer à renforcer la réponse mondiale face au terrorisme.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

M. Sareer (Maldives) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie la présidence chinoise du Conseil de sécurité d'avoir convoqué le débat public de ce jour sur un thème critique. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son exposé sur le sujet ce matin.

Les actes de terrorisme sont un problème qui afflige le monde entier actuellement et qui menace d'ébranler les fondements mêmes de la paix et de la sécurité internationales. La hausse alarmante du nombre et de la force meurtrière des attaques terroristes au cours de l'année écoulée montre sans équivoque que des mesures déterminées et rapides doivent être prises pour éliminer cette menace avant que d'autres vies innocentes ne soient perdues. Au nom du Gouvernement et du peuple maldiviens, je tiens à exprimer nos sincères condoléances et notre compassion à tous les pays, communautés et familles qui ont été victimes d'attaques terroristes récemment et par le passé. C'est avec une immense préoccupation que nous prenons acte des cas d'activité terroriste qui surviennent désormais à un rythme croissant dans le monde entier. Nous avons conscience que certains pays pourraient ne jamais se remettre des blessures physiques, sociales et économiques que ces attaques leur ont infligées.

Le Gouvernement maldivien condamne et dénonce fermement tous les actes de terrorisme commis par quelque groupe ou individu terroriste que ce soit. Qu'il s'agisse de frappes aveugles ou ciblées, elles sont horriblement mal inspirées et entièrement dénuées de la morale la plus élémentaire et de tout respect pour l'humanité. Elles ne doivent donc en aucune manière être associées à une religion, une nationalité ou un groupe ethnique particulier, et cette approche doit être strictement respectée dans toute prise de décisions politiques, dans laformulation de mesures de prévention et le partage d'informations, au niveau aussi bien national qu'international. À défaut, non seulement une large fraction de la population mondiale s'en trouverait isolée et injustement condamnée, mais cela détruirait également l'unité et la confiance sur lesquelles l'ONU s'est construite. Le terrorisme est une menace qui pèse sur nous tous et qui ne pourra être éliminée que par la solidarité et par une confiance et une compréhension mutuelles.

C'est dans cet esprit que, il y a près de 10 ans, nous nous sommes tous réunis pour adopter la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Cette Stratégie, qui prend acte de l'immense complexité que recèlent les causes profondes du terrorisme, s'accompagne de diverses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi que d'initiatives visant des aspects spécifiques du terrorisme. Les Maldives accueillent très favorablement l'une de ces initiatives les plus récentes, le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent, lequel a abouti à la tenue, à Genève la semaine dernière, de la Conférence sur la prévention de l'extrémisme violent, ce qui montre bien que tous les pays sont unis pour dénoncer et condamner l'extrémisme violent et le terrorisme sous toutes leurs formes.

Bien que les attaques terroristes soient un problème mondial, c'est dans les mesures que prennent nos pays au niveau national que se trouvent les solutions préventives qu'il est possible de leur opposer. Nous devons accepter qu'aucun pays n'est à l'abri de cette menace et veiller à ce qu'une législation solide soit en place pour éliminer les causes profondes du terrorisme et l'empêcher de se propager – une législation qui doit être effectivement mise en œuvre et appliquée avec diligence. À cet égard, en 2015, les Maldives ont promulgué la version révisée d'une loi complète de lutte contre le terrorisme et lancé un certain nombre d'initiatives au plan national pour prévenir la propagation du terrorisme et les attaques terroristes. Il s'agit notamment de la création par le

Gouvernement d’un centre pluriinstitutions de lutte contre le terrorisme en février de cette année.

Reconnaissant que le tarissement des sources de financement du terrorisme est l’une des mesures les plus importantes dans la lutte contre le terrorisme international, les Maldives ont, en 2014, adopté la loi relative à la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme. Je tiens à souligner combien il importe que chaque pays dispose de lois complètes sur cette question afin qu’aucun État ne devienne par inadvertance la victime des réseaux de financement du terrorisme. Ces deux lois nationales découlent de la résolution historique 2178 (2014), ce qui démontre le rôle important que joue le Conseil de sécurité dans l’interaction entre le droit international et le droit interne.

Les attaques dont nous avons été témoins récemment ont montré clairement que les méthodes, les stratégies et les objectifs des attentats terroristes ont évolué au fil du temps. La technologie, les médias sociaux et d’autres ressources sont exploitées non seulement pour planifier et mener ces attaques, mais aussi à des fins de recrutement et de propagande. Il est donc important de veiller à ce que les mesures de prévention et les réponses à ces attaques soient également dynamiques. Nous devons utiliser nos ressources, renseignements et moyens collectifs pour avoir toujours une longueur d’avance jusqu’à cette menace soit éliminée. La mise en place de réseaux internationaux et régionaux pour échanger informations et pratiques exemplaires serait extrêmement bénéfique pour lutter contre le terrorisme post-moderne et les technologies utilisées pour commettre des actes de terrorisme.

Par exemple, bien que les Maldives accordent la plus haute priorité aux questions liées au terrorisme, il est également important de reconnaître qu’elles sont un petit pays insulaire et largement dispersé, avec des ressources et des capacités limitées. Nous devons reconnaître que chaque pays a des problèmes et des vulnérabilités qui lui sont propres et veiller à ce que tous les États reçoivent l’assistance dont ils ont besoin pour empêcher que des actes de terrorisme se produisent sur leur territoire.

Pour terminer, je tiens à souligner que nous devons poursuivre notre combat contre le terrorisme avec une fermeté et une détermination accrues. Les attaques terroristes visent à détruire non seulement des bâtiments et des maisons, mais aussi nos esprits et notre espoir. Tant que nous ne permettrons pas que cela se produise, nous gagnerons cette guerre.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

M. Kamau (Kenya) (*parle en anglais*) : La délégation kényane vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d’avril et salue votre conduite avisée de ses affaires.

Je remercie le Secrétaire général de son exposé et de ses observations instructives. Ma délégation se félicite également de tous les rapports qui nous ont été distribués, y compris la note de cadrage (S/2016/306, annexe) établie pour la présente séance.

Qu’il me soit permis de réaffirmer la solidarité de notre gouvernement et de notre délégation avec les Gouvernements et les peuples des pays qui ont subi et continuent de subir des pertes inutiles en vies humaines causées par des attentats terroristes lâches et ignobles perpétrés par des forces rétrogrades et réactionnaires dans diverses régions du monde.

La menace posée par le terrorisme international est le plus grand obstacle au maintien de la paix et au développement durable. C’est un problème mondial dont l’élimination exige une action internationale concertée. Les terroristes sont devenus plus sophistiqués, mondialisés, cruels et barbares au fil de leur expansion. L’État islamique d’Iraq et du Levant/Daech, Al-Qaida, Boko Haram, les Chabab et d’autres groupes se propagent dans diverses régions du monde et continuent de représenter une menace réelle au quotidien.

Le Kenya estime que le Plan d’action du Secrétaire général pour la prévention de l’extrémisme violent (A/70/674) est cadre sur lequel chaque État Membre peut s’appuyer pour traduire sa volonté politique en mesures concrètes contre le terrorisme. Nous sommes en train d’harmoniser notre stratégie et nos plans d’action nationaux de lutte contre le terrorisme avec le Plan d’action afin de renforcer nos mesures de prévention, en particulier par le biais de systèmes d’alerte rapide aux échelons local et communautaire, étant donné que c’est l’un des moyens les plus efficaces pour briser les canaux de recrutement terroristes. La prévention permet également de délégitimer la propagande de la radicalisation et de l’extrémisme violent en ligne et hors ligne avant qu’elle ne gagne du terrain. Le Plan d’action demande instamment aux États Membres et à l’ensemble du système des Nations Unies de coopérer, de collaborer et d’œuvrer de concert pour résoudre ce problème une

bonne fois pour toutes. La communauté internationale doit faire front commun pour réussir.

La délégation kényane estime que l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, a un rôle important à jouer pour promouvoir positivement la guerre contre le terrorisme. Pourtant, l'Organisation n'a pas pleinement mis à profit son immense pouvoir de mobilisation sur cette question. Faute d'instrument juridique contraignant contre le terrorisme, la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ne peut, à elle seule, produire les dividendes auxquels nous aspirons tous.

À l'échelon national, le Kenya a créé le Centre national de lutte contre le terrorisme, un organisme interinstitutions qui coordonne la mise en œuvre de la stratégie et les plans d'action nationaux de lutte contre le terrorisme. L'amélioration de la coordination des efforts nationaux s'est traduite par une réduction du nombre et de l'intensité des actes terroristes dans notre pays. Grâce à la participation accrue du public à tous les niveaux, la guerre contre le terrorisme est menée aussi bien par les services d'application des lois que par les citoyens et les communautés locales, car elle est désormais considérée comme un appel à défendre les valeurs nationales, la démocratie, la liberté et, bien sûr, le mode de vie kényan.

L'action menée par le Kenya pour combattre l'extrémisme violent suit une approche en trois volets.

Premièrement, les mesures de prévention visent les personnes et communautés à risque, qui sont vulnérables au recrutement dans l'extrémisme violent. Ces mesures de prévention sont axées sur les investissements, par exemple, dans le domaine de l'éducation pour lutter contre le terrorisme et les idéologies extrémistes violentes. Nous mettons également l'accent sur des systèmes intelligents de contrôle de l'immigration et des frontières, la fourniture de services publics efficaces, la protection des libertés et le renforcement de la démocratie dans notre pays.

Le deuxième volet important consiste en des mesures curatives et de réhabilitation destinées aux personnes déjà radicalisées et aux communautés touchées. Le Gouvernement envisage de créer une prison et un centre de réadaptation consacrés à la réhabilitation des terroristes pour les aider à se réinsérer dans la communauté en tant que membres repentis et productifs de notre société. Nous avons également élaboré à l'intention des services d'application des lois, tant du côté de l'instruction que du ministère public, une formation et une éducation continue sur les meilleures pratiques en matière d'enquêtes et de collecte de preuves, la protection et la promotion de l'état de droit, ainsi que d'autres aspects de la justice pénale afin de renforcer la guerre contre le terrorisme. Nous avons, par ailleurs, mis en place un centre d'information financière, qui a pour fonction de renforcer la capacité du secteur des services bancaires et financiers à prévenir, détecter et combattre le financement du terrorisme par le biais de l'économie kényane.

La troisième stratégie porte sur le renforcement des capacités en vue d'accroître la résilience des communautés, notamment au moyen d'initiatives visant à les aider à prévenir et combattre les menaces et à réadapter et réinsérer leurs membres qui ont été radicalisés ou qui sont des terroristes repentis. Cette stratégie aide ces communautés à rejeter les discours extrémistes violents et à surmonter les actes d'extrémisme violent. C'est pourquoi le Gouvernement est pleinement attaché à ce qu'au niveau des comtés des ressources budgétaires soient allouées aux initiatives de développement, car nous avons pris conscience que cela contribue à créer des emplois, à fournir des services et à délégitimer les discours de marginalisation de la part des groupes extrémistes. Le Gouvernement kényan est également fortement investi dans les jeunes et les femmes. Des fonds de développement pour améliorer et faciliter l'inclusion financière ont été mis en place et contribuent à associer tous les segments de la société aux activités économiques productives.

En conclusion, je tiens à redire que ma délégation est attachée à la solidarité internationale dans la guerre contre le terrorisme, et que nous attendons avec intérêt l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en juin 2016, après quoi, nous comptons être en mesure d'adopter une stratégie plus progressiste à même de traiter les problématiques et réalités actuelles ou qui se font jour, afin de pouvoir réaliser notre aspiration collective à mettre fin au terrorisme et à l'extrémisme violent. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) nous fournit, comme nous le savons, une norme collective et un cadre porteur de transformation afin de traiter les inégalités économiques au sein des pays et entre eux. Cela nous aidera tous à faire face à la marginalisation et à l'exclusion, à l'intolérance et à la violence, toutes problématiques qui sont les moteurs et les facteurs favorisants de la progression du terrorisme et de l'extrémisme violent partout dans le monde.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Nicaragua.

Mme Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Le Nicaragua souhaite féliciter la présidence du Conseil, assurée par la délégation de la République populaire de Chine, de l’excellent travail qu’elle réalise au cours de ce mois ainsi que de la convocation du présent débat sur un sujet aussi important que cette menace à la paix et à la sécurité internationales.

Notre délégation souhaite s’associer à la déclaration prononcée par l’Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Nicaragua réitère dans les termes les plus fermes sa condamnation du terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris le terrorisme d’État, dont le Nicaragua, son peuple et son gouvernement ont été victimes. Le terrorisme ne peut ni ne doit être lié à une religion, une nationalité, une civilisation ou un groupe ethnique quelconques et ces attributions ne doivent pas être utilisées pour justifier le terrorisme.

De même, le Nicaragua condamne les deux poids deux mesures utilisés par certains pays qui disent être favorables à l’élimination du terrorisme tout en hébergeant sur leur territoire des terroristes, en envoyant des terroristes dans d’autres États et en finançant ces actes dans l’objectif de changer les gouvernements et d’en soumettre les peuples. Il est évident que ceux qui disent promouvoir les droits de l’homme et l’état de droit sont ceux qui violent le plus les droits de l’homme et le droit international pour justifier cette lutte contre le terrorisme, et que ce sont les mêmes qui créent, financent et organisent les groupes terroristes actuels, en particulier au Moyen-Orient. Le Nicaragua exprime sa condamnation des actes bellicistes qui ont été commis et continuent de l’être sous la bannière de la guerre contre le terrorisme. Des nations entières qui connaissaient le développement et la prospérité sont aujourd’hui réduites en ruines et détruites, et déplorent des millions de victimes. Des familles entières, des millions d’êtres humains, cherchent aujourd’hui un endroit où trouver refuge, après avoir fui ce qu’aujourd’hui nous prétendons combattre avec les moyens de toujours.

La lutte contre ce fléau doit être une lutte ouverte, coordonnée, menée dans le cadre de la Charte des Nations Unies et du droit international, en veillant à ce que tous les États Membres y participent à égalité de conditions et de droits, et dans le respect de la souveraineté et de l’intégrité territoriale de chacun. Il y a beaucoup de travail à faire dans le domaine du terrorisme. Nous appuyons énergiquement l’élaboration d’une convention contre le terrorisme et appelons à cet égard tous les États Membres à faire preuve de souplesse. Le Nicaragua réaffirme son désir de contribuer de façon optimale à la réalisation de cette convention. De même, nous nous engageons à continuer d’œuvrer à l’appui de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Selon les mots du Président nicaraguayen, le commandant Daniel Ortega Saavedra :

> « La cupidité croissante du capitalisme mondial, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique, a provoqué des guerres et créé, incité, entretenu et exploité le fanatisme et le terrorisme, semant l’insécurité et la destruction, et entraînant toutes sortes de crises – guerres, crises alimentaires, crises environnementales, crises du travail, crises humanitaires – dans des proportions et avec des conséquences extraordinaires. » (*A/70/PV.23, p. 12*)

Le Président Ortega, que je cite de nouveau, lance cet appel :

> « L’Organisation doit promouvoir le respect, la paix, la sécurité souveraine, la justice et la solidarité entre les êtres humains. Elle doit réagir face à cette intervention barbare et à cette perturbation de la tranquillité et du droit à la prospérité de millions de familles, de pays et de peuples entiers. » (*ibid.*)

Il est de notre responsabilité d’en finir avec cette menace.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. Rodríguez Reyes (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba salue la présidence chinoise du Conseil, particulièrement pour sa conduite de nos travaux. Notre pays appuie résolument les efforts collectifs déployés par les Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme et accorde par conséquent une grande importance au présent débat.

Cuba dénonce et condamne tous les actes, les méthodes et les pratiques terroristes, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, quels que soient ceux qui les commettent, ceux qui en sont victimes, les lieux où ils sont commis, et quelles qu’en

soient les motivations, y compris le terrorisme d'État. Tout Gouvernement impliqué dans un acte de terrorisme d'État doit assumer sa responsabilité au niveau international.

Il est impossible d'éliminer le terrorisme en condamnant certains actes de terrorisme tout en passant d'autres sous silence, en les tolérant, en les justifiant ou en les manipulant, dans l'objectif, essentiellement, de promouvoir des intérêts politiques et économiques étroits. Il est inadmissible de voir primer deux poids deux mesures, la sélectivité politique et l'impunité dans la gestion de ce sujet sensible. Cuba est l'un des pays qui, pour défendre son indépendance et sa souveraineté, a souffert durant des décennies des conséquences de terribles actes terroristes organisés, financés et exécutés depuis l'étranger, et dont le bilan s'élève à 3478 morts et 2099 invalides. Notre peuple a souffert dans sa chair de ce fléau et il ne cessera jamais sa lutte pour en venir à bout.

À titre d'exemple concret, notre pays a promulgué une loi contre les actes de terrorisme, dite Loi 93, depuis le 20 décembre 2001, qui constitue une norme pénale spécifique pour la définition des comportements criminels à caractère terroriste et la lutte à leur égard. De même, nous sommes parties aux 18 conventions internationales portant sur le terrorisme, en vertu desquelles nous avons promulgué des mesures juridiques et institutionnelles visant à lutter efficacement contre ce phénomène. Cuba n'a jamais permis ni ne permettra que l'on utilise son territoire national pour commettre, planifier ou financer des actes de terrorisme contre quelque autre État, sans aucune exception.

La communauté internationale ne doit pas accepter que l'on utilise la lutte contre le terrorisme comme prétexte pour justifier une immixtion dans les affaires intérieures d'autres États, pour mener des actes d'agression, exécuter ou permettre des violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire, telles que tortures, enlèvements, détentions illégales, disparitions ou exécutions extrajudiciaires, et porter atteinte à la souveraineté nationale d'un État. Ces actes sont contraires à la Charte des Nations Unies et aux principes et règles du droit international. Partout où l'on viole ces principes juridiques et éthiques, on affaiblit la légitimité de notre lutte contre le terrorisme international.

Différentes questions de grande importance sont liées à la menace à la paix et à la stabilité mondiales que constitue aujourd'hui le terrorisme. Un certain nombre d'entre elles ont fait l'objet du processus d'examen précédent de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui constitue, avec ses quatre piliers, le cadre directeur de la lutte mondiale contre ce type d'actes. Il convient de souligner que, en l'absence de stratégie de réinsertion sociale adéquate, les poursuites pénales ne peuvent qu'accroître la radicalisation.

Les menaces croissantes posées par divers groupes terroristes font qu'il est très probable que les failles en matière de sécurité soient exploitées à des fins criminelles. Ce n'est un secret pour personne que certains groupes terroristes ont déjà manifesté leur vif intérêt pour l'acquisition d'armes de destruction massive en vue de terroriser le monde. On peut imaginer que des terroristes peuvent obtenir de manière illicite des armes de destruction massive ou des techniques et du matériel nécessaires pour les assembler. La menace du terrorisme employant des armes de destruction massive pourrait donc un jour être moins floue et prendre clairement forme. Afin d'empêcher efficacement les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive, nous devrons améliorer le dispositif de sécurité existant et renforcer la sécurité physique des matières sensibles.

Les risques posés par l'occupation militaire illégale de 20 % de notre territoire souverain par la Fédération de Russie sont notre plus grave problème. Les territoires géorgiens occupés, comme d'autres zones grises du monde où les mécanismes de contrôle national et international sont inexistants, ont été utilisés pour des activités illicites variées, y compris la contrebande et le terrorisme. À cet égard, je tiens à rappeler au Conseil que, ces dernières années, plusieurs tentatives de contrebande de matières nucléaires et radioactives par les régions géorgiennes sous occupation russe ont été enregistrées et ont fait l'objet de poursuites, et que la communauté internationale en a été dûment informée.

Le plein respect des obligations découlant des accords internationaux tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques, la résolution 1540 (2004), entre autres, doit clairement figurer au premier rang des priorités de la communauté internationale. À cet égard, je rappelle au Conseil que, en coordination avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, le Gouvernement géorgien a organisé des manifestations parallèles de haut niveau en octobre 2014 et 2015 sur des questions liées à la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN). En

décembre 2015, la Géorgie, le Royaume du Maroc et la République des Philippines, en qualité de coprésidents, ont créé le groupe des amis de la réduction des risques CBRN et de la gouvernance en matière de sécurité afin de promouvoir différentes questions en la matière à l’ONU, en se concertant activement avec les États Membres et le Secrétariat de l’ONU. Le groupe des amis facilitera l’intégration de la composante CBRN dans le dispositif de sécurité international et encouragera la coopération régionale et sous-régionale concernant des problèmes liés aux questions CBRN. Le 6 avril, dans le cadre de notre deuxième réunion au niveau des ambassadeurs, nous avons une nouvelle fois encouragé les autres États Membres participant à l’Initiative des Centres d’excellence de l’Union européenne sur l’atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires à se joindre au groupe.

Enfin, je tiens à réaffirmer que la Géorgie est fermement déterminée à poursuivre le dialogue avec les pays partenaires et les organisations internationales dans le but commun de faire reculer les menaces posées par le terrorisme et l’extrémisme violent.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence chinoise du Conseil d’avoir organisé le présent débat public.

Le terrorisme et l’extrémisme violent sont des atteintes directes à ce que l’ONU incarne. En tant que principal garant du mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales confié par la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité doit continuer de lutter contre ces menaces de manière visible.

Les tentacules du terrorisme continuent de croître et d’engloutir de plus en plus de territoires et de populations. Comme le montre clairement une série d’incidents barbares, de Paris à Ouagadougou, d’Istanbul à Lahore, aucun de nos pays n’est hors de portée des terroristes. Nous avons peut-être des interprétations différentes des facteurs à la base du terrorisme, mais nous devons pourtant tous tomber d’accord sur certaines préoccupations essentielles. Tout en parant au plus pressé concernant certains problèmes immédiats, nous devons tenir compte des sujets de mécontentement plus larges qui se sont accumulés et que les terroristes ont tendance à utiliser comme des éléments importants pour accroître leurs effectifs.

Nous perdons également de vue notre objectif quand nous essayons de trouver des boucs émissaires au lieu de faire preuve d’une certaine introspection. Cela aboutit à l’alarmisme et à l’incitation à la haine contre les autres, dont l’identité peut varier selon le contexte. Les actes commis par certaines personnes anormales ne peuvent être attribués à toute une communauté ou à tout un pays sans discernement. Ce type de généralisation entraîne une plus grande polarisation, et ébranle la vision commune nécessaire pour venir à bout des terroristes et les discréditer. Nous considérons qu’un terroriste est un terroriste et qu’il n’a aucune religion, croyance ou conviction. Aucune confession au monde ne justifie ou n’excuse la violence abusive et les attaques contre des civils innocents sous prétexte de réparer une quelconque injustice.

À partir de là, au Bangladesh, la Première Ministre, la Cheika Hasina, a annoncé une politique de tolérance zéro du terrorisme et de l’extrémisme violent sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations. Notre gouvernement a beaucoup fait pour démanteler des groupes terroristes marginaux et leurs ramifications. Nous restons vigilants afin de prévenir la possibilité que nos citoyens soient recrutés en tant que combattants terroristes étrangers au Moyen-Orient et ailleurs. Nous nous sommes assurés que notre territoire ne soit utilisé par aucune entité terroriste opérant contre l’intérêt de pays voisins. Le Bangladesh participe au Fonds mondial pour l’engagement de la communauté et la résilience en tant que pays pilote pour renforcer les interventions à l’échelle locale contre la propagation de l’extrémisme violent qui conduit au terrorisme.

Nous demeurons préoccupés par les tactiques terroristes ciblées utilisées par certains groupes terroristes interdits, en particulier un groupe de militants en ligne. Ce groupe opère principalement par l’intermédiaire de groupuscules, qui endoctrinent des personnes travaillant au sein d’un système de différents réseaux. Cela pose des difficultés au niveau des enquêtes et des poursuites compte tenu de nos ressources limitées. Les choses se compliquent davantage par des allégations en général non fondées de participation de certains groupes terroristes internationaux. Notre gouvernement demeure fermement résolu à venir à bout de ces menaces et problèmes et à préserver les droits et libertés fondamentaux de tous les citoyens au sein de notre tissu social démocratique et pluraliste.

D’autres problèmes sont posés par le fait que les terroristes utilisent Internet de manière accrue et poussée.

L’appui financier présumé se fait principalement de manière informelle, y compris depuis l’étranger. Dans le cadre des efforts que nous déployons pour réduire le fossé numérique, des failles, que les cyberterroristes peuvent exploiter à tout moment, demeurent au sein du système. Ces problèmes ne concernent peut-être pas uniquement le Bangladesh mais il faut s’y attaquer avec la participation de tous les acteurs nationaux compétents et l’appui de nos partenaires internationaux. À cet égard, nous apprécions le travail réalisé par l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Groupe d’action financière, entre autres, afin de renforcer les capacités de notre appareil judiciaire, de nos services chargés de l’application des lois et de nos institutions financières, d’une manière largement conforme à notre stratégie nationale de lutte contre le terrorisme.

Pour terminer, nous souhaitons faire part de quelques réflexions au Conseil.

Premièrement, le Conseil doit poursuivre ses efforts visant à éliminer les causes profondes décisives du terrorisme international, y compris en facilitant la reprise du projet de résolution au Moyen-Orient en vue de le mener jusqu’à sa conclusion logique.

Deuxièmement, le Conseil doit – comme il l’a fait aujourd’hui – faire régulièrement le bilan de sa contribution à une mise en œuvre globale et équilibrée des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et d’adapter son action en tenant compte des points forts et des lacunes identifiés.

Troisièmement, nous attendons du Conseil qu’il indique constamment la marche à suivre aux comités chargés de la lutte contre le terrorisme concernés et aux groupes d’experts relevant de son mandat afin qu’ils mènent leur travaux en consultant régulièrement les États Membres et contribuent de manière efficace au renforcement des capacités aux niveaux national et régional en fonction des besoins.

Quatrièmement, il est essentiel que le Conseil procède à une évaluation objective des menaces terroristes et des liens en s’appuyant sur des preuves et décourage la communication d’informations ou les analyses qui ne sont pas forcément étayées par une compréhension suffisante des réalités sur le terrain.

Enfin, cinquièmement, le Conseil doit adopter une démarche éclairée et prudente au moment de confier à des missions de maintien de la paix des opérations de lutte contre le terrorisme pour lesquelles les contingents déployés sur le terrain ne sont en général pas équipés.

Nous comptons poursuivre ce dialogue avec tous les Membres, y compris dans le cadre de l’examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies prévu en juin.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Khiari (Tunisie) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de remercier la République populaire de Chine pour l’organisation du présent débat sur la lutte antiterroriste. Ce n’est jamais un débat de plus quand il s’agit d’un thème qui requiert l’intensification de nos efforts communs pour répondre plus efficacement et plus rapidement à l’évolution de cette menace d’une dimension sans précédent.

La carte géographique des attentats terroristes perpétrés ces derniers mois – et je ne vais pas commencer à citer les villes et les pays, car la liste est devenue tristement longue – illustre l’ampleur de ce danger. Le nombre de combattants terroristes étrangers aurait atteint le chiffre de 30 000 provenant de plus que 100 pays. Pourquoi tant d’attrait à l’extrémisme violent? Pourquoi la communauté internationale n’est-elle pas parvenue à déjouer la perverse exploitation des technologies de l’information et des communications, qui n’a pas manqué de contribuer à l’universalisation de la terreur?

D’aucuns se demandent si la liberté d’expression prime le droit à la vie. Le débat sur la question n’est pas sans intérêt. Il mérite d’être approfondi, à notre avis.

La Tunisie a réussi, grâce à l’attachement de toutes les parties prenantes au dialogue et au compromis et à la participation active de la société civile, à surmonter les difficultés de la transition démocratique. Cette approche lui a valu, entre autres, de recevoir le prix Nobel de la paix en 2015. Aussi importantes et honorables soient-elles, ces avancées ne sauraient occulter les défis auxquels nous faisons face. Pour cadrer avec le débat de ce jour, je citerai notamment le défi de la lutte contre le terrorisme.

La Tunisie s’emploie à répondre de façon efficiente au terrorisme auquel nous sommes confrontés, en s’armant, pour y faire face, d’une approche globale qui s’inscrit dans la durée. Ce combat n’est pas sans peine, il n’est pas sans prix, il n’est pas sans tribut. La Tunisie paye de ses valeureux hommes et femmes, auxquels je

rends aujourd’hui un vibrant hommage, pour défendre ses acquis démocratiques et son engagement en faveur des droits de l’homme et des libertés fondamentales, pour faire respecter ses choix de société, pour préserver l’ancrage de sa société dans son identité arabo-musulmane, et, enfin, pour transposer le succès de sa transition démocratique en progrès socio-économiques au profit des populations les plus vulnérables, et prévenir ainsi la radicalisation des plus démunis matériellement et intellectuellement.

La tâche n’est pas facile à court terme. Personne n’en disconviendra, d’autant que notre environnement est continuellement fragilisé par des ondes et vibrations consécutives à de fortes tensions et à des conflits parfois sans véritables et réelles perspectives de solutions durables. Nous sommes résolus à combattre ce phénomène par la force du droit. C’est dans ce cadre qu’une nouvelle loi organique de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d’argent a été promulguée en août 2015, en conformité avec les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2178 (2014). Nous avons aussi développé récemment, en étroite collaboration avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, une stratégie nationale holistique et multisectorielle de lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent reposant sur quatre axes : la prévention, la protection, le suivi et la riposte.

Une panoplie de mesures ont été mises en œuvre dans ce contexte. Je citerai en particulier le lancement en 2016 par le Ministère des affaires religieuses d’une campagne sous le slogan « Demain sera meilleur » visant à encadrer les jeunes et à promouvoir le vrai visage de l’islam, l’islam modéré, à travers l’art, la culture et la communication. La stratégie implique les différentes parties prenantes. C’est un combat qui incombe à tous, car loin d’être un combat pour le droit à une vie meilleure, c’est un combat pour le droit à la vie. C’est un combat contre un ennemi commun. C’est pourquoi nous, peuples des Nations Unies, pour reprendre la fameuse formule du début de la Charte des Nations Unies, devons renforcer notre soutien aux efforts des pays qui en ont besoin pour venir à bout de cette menace transnationale.

Nous saluons dans ce contexte le développement par l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme d’un plan de renforcement des capacités des pays pour endiguer le phénomène des combattants terroristes étrangers. Ce plan a le mérite d’instaurer une démarche plus concertée et plus cohérente dans ce domaine. Nous tenons également à souligner qu’un appui de taille à la liste de projets prioritaires y afférents reste critique pour épauler leurs efforts nécessaires pour renforcer le contrôle des frontières, un secteur hautement sensible que nous citons à titre d’exemple. C’est dans le cadre de cet exercice de soutien et d’appui que nous serons en mesure de jauger la cohérence de nos discours avec nos actions.

Avant de conclure, je souhaite aborder le rôle stratégique d’orientation que devra jouer l’ONU pour faire face aux menaces terroristes. Je voulais dans ce contexte faire écho à l’appel lancé aujourd’hui par nombre d’intervenants quant à la nécessité d’adopter une approche plus holistique pour prévenir ce phénomène, en complétant nos mesures de lutte contre le terrorisme, qui restent toujours cruciales, par des mesures systématiques de prévention de l’extrémisme violent. Je voudrais souligner également la pertinence, dans ce cadre, du Plan d’action du Secrétaire général pour la prévention de l’extrémisme violent (A/70/674), qui vise à renforcer nos actions communes, tant au niveau national qu’aux niveaux régional et international, pour traiter les causes sous-jacentes de l’extrémisme violent dans toute leur complexité.

Nous nous réjouissons enfin de la perspective de continuer nos discussions de fond autour de ce plan en vue de dégager un consensus sur la marche à suivre, qui devra nous permettre d’avancer sur une priorité aussi urgente.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Hahn Choonghee (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence chinoise d’avoir convoqué cet important débat au moment opportun.

Les terribles attentats terroristes commis récemment au Pakistan et en Belgique sont un rappel douloureux de la nature meurtrière de la menace que posent les groupes terroristes extrémistes tels que l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL). Dix ans après l’adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, le rôle de l’ONU en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme reste capital.

Ces dernières années, le Conseil de sécurité a adopté une série de résolutions pour lutter contre la nouvelle tendance dangereuse de la menace terroriste que posent les groupes extrémistes tels que l’EIIL. Ces résolutions ont permis de renforcer le cadre mondial

existant en matière de lutte contre le terrorisme en imposant de nouvelles mesures pour tarir les sources de financement des terroristes, interdire l’incitation au terrorisme, endiguer le flux de combattants terroristes étrangers et aborder la question plus générale de la prévention de l’extrémisme violent. La République de Corée apprécie le rôle actif que joue le Conseil de sécurité dans la lutte contre le terrorisme, et elle est déterminée à collaborer avec la communauté internationale pour promouvoir l’application intégrale de ces résolutions par tous les États Membres.

La République de Corée a récemment franchi une étape importante s’agissant de renforcer sa législation nationale en matière de lutte contre le terrorisme en promulguant une loi sur la prévention du terrorisme afin de protéger la population et la sécurité publique. Cette nouvelle loi incrimine un large éventail d’activités terroristes et connexes, notamment le fait de rejoindre un groupe terroriste à l’étranger en tant que combattant terroriste étranger et le financement d’activités terroristes. La nouvelle loi prévoit des mesures de prévention solides, notamment la collecte d’informations, des mesures de contrôle de l’immigration et la suspension des transactions financières avec les individus à haut risque, et elle envisage la création d’un centre de lutte contre le terrorisme qui fera office de tour de contrôle pour toutes les activités de lutte contre le terrorisme.

La République de Corée est déterminée à appliquer scrupuleusement les résolutions du Conseil de sécurité relatives au financement du terrorisme, notamment la résolution 2253 (2015) adoptée récemment. En outre, la République de Corée participe activement aux efforts internationaux de lutte contre le financement du terrorisme dans le cadre de sa présidence du Groupe d’action financière. Elle est également en train de renforcer la surveillance des messages et activités terroristes en ligne en collaboration avec les organismes compétents. La Commission coréenne des normes de communication a dernièrement détecté plusieurs cas de contenus malveillants en ligne et pris des mesures pour atténuer le risque à cet égard.

Sur la base de nos efforts passés en matière de lutte contre le terrorisme, il est de plus en plus clair que les mesures de sécurité ne suffiront pas à vaincre le terrorisme. Il faut adopter une approche plus exhaustive pour s’attaquer aux facteurs sous-jacents et aux causes profondes de l’extrémisme violent. À cet égard, la République de Corée appuie pleinement le Plan d’action du Secrétaire général pour la prévention de l’extrémisme violent et est prête à coopérer activement avec la communauté internationale en vue de sa mise en œuvre efficace aux niveaux mondial, régional et national. La République de Corée se félicite également de l’adoption par consensus, le mois dernier, de la résolution 70/254 par l’Assemblée générale, par laquelle elle a décidé de poursuivre l’examen du Plan d’action et espère qu’elle apportera une contribution positive à l’examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies qui aura lieu en juin.

Pour terminer, étant donné qu’à la Conférence sur la prévention de l’extrémisme violent,tenue à Genève le 8 avril, notre délégation a souligné l’importance des jeunes et de l’éducation dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de l’extrémisme violent, je voudrais rappeler que la grande majorité des combattants terroristes étrangers qui rejoignent les rangs des groupes extrémistes sont des jeunes, et surtout des adolescents. Si nous voulons venir à bout de l’extrémisme violent et empêcher ces jeunes de succomber à l’attrait de ces idéologies et de cette propagande toxiques, il est essentiel de leur enseigner les valeurs de la dignité humaine, de la paix, de la diversité et de la tolérance, comme le souligne la notion d’éducation à la citoyenneté mondiale. Grâce à cette éducation à la citoyenneté mondiale sur nos valeurs et idées universelles, nous devrions pouvoir convaincre la jeune génération que ce sont nos sociétés libres et diverses, et non pas la haine et la violence que prêchent les extrémistes, qui constituent la voie noble menant vers une véritable dignité, l’espoir et le bonheur pour tous. La République de Corée poursuivra ses efforts pour promouvoir l’éducation à la citoyenneté mondiale en tant que solution de choix pour faire face au phénomène de l’extrémisme violent.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Plasai (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la Chine d’avoir organisé ce débat public. Les attentats terroristes perpétrés tout récemment dans de nombreuses régions du monde nous ont rappelé la nécessité urgente de déployer des efforts internationaux concertés pour faire face à cette menace croissante. Dès lors, le débat d’aujourd’hui arrive à point nommé, car il nous offre l’occasion d’échanger des vues avant l’examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies qui aura lieu en juin.

Dans le cadre de notre détermination à éliminer le terrorisme, tous les États doivent avoir la même

ferme conviction que tous les actes terroristes sont injustifiables et doivent être condamnés, quelles qu’en soient les motivations. Le Royaume de Thaïlande est fermement convaincu le terrorisme ne saurait être associé à aucune religion, aucune nationalité ni aucune civilisation. Comme l’a montré l’expérience, le terrorisme ne fait pas de discrimination entre ses victimes. Il a des répercussions sur des gens de toutes origines sociales. Dans ce contexte, je voudrais présenter au Conseil les vues de la Thaïlande sur les voies et moyens par lesquels nous pouvons lutter contre le terrorisme grâce à une action concertée.

Au niveau national, il faut une législation solide permettant de prévenir le terrorisme et d’engager des poursuites y relatives, et de mettre en œuvre efficacement et en temps utile les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment celles liées au financement des activités terroristes. Dans le Royaume de Thaïlande, les infractions relatives au terrorisme sont inscrites au code pénal depuis 2003. En 2013, nous avons promulgué une nouvelle loi sur la criminalité transnationale organisée en vue de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

Les médias sociaux peuvent être un outil efficace permettant aux terroristes d’entrer rapidement en contact avec des jeunes et des groupes marginalisés à la recherche de possibilités politiques, sociales et économiques. Tout en garantissant la protection de la liberté d’expression, nous devons mettre en place une réglementation nationale efficace du cyberespace et des médias électroniques pour prévenir leur utilisation à mauvais escient et promouvoir le rôle constructif que peuvent jouer les médias sociaux dans la lutte contre la propagation de la propagande terroriste et des idéologies violentes.

Il faut également renforcer la coopération régionale. Le Royaume de Thaïlande continue de tirer avantage de sa participation active à des forums internationaux de lutte contre le terrorisme, comme l’Association de coopération économique, la Réunion Asie-Europe et l’Association des nations de l’Asie du Sud-Est. Dans de nombreuses régions, les personnes et les biens circulent plus librement grâce à l’intégration économique. Il est essentiel que les États coopèrent en matière de partage des renseignements, de lutte contre le financement du terrorisme, de renforcement des capacités, en particulier en ce qui concerne la sécurité des frontières. Dans le même temps, il faut préserver la liberté de circulation des personnes et des marchandises, un impératif qui rend notre tâche encore plus difficile.

Au niveau international, nous devons œuvrer de concert pour imprimer un élan et apporter un appui à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et aux travaux des organismes des Nations Unies concernés par la lutte contre le terrorisme. L’examen prévu en juin sera une excellente occasion pour les États Membres d’étudier les synergies qui existent entre les divers organismes des Nations Unies, ce qui permettra d’améliorer l’efficacité des efforts de lutte contre le terrorisme.

Les États Membres doivent également s’engager pleinement à mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité visant à enrayer le financement, le recrutement et les mouvements des combattants terroristes étrangers. En ce qui nous concerne, le Royaume de Thaïlande n’a ménagé aucun effort pour honorer ses obligations à cet égard, conformément à la Charte des Nations Unies. Tout récemment, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil, nous avons commencé à utiliser le Système de renseignements préalables concernant les voyageurs pour assurer un contrôle plus efficace des frontières. Le mois dernier à Bangkok, nous avons pu partager notre expérience dans ce domaine avec les États Membres lors d’un atelier régional des Nations Unies portant sur la sensibilisation et le renforcement des capacités pour ce qui est des renseignements préalables concernant les voyageurs, qui avait pour but de faire mieux connaître le problème des combattants terroristes étrangers et les efforts attendus de la communauté internationale pour faire face à cette menace.

Nous sommes fermement convaincus que le monde a besoin d’un instrument international global et juridiquement contraignant pour lutter contre le terrorisme. Par conséquent, nous appelons à la mise au point du projet de convention globale sur le terrorisme international, qui est en suspens. Les pays doivent œuvrer de concert pour briser l’impasse actuelle, et surtout pour parvenir à un compromis sur une définition claire et précise du terrorisme.

Tout en intensifiant nos efforts contre le terrorisme à tous les niveaux, nous devons continuer à nous attaquer efficacement à ses causes profondes. La pauvreté, le manque d’éducation, la faiblesse de l’état de droit, l’absence d’accès à la justice et l’exclusion politique et sociale donnent lieu au désespoir et au mécontentement, qui peuvent conduire à la violence.

Il faut promouvoir l'égalité, la tolérance et l'entente, y compris le dialogue interreligieux et interculturel, pour contribuer à prévenir l'incitation au terrorisme.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de la Ligue des États arabes.

M. Fathalla (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous féliciter pour l'accession de la Chine à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et vous remercier d'avoir organisé ce débat public afin d'examiner ce problème important qu'est le terrorisme et ses incidences sur le maintien de la paix et de la sécurité. Je tiens également à remercier et à féliciter le Secrétaire général pour son exposé complet de ce matin.

Cette séance se tient à un moment où le monde, en particulier le monde arabe, se trouve à un tournant historiquement dangereux à cause d'actes de terrorisme ayant des causes variées et dont le nombre de foyers est en augmentation. Cela signifie que nous, en tant que communauté internationale, devons examiner sérieusement et de façon décisive les moyens de renforcer la coopération et la coordination internationales afin de combattre le phénomène du terrorisme et mettre un terme à ses activités destructrices qui risquent de détruire toutes nos structures culturelles, historiques et de civilisation. Voilà pourquoi il importe de renforcer les efforts mondiaux dans ce domaine pour tarir les sources de financement du terrorisme, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Le monde est stupéfié par la montée de l'activité terroriste. On n'a pas lutté adéquatement en temps voulu contre la vague d'actes terroristes qui ont commencé dans les années 90. Le phénomène s'est donc répandu comme un cancer dans le monde, à travers les continents et les frontières. Les idéologies et les pratiques de ces groupes extrémistes ne peuvent en aucun être associées à aucune religion, aucune ethnie ni aucune civilisation. Les actes odieux perpétrés récemment en France, à Bruxelles et dans d'autres pays d'Afrique du Nord et de notre région et qui portent la signature d'un phénomène de société qui n'a rien à voir avec nos cultures et notre civilisation en sont la preuve la plus accablante.

Le fait que les terroristes usent de tous les moyens dont ils disposent pour menacer la paix et la sécurité internationales, terroriser et tuer des civils pacifiques en grand nombre en est la meilleure preuve. Si nous sommes réunis aujourd'hui à l'ONU, et plus particulièrement au Conseil – qui est l'organe principalement chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, – c'est pour discuter de la meilleure façon de lutter contre les groupes terroristes extrémistes, leur idéologie, leurs pratiques et leurs méthodes. Il faut absolument que la communauté internationale s'accorde sur une définition du terrorisme car l'ONU a échoué jusqu'à présent à le définir clairement, ce qui a contribué à la propagation de ce phénomène destructeur de la paix et de la sécurité internationales. Le terrorisme ne doit en aucun cas être mis sur un pied d'égalité avec la lutte légitime des peuples sous occupation pour leur l'autodétermination et avec leur droit de chasser tout occupant hors de leur territoire.

La séance d'aujourd'hui reflète la détermination de la communauté internationale de rester engagée en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme je l'ai indiqué lors du précédent débat sur le sujet. Elle doit nous permettre aussi de rectifier de nombreuses notions et de mettre en place des mécanismes internationaux plus efficaces qui permettent au Conseil d'adopter de nouvelles approches et de mettre en œuvre ses résolutions aux fins de la lutte contre les périls qui menacent notre paix et notre sécurité.

Nous espérons aussi que l'examen de la Stratégie antiterrorsite mondiale des Nations Unies, qui aura lieu en juin, permettra de renforcer l'action menée en la matière au niveau international, de faire en sorte que les stratégies régionales et nationales complètent la stratégie internationale sans aucune concession au deux poids deux mesures, de réaffirmer l'importance de n'associer le terrorisme à aucune religion, nationalité ou civilisation en particulier, de renforcer la coopération internationale et régionale en matière de lutte contre le terrorisme. de réaffirmer le droit des peuples sous occupation à l'autodétermination et à la résistance à l'occupation étrangère de leur territoire et, surtout, de réaffirmer l'importance de tarir les sources de financement des activités de ces entités terroristes, conformément aux différentes résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La Ligue des États arabes et les institutions et organisations avec lesquelles elle travaille placent la question de la lutte contre le terrorisme et la protection des droits des peuples au cœur de leurs préoccupations et de leurs priorités. Cela n'a cessé d'être réaffirmé dans les différentes résolutions pertinentes adoptées aux sommets et conseils ministériels de la Ligue. Lors du

dernier Conseil en date, les participants ont condamné tous les actes et pratiques terroristes sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, quels qu'en soient les auteurs, notamment les combattants terroristes étrangers, et quelles qu'en soient les motivations. Il ont aussi réaffirmé la nécessité de s'abstenir de fournir un appui sous quelque forme que ce soit aux individus et entités impliqués dans des actes terroristes. Je citerai à cet égard le paragraphe 11 de la résolution no. 98 de la Ligue, adoptée le 11 mars 2016, qui invite les États Arabes à ériger en infraction le transit par leur territoire de terroristes étrangers pour rejoindre des groupes terroristes, à œuvrer à la mise en place de législations et de procédures administratives appropriées pour punir ces combattants, et à réduire la menace qu'ils représentent pour leur pays d'origine, pour les pays de transit et pour les pays de destination.

Il est profondément regrettable que la communauté internationale, avec tous les mécanismes et les moyens dont elle dispose, notamment matériels, militaires et intellectuels, n'ait pas encore réussi à confronter les parties non étatiques et à mettre un terme à leurs actions terroristes qui défient le monde entier en détruisant des peuples et leur patrimoine. Il est vrai que les techniques utilisées par les entités terroristes et ceux qui leur sont affiliés leur octroient une plus grande mobilité, ce qui doit contraindre la communauté internationale à redoubler d'efforts pour mettre en place un réseau d'information technologique afin d'empêcher ces entités terroristes de diffuser leur idéologie, de brouiller les esprits et de faire l'apologie de l'extrémisme par le biais d'Internet.

La Ligue, à l'occasion de son dernier Conseil des ministres à sa cent quarante-cinquième session, au paragraphe 14 de la résolution susmentionnée, a invité de nouveau les États arabes

> « à coopérer pour empêcher les terroristes d'exploiter les technologies de l'information et des communciations et Internet aux fins d'inciter au terrorisme et d'appuyer, financer et planifier des activités terroristes, ainsi qu'à mettre en place des mécanismes nationaux pour brouiller les sites électroniques qu'utilisent les organisations terroristes ».

Ceci est conforme aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité concernant la lutte contre le terrorisme, notamment les résolutions 2253 (2015) et 2178 (2014), et répond à la nécessité de lutter contre ce phénomène par le biais des réseaux sociaux et d'Internet,

La non-application sur le terrain des différentes résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale visant à régler les problèmes dans la région du Moyen-Orient et à y rétablir la stabilité mènera sans nul doute à la recrudescence des activités terroristes dans le monde entier, comme l'ont montré dernièrement les attentats terroristes de Bruxelles. Consciente du rôle que peuvent jouer les médias et les réseaux sociaux dans la sensibilisation des personnes, la Ligue des États arabes s'est engagée, dans le cadre de sa coopération avec l'ONU, à maintenir la paix et la sécurité internationales en assurant le suivi du développement régional et international et de ses répercussions sur le monde arabe. À cet égard, la Ligue a organisé ici, au Siège de l'ONU à New York, le 3 juin 2015, le premier symposium arabe sur «Le rôle des médias dans la lutte contre le terrorisme», et ce en coopération avec les structures de l'ONU chargées de la lutte contre le terrorisme – le Comité contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme. Les participants ont souligné à cette occasion la nécessité pour toutes les parties prenantes, notamment les Nations Unies, les organisations régionales, tous les États Membres et les entreprises informatiques du secteur privé, de poursuivre le dialogue et de lutter ensemble contre l'utilisation des médias pour faire l'apologie des activités criminelles.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie.

M. Jinga (Romanie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent et opportun débat, qui fait suite à la présentation du Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent et moins d'une semaine après la conférence de Genève sur le même sujet.

La Roumanie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (UE). Je voudrais souligner que mon pays contribue activement aux politiques antiterroristes de l'UE. Je vais maintenant faire quelques observations à titre national.

Plus de la moitié des résolutions du Conseil de sécurité adoptées au cours de l'année dernière ont porté sur cette question. et pourtant les terroristes continuent de semer la peur dans de nombreuses régions de la planète. Le terrorisme fait peser une menace constante et diffuse sur l'humanité. Les derniers attentats terroristes,

qui ont fait des centaines de victimes en Syrie, en Iraq, en Afghanistan, en Libye, au Liban, au Mali, au Burkina Faso, en Côte d’Ivoire, en Belgique, en Turquie, au Pakistan et d’autres parties du monde, nous rappellent qu’aucun pays ni région n’échappe à leurs effets.

Dès le début de la guerre et des violences en Syrie, en Iraq et en Libye, nous avons été confrontés au phénomène des combattants terroristes étrangers. Ils font également peser une grave menace sur la sécurité lorsqu’ils retournent dans leurs pays d’origine. Cette menace est démultipliée par une campagne agressive menée sur les réseaux sociaux pour attirer de nouvelles recrues et mobiliser les liaisons logistiques. Bien que certains pays aient intégré dans leurs programmes de lutte contre le terrorisme des mesures visant à surveiller la propagation de l’extrémisme violent via Internet, empêcher l’utilisation d’Internet à des fins terroristes reste une immense difficulté pour la plupart des États.

Bien sûr, la lutte antiterroriste doit faire partie de notre réponse. L’analyse des réseaux, le tarissement des financements, la déradicalisation et des frappes menées par des forces spéciales sont autant d’éléments nécessaires. Mais le terrorisme ne peut pas être combattu par des mesures exclusivement militaires ou d’ordre sécuritaire. Lorsqu’il s’est exprimé à Genève vendredi et ici-même ce matin, le Secrétaire général Ban Ki-moon a réaffirmé la nécessité de se focaliser davantage sur les causes profondes du terrorisme, indiquant que lorsque l’on doit combattre le terrorisme, il est déjà trop tard, et que l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL) et les autres groupes radicaux se propagent désormais tel un cancer dans le monde entier. En conséquence, pour combattre le terrorisme, il est faut aussi bien une vision de long terme qu’une réponse à court terme.

Nous avons besoin d’une stratégie intégrée plus générale qui tienne compte de toute la gamme des activités, y compris l’aide humanitaire. Les plans d’action pour lutter contre le terrorisme doivent améliorer les mesures visant à lutter contre la propagande de l’EIIL sur Internet, contre le trafic d’armes à feu et contre le financement du terrorisme et de l’extrémisme violent, notamment en contrôlant les plateformes en ligne d’échange de devises virtuelles et en instaurant une coopération efficace entre les cellules de renseignement financier. Favoriser l’implication positive des jeunes, améliorer l’éducation, enseigner le respect des droits de l’homme, de la diversité et de l’égalité des sexes, et faciliter l’emploi pour lutter contre la pauvreté et la marginalisation sociale doivent s’inscrire dans le cadre de notre stratégie.

Pour lutter contre l’EIIL, il faut également cibler les entités qui lui sont affiliées – des franchises et des partisans qui couvrent un espace plus large que la seule zone contrôlée par Daech lui-même –, parce que ce sont elles qui permettent à l’EIIL d’étendre sa zone d’influence. Si la communauté internationale veut triompher de l’EIIL, alors c’est contre le groupe tout entier qu’elle doit se battre, et non uniquement contre sa partie la plus visible. Tout aussi important, le terrorisme et l’extrémisme violent ne doivent pas être associés à une religion, une nationalité, une civilisation ou un groupe ethnique donnés. Nous ne devons pas laisser les terroristes exploiter la crise des réfugiés et manipuler et polariser l’opinion publique contre les migrants qui, eux-mêmes, pour sauver leurs vies, fuient des territoires occupés par des terroristes. Dernier point, mais non le moindre, la question de la définition juridique d’un acte terroriste est toujours une source de préoccupation majeure, puisqu’elle entrave la coopération internationale visant à pourchasser les responsables et à les traduire en justice.

En nous inspirant de Montesquieu, nous devrions donner la primeur à l’état de droit, parce que l’état de droit est au fondement de toutes les composantes de la société. L’ONU est on ne peut bien placée pour promouvoir cet effort. Elle est l’enceinte nécessaire pour nouer une coalition universelle et garantit la légitimité mondiale de la réponse opposée au terrorisme sur le long terme. Les conventions des Nations Unies constituent déjà un cadre juridique pour nombre des mesures qui doivent être prises pour éradiquer le terrorisme. L’examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en juin prochain constituera un autre pas en avant. La Roumanie appuie fermement ce processus.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

M. Buffin (Belgique) : La Belgique vous remercie, Monsieur le Président, de l’organisation de ce débat d’aujourd’hui sur un sujet qui préoccupe l’ensemble de la communauté internationale et qui a touché la Belgique de plein fouet le 22 mars dernier, comme ce fut le cas de la France, du Liban, du Pakistan, de la Côte d’Ivoire, de la Turquie et de nombreux autres pays dans un passé récent. Je voudrais associer en pensée à notre débat l’ensemble des victimes de ces atrocités. Je voudrais aussi remercier les nombreux États, organisations régionales et internationales qui nous ont offert leur

soutien moral ou pratique dans ces moments difficiles. Ces gestes sont le signe de l'engagement de l'ensemble de la communauté internationale à maintenir un front uni contre le terrorisme.

La Belgique n'a pas attendu ces événements tragiques sur son territoire pour prendre ses responsabilités. Les attentats nous ont prouvé que nous devions poursuivre nos efforts avec détermination et en collaboration étroite avec nos partenaires. De nombreuses mesures ont été prises depuis plusieurs années pour renforcer nos capacités, qu'elles soient légales, judiciaires, policières, militaires ou de renseignement. La Belgique, qui a été touchée comme tant d'autres par le phénomène des combattants terroristes étrangers, accorde une attention particulière à la mise en œuvre de la résolution 2178 (2014) et a pris les mesures nécessaires pour lutter de manière énergique contre ce phénomène. Le Code pénal belge criminalise en particulier les voyages à des fins d'entraînement dans les zones de conflit, ainsi que la participation à des conflits à l'étranger.

Face au terrorisme et à l'extrémisme violent, il est essentiel d'apporter une réponse intégrée, globale et coordonnée. La complexité du phénomène nous oblige à le traiter de manière préventive, répressive et curative. Ayant pris conscience de la problématique de la radicalisation à un stade précoce, mon pays a défini son premier plan d'action contre le radicalisme en 2005. En avril 2013, le Gouvernement de mon pays a adopté un programme national initial pour la prévention de la radicalisation, fondé sur l'amélioration de la connaissance des processus de radicalisation, la promotion des mesures sociales préventives, le renforcement de la résilience des groupes les plus vulnérables et la sensibilisation aux niveaux local et régional.

Le traitement du terrorisme et de l'extrémisme violent à l'échelle mondiale suppose des réponses multiples. Je souhaiterais en aborder trois dans le cadre de ce débat.

Premièrement, la défense des valeurs communes et de la résilience de nos sociétés. Si nous ne traitons pas les causes profondes du phénomène, nous serons condamnés à voir resurgir l'extrémisme violent ailleurs, là où le chaos lui permettra de s'installer. La sécurité et le respect des principes démocratiques, de l'état de droit et des libertés individuelles sont des éléments qui se complètent et se renforcent mutuellement. C'est un message que nous portons avec force, que ce soit au sein des Nations Unies, de l'Union européenne ou du Conseil de l'Europe.

L'approche holistique dans laquelle la Belgique s'est engagée est promue dans le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674), présenté par le Secrétaire général en janvier dernier. Nous nous en félicitons et nous le soutenons. Outre l'appel à chaque État et à chaque région à prendre ses responsabilités, il met de façon pertinente en avant les liens à nouer avec les objectifs du développement durable, le respect des droits de l'homme, de l'état de droit et de la bonne gouvernance, la lutte contre l'impunité ou la promotion de la tolérance. À cet égard, nous sommes convaincus que la jeunesse, les femmes, l'éducation ou l'accès à un emploi décent joueront un rôle essentiel dans la réussite de cette stratégie. L'approche « *all-of-UN* » – l'approche intégrée à l'échelle du système des Nations Unies – est à cet égard essentielle.

Deuxièmement, la prévention et la résolution politique des conflits internationaux. Nous ne pourrons pas vaincre le fléau du terrorisme si nous laissons des groupes terroristes prendre le contrôle de territoires à partir desquels ils peuvent développer leurs capacités, répandre leurs idéologies et porter leurs attaques. Il est nécessaire que la communauté internationale s'unisse afin de résoudre politiquement et pacifiquement les conflits, en particulier ceux qui créent le chaos au point de permettre l'implantation de groupes terroristes.

La Syrie est le premier foyer à éteindre. Nous soutenons à cet égard pleinement le travail inlassable du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura. Mais le travail ne s'arrêtera pas là. D'autres régions du monde, malheureusement, connaissent des difficultés importantes dont ne manquent pas de profiter les groupes terroristes pour étendre leurs réseaux. La Belgique soutient les Nations Unies qui, par leur mandat, leur légitimité et leurs capacités, ont plus que jamais un rôle de premier plan dans la lutte contre ce nouveau désordre du monde.

Enfin, la réponse sécuritaire. Dans une approche intégrée, ce type de réponse est incontournable. C'est pourquoi nous devons continuer à lutter sans faiblir contre le pseudo « État islamique » et Al-Qaida. La Belgique s'implique donc activement au sein de la coalition internationale contre Daech. C'est également la raison pour laquelle la Belgique s'est engagée résolument afin de renforcer ses propres outils pour répondre à la menace et continue d'œuvrer pour une coopération renforcée avec ses partenaires. Cette

coopération internationale est d’autant plus nécessaire que la menace, en particulier celle des combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays d’origine, évolue et pose sans cesse de nouveaux défis. Je pense, par exemple, aux liens avec le crime organisé, à l’usage de substances chimiques simples pour la fabrication de bombes, à l’usage de nouveaux espaces virtuels de non-droit tels que le « Darknet » ou l’approvisionnement en armes illégales. Il est donc essentiel d’œuvrer ensemble pour s’y adapter et y réagir immédiatement.

À cet effet, la mise en œuvre du Programme d’action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects contribuera à contrecarrer l’acquisition d’armes par des bandes criminelles et des terroristes. De nombreuses initiatives pour promouvoir un meilleur échange de données et d’informations ont été prises, notamment au niveau de l’Union européenne et d’INTERPOL. De nombreuses mesures ont donc déjà été prises dans la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent. Il nous incombe maintenant de les mettre en œuvre avec détermination et de rester vigilants pour assurer leur adéquation perpétuelle avec une menace sans cesse en évolution.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Çevik (Turquie) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence chinoise d’avoir organisé le débat d’aujourd’hui, et le Secrétaire général de son exposé.

La Turquie s’associe à la déclaration qui a été faite par l’observateur de l’Union européenne (UE), et je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Les récentes attentats terroristes perpétrés dans le monde ont montré une fois de plus qu’aucun pays n’est à l’abri de la menace du terrorisme. La Turquie est également visée par des organisations terroristes, notamment Daech, le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et les Unités de protection populaire (YPG). Les dernières attaques à la bombe commises à Ankara et Istanbul ont coûté la vie à 184 innocents et fait des centaines de blessés, mais elles n’ont fait que renforcer la détermination du Gouvernement turc à lutter contre le terrorisme et souligné la nécessité de renforcer la coopération et la solidarité internationales dans notre lutte contre ce fléau.

Le terrorisme est un phénomène multiforme et transnational qui exige une coopération bilatérale, régionale et multilatérale efficace pour le combattre. La coopération internationale est essentielle, en particulier dans les efforts déployés pour vaincre Daech/l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL), que la Turquie considère comme une menace directe à sa sécurité nationale. Endiguer le flot de combattants terroristes étrangers qui rejoignent ses rangs est un élément indispensable de nos efforts individuels et collectifs. À cet égard, la Turquie a pris les mesures administratives, physiques et technologiques nécessaires, telles que l’établissement d’une liste des personnes interdites d’entrée dans le pays, laquelle comprend désormais plus de 37 700 noms, et la mise en place d’une unité d’analyse des risques dans les aéroports et les centres de transit, qui a à ce jour contrôlé 9 000 personnes, parmi lesquelles plus de 2 000 se sont vues refuser l’entrée en Turquie. Depuis 2011, la Turquie a expulsé plus de 3 000 personnes.

En fait, depuis le début de la crise en Syrie, et bien avant l’adoption de la résolution 2178 (2014), que nous avons parrainée, la Turquie a appelé à de nombreuses reprises au renforcement de la coopération internationale et du partage des renseignements concernant les combattants terroristes étrangers. Je saisis cette occasion pour souligner une fois encore que, conformément à cette résolution, la première étape consiste à empêcher les combattants terroristes étrangers de quitter leur pays d’origine. Si l’on n’y arrive pas, un échange de renseignements exploitables et communiqués en temps voulu est indispensable.

La Turquie lutte contre Daech/l’EIIL sur de multiples fronts, la réduction de ses sources de financement étant une autre de ses priorités. La Turquie a ainsi codirigé en 2015 avec les États-Unis d’Amérique un projet de typologie du Groupe d’action financière portant sur les méthodes de Daech et l’ampleur de ses financements. En outre, la cellule de renseignement financier de la Turquie, la MASAK, coopère avec d’autres unités homologues. Avant même que la question de la réduction du financement de l’EIIL/Daech ne devienne une préoccupation internationale, sans parler de sa capture de grands aérodromes en Syrie, la Turquie a beaucoup œuvré pour renforcer son action contre les réseaux de contrebande et d’autres activités menées à partir de la Syrie. Conformément à la résolution 2199 (2015), que nous avons parrainée, la Turquie fournit régulièrement des informations au Comité du Conseil de sécurité compétent en la matière et poursuit ses efforts sur ce front. Nous sommes ainsi en train de mettre en place un système de sécurité physique à la frontière syrienne. Ici aussi, il est important de faire davantage pour refuser à

Daech/l’EIIL l’accès au système financier international, en particulier en amont des transactions, c’est-à-dire dans les pays d’origine. Il convient de mentionner ici que dans le cadre de la coalition contre Daech/l’EIIL, la Turquie codirige le groupe de travail sur les combattants terroristes étrangers et participe également au groupe de travail sur la lutte contre le financement.

Nous avons également renforcé nos mesures existantes pour prévenir le transfert illégal d’objets historiques de leur pays d’origine et avons mobilisé toutes les institutions et agences compétentes, conformément aux obligations qui nous incombent en vertu des instruments internationaux. Les autorités turques maintiennent une vigilance constante à cet égard et traitent la question avec l’attention et la diligence voulues. La Turquie déplore et condamne fermement les attaques entraînant la destruction de biens culturels qui font partie du patrimoine commun de l’humanité. Bref, la Turquie est en première ligne de la menace que pose Daech, et notre priorité est de faire tout notre possible pour la contrer. Nous sommes donc extrêmement consternés par les récentes spéculations mettant en doute la détermination de la Turquie à combattre Daech/l’EIIL et d’autres groupes terroristes en Syrie et en Iraq.

Les allégations formulées aujourd’hui par la Fédération de Russie contre la Turquie sont dénuées de tout fondement, et nous les rejetons. Quiconque profère ces allégations mal intentionnées devrait prendre en considération le fait que la Turquie a été attaquée par les terroristes de Daech trois fois en moins d’un an. Par ces allégations, la Fédération de Russie essaie de détourner l’attention du public des immenses souffrances que ses opérations aériennes ont infligées aux civils en Syrie, ainsi que de ses liens avec des particuliers et sociétés impliqués dans le financement de Daech en Syrie. Il est certainement regrettable que la Russie ait tenté d’utiliser la séance d’aujourd’hui pour promouvoir son programme politique mal intentionné contre la Turquie. Les délibérations du Conseil de sécurité doivent respecter les principes de responsabilité et de maturité politique.

Nous reconnaissons qu’il est impératif d’éviter de faire deux poids deux mesures dans la lutte contre le terrorisme. Il n’y a pas de place pour le relativisme moral dans cette lutte. Que l’organisation en question soit le Front el-Nosra, Daech, Boko Haram, le PKK, les YPG ou le Front révolutionnaire de libération du peuple de la Turquie, nous devons faire front commun face à la menace du terrorisme. Nos efforts de lutte contre le terrorisme visent tous les groupes qui recourent au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Dans le même temps, le terrorisme ne peut pas et ne doit pas être associé à une religion, une nationalité ou un groupe ethnique.

Alors que des milliers de jeunes sont radicalisés par les discours extrémistes de Daech et d’autres groupes, et quittent leur pays pour se rendre dans les régions de conflit pour lutter aux côtés de ces organisations terroristes, nous appuyons pleinement le point de vue exprimé par le Secrétaire général dans son Plan d’action pour la prévention de l’extrémisme violent (A/70/674), à savoir que la communauté internationale doit adopter une approche plus globale, qui comprenne non seulement les mesures de lutte contre le terrorisme axées sur la sécurité, mais aussi des mesures qui s’attaquent aux causes de l’extrémisme violent aux échelons local, régional et mondial.

Dans le cadre du Forum mondial de lutte contre le terrorisme que la Turquie a coprésidé en 2011 jusqu’à hier, lorsqu’elle a passé le témoin au Maroc, la question de la radicalisation a été notre priorité dès le début. Le Forum a ainsi élaboré un certain nombre de documents sur les bonnes pratiques, dont certains ont été mentionnés dans la déclaration faite au nom de l’UE. Ce faisant, nous avons essayé de formuler et de mettre en place des solutions durables aux problèmes de notre région. Nous ne pouvons pas éliminer Daech ou le Front el-Nosra sans nous attaquer à tous les griefs et facteurs qui ont conduit à l’apparition de ces groupes.

À cet égard, nous ne devons pas oublier que la répression des aspirations démocratiques du peuple syrien par le régime au pouvoir, ses politiques qui créent des divisions sectaires et sa perpétration de crimes de guerre et de violations massives des droits de l’homme ont créé un terrain fertile pour la radicalisation, l’extrémisme et le recrutement de combattants terroristes étrangers par l’EIIL. Il est regrettable que le représentant du régime, qui a depuis longtemps perdu toute légitimité, ait une fois de plus choisi d’utiliser cette tribune pour déformer les faits. La communauté internationale doit se souvenir qu’on ne pourra mettre fin aux atrocités et à la catastrophe humanitaire en cours en Syrie qu’en s’attaquant à la racine du problème, à savoir la répression violente des aspirations démocratiques des Syriens.

La Turquie voit dans l’ONU la plateforme privilégiée pour la promotion d’une position unie contre le terrorisme. Alors que nous approchons de l’examen décennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des

Nations Unies, je réitère que la Turquie est déterminée à continuer d’aborder de façon résolue et systématique la lutte contre le terrorisme de tout type, en coopération avec ses partenaires et alliés.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Blanchard (Canada) : Avant de commencer, je voudrais dire que c’est un honneur et un privilège pour moi de prendre la parole pour la première fois devant le Conseil de sécurité et, ainsi, représenter fièrement mon pays, le Canada.

Qu’il me soit permis, au nom du Canada, des Canadiens et des Canadiennes, d’offrir à toutes les récentes victimes du terrorisme et à leurs familles nos plus sincères expressions de sympathie, d’appui et d’amitié dans ces moments difficiles.

J’aborderai deux enjeux : d’une part, les valeurs qui orientent nos politiques et nos actions et, d’autre part, la nature des efforts du Canada pour lutter contre le terrorisme, à la fois sur notre territoire et à l’échelle internationale.

En premier lieu, au sujet de nos valeurs, je voudrais dire d’entrée de jeu qu’au Canada, nous aspirons à bâtir une société qui se caractérise par une gouvernance inclusive et responsable, un pluralisme pacifique et le respect de la diversité et des droits de la personne. Après tout, notre lutte contre l’extrémisme se livre essentiellement sur le plan des valeurs. Nous ne cherchons pas la division. Nous cherchons plutôt à édifier une société où chacun a sa place, où tous les droits sont respectés et où chaque personne est traitée dans la dignité. Nous cherchons à bâtir des institutions responsables et un contexte offrant des possibilités pour tous. Les sociétés qui aspirent à atteindre de tels objectifs sont, à notre avis, plus résilientes face à l’extrémisme. Nous ne prétendons pas avoir atteint ces objectifs; beaucoup reste à faire. Mais nous sommes convaincus que les efforts en ce sens font partie intégrante de l’édification d’une société plus sûre et de la lutte contre le terrorisme. Il est par ailleurs essentiel de promouvoir la pensée critique par l’éducation, d’appuyer l’autonomisation des femmes et d’assurer la participation active des jeunes à la société, pour ainsi créer des sociétés pacifiques et prospères et prévenir l’extrémisme violent.

(*l’orateur poursuit en anglais*)

La lutte contre le terrorisme ne passe pas seulement par la répression et des mesures de sécurité. C’est également une question d’interaction avec les populations locales, à bien des égards.

(*l’orateur reprend en français*)

Des efforts menés localement donnent des résultats prometteurs. Par exemple, le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, de Montréal, que le Secrétaire général a visité pendant sa récente visite au Canada, en février, et le programme ReDirect du service de police de Calgary sont deux initiatives locales qui ont le potentiel d’inspirer la communauté internationale.

En deuxième lieu, je parlerai de notre stratégie pour lutter contre le terrorisme. De l’avis du Canada, le seul moyen de nous assurer que nos efforts pour lutter contre le terrorisme portent fruit passe par une action collective pour mettre fin aux activités des groupes terroristes. Le Canada croit que l’ONU a un rôle essentiel à jouer dans cette approche. L’Organisation occupe une place unique pour augmenter la cohésion et la coordination des efforts internationaux afin de combattre l’extrémisme violent. Le Canada cautionne sans réserve les travaux du Conseil de sécurité visant à concevoir une approche unifiée pour combattre le terrorisme. C’est pourquoi, par exemple, nous avons coparrainé les résolutions 2178 (2014) et 2253 (2015) du Conseil. Ce soutien se traduit par ailleurs par l’intention du Canada de demander un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2021-2022. En tant que pays dont la plus grande force réside dans son respect de la diversité et du pluralisme, le Canada estime pouvoir faire profiter les autres de son expérience du développement d’une société pacifique et résiliente, en particulier en raison de la nécessité actuelle de prévenir l’extrémisme violent.

Le Canada soutient pleinement l’approche pour l’ensemble de l’ONU exposée dans le plan d’action du Secrétaire général pour la prévention de l’extrémisme violent, ainsi que l’appel qu’il lance pour améliorer la coopération régionale en ce sens. Il sera essentiel d’assurer une cohérence tout au long des efforts du système des Nations Unies pour en assurer une mise en œuvre efficace.

(*l’orateur poursuit en anglais*)

Afin de protéger les Canadiens contre la menace changeante du terrorisme, le Gouvernement du Canada a, au cours des dernières années, établi dans la loi des outils qui permettent aux organismes d’application de

la loi et de sécurité nationale de prendre les mesures qui s'imposent, notamment en ce qui concerne la question des voyageurs extrémistes. Le Gouvernement du Canada est déterminé à s'assurer que nos outils permettent d'atteindre un équilibre adéquat entre la sécurité collective et les droits et libertés collectifs. Le Canada appuie sans réserve les efforts continus visant à couper l'accès des terroristes à des fonds. Les organisations terroristes et d'autres criminels ont prouvé qu'ils savent s'adapter et qu'ils sont opportunistes; ils exploitent les faiblesses des régimes de réglementation internationaux, ce qui leur permet de financer leurs activités illégales sans être repérés.

Afin de restreindre le financement des activités terroristes et le blanchiment d'argent, tous les pays doivent corriger ces lacunes réglementaires par la mise en œuvre efficace des normes internationales du Groupe d'action financière (GAFI). Nous continuons de travailler en étroite collaboration afin de donner suite au récent examen du GAFI quant à la mise en œuvre par les pays de mesures pour contrer le financement des activités terroristes. Les pays devraient immédiatement s'employer à corriger les lacunes recensées. Le Canada est résolu à maintenir un régime exhaustif et rigoureux qui est à l'avant-garde de la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

De plus, le Canada s'emploie à lutter contre l'utilisation d'Internet par les terroristes. Cela étant dit, nous sommes conscients qu'il faut protéger la liberté d'expression. Le Canada collabore avec un certain nombre de pays afin de lutter contre la propagande de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) sur Internet et de contrecarrer sa capacité à recruter des membres et à financer ses activités au moyen d'appels en ligne. Le Canada collabore également avec un certain nombre de pays afin de lutter contre la présence de l'EIIL sur Internet grâce à des communications stratégiques et à des contre-discours. Ces activités aident à contrecarrer la capacité de l'EIIL à recruter des membres, à financer ses activités au moyen d'appels en ligne et à propager son idéologie. Le Canada se réjouit des efforts visant à aider les tierces parties à s'opposer aux messages de l'EIIL et promouvoir des contre-discours positifs et réalistes dans la région et ailleurs.

Alors que nous nous attelons à l'examen décennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, nous sommes conscients des nouvelles difficultés, mais nous croyons aussi qu'il y a lieu d'être optimistes. Nous savons que le terrorisme a évolué et nous sommes témoins des nouvelles méthodes et tactiques et des nouveaux outils qu'utilisent les groupes terroristes. Nous faisons preuve d'un optimisme prudent cependant, parce que nous avons vu la communauté internationale se tourner vers une intervention coordonnée et globale. Nous devons continuer d'aller dans cette direction et de renforcer ensemble notre approche. Le Canada se réjouit à l'idée de faire partie de la solution.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Sabarullah Khan (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration présentée par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, et voudrait faire les observations suivantes à titre national.

Ce jour est un jour férié à Sri Lanka. Il marque le Nouvel An singhalais et tamoul, et notre mission permanente est fermée pour la journée. C'est pourquoi je suis seul ici et non accompagné de collègues à ma suite dans cette salle.

Aujourd'hui, tous les Sri Lankais fêtent la nouvelle année, mais, il y a quelques années seulement, la situation était bien différente. Sri Lanka, qui a souffert sous le joug oppressif du terrorisme pendant près de trois décennies, jusqu'en 2009, comprend les problématiques qui s'y rattachent et encourage les efforts sincères visant à renforcer le système des Nations Unies, son rôle et son efficacité, dans la gestion de cette question. Sri Lanka condamne catégoriquement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Il s'agit d'un fléau qui n'est pas limité à un pays ou une région mais se propage à travers les frontières nationales.

Nous restons profondément préoccupés par la menace terrible et croissante que posent les combattants terroristes étrangers. Ce phénomène a pris des proportions alarmantes, au vu des morts et des destructions causées par ces organisations. Nous devons également envisager des moyens nouveaux et novateurs de lutter contre l'expansion de cette menace.

Aujourd'hui, le terrorisme vise les communautés vulnérables et marginalisées, les enfants, les minorités, les femmes et les filles. Il est donc impératif que, par des actions proactives, nous incluions et engagions activement les entités du système des Nations Unies qui s'occupent des enfants, des minorités, des femmes et des filles. L'élimination de la pauvreté, conjuguée à l'augmentation des perspectives sociales et économiques,

est essentielle pour contrer les sentiments de frustration et la menace de la radicalisation. L'Assemblée générale a adopté à l'unanimité la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en vue de renforcer les efforts nationaux, régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme.

Nous devons également reconnaître que les éléments de base propres à renforcer la coopération internationale dans ces domaines figurent déjà dans les efforts déployés par l'Assemblée générale, en particulier le Comité spécial sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international. Je dois mentionner dans ce contexte que, malgré l'appui de la plupart des États Membres et un mandat de l'Assemblée générale visant à ce que soit mis en place un cadre juridique global qui comblerait les éventuelles lacunes existant dans les conventions sectorielles existantes sur le terrorisme, la volonté politique nécessaire ne s'est, hélas, pas mobilisée, ce qui aurait permis de sortir de l'impasse actuelle où se trouve le projet de convention générale sur le terrorisme international.

Il convient à ce stade de rappeler que la conclusion d'une convention générale était l'un des principaux éléments du plan d'action de 2005 pour lutter contre le terrorisme. Tout en reconnaissant la persistance de ces efforts, ma délégation exhorte les États Membres à coopérer pleinement au règlement de toutes les questions en suspens afin de veiller à ce qu'une convention générale puisse être conclue. Au vu des menaces auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui, cette tâche est on ne peut plus urgente, et nous disposons déjà des éléments de base nécessaires à la formulation d'une réponse globale à ces menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais remercier la présidence chinoise de son invitation à participer à ce débat public sur une question aussi importante pour la communauté internationale, ainsi que le Secrétaire général pour l'exposé qu'il a présenté au début de ce débat.

L'Argentine condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes manifestations, et estime que les actes terroristes constituent une menace non seulement pour la paix et la sécurité internationales, mais également pour la dignité humaine, la coexistence pacifique et civilisée, la stabilité et la consolidation de la démocratie et le développement économique et social des nations. Les actes de terrorisme sont criminels et injustifiables, quels qu'en soient les motifs, les auteurs, ou le lieu où ils sont commis. Le terrorisme doit être combattu dans le cadre de l'état de droit et le respect des droits fondamentaux, ce qui exige une coopération organique et continue, ayant une légitimité juridique et en conformité avec le droit international, le droit international des réfugiés, le droit international humanitaire et les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Nous sommes convaincus que la riposte à opposer au terrorisme ne peut pas et ne doit pas être unidimensionnelle, mais doit être fondée sur une approche globale, comme en témoigne la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Les efforts nationaux, régionaux et internationaux dans ce domaine doivent reposer sur une mise en œuvre équilibrée des quatre piliers de la Stratégie.

Nous devons reconnaître que l'émergence d'une violence extrême est due, dans de nombreux cas et entre autres facteurs, à des causes profondes liées à des motivations raciales, religieuses, culturelles et économiques, à la violation des droits de l'homme, des droits civils et des droits politiques, aux inégalités, à la corruption, à la pauvreté et à la mauvaise gouvernance. C'est pourquoi nous devons intensifier les activités de prévention. En ce sens, on ne saurait trop souligner l'importance cruciale de l'éducation dans la lutte contre la discrimination, la xénophobie, le racisme et les autres formes d'intolérance, ainsi que dans la promotion d'une culture de la tolérance, du dialogue et de la diversité. Dans ce contexte également, le rôle des médias est essentiel.

C'est pourquoi l'Argentine appuie le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent du Secrétaire général, compte tenu de son caractère préventif qui vise à établir un cadre global de lutte contre l'extrémisme violent qui mène au terrorisme, dans le plein respect du droit international, du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit international des réfugiés.

L'Argentine convient que les combattants terroristes étrangers constituent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales, et réaffirme la nécessité pour les États de remplir leurs obligations en vertu des résolutions 1373 (2001), 1624 (2005), 2170 (2014) et 2178 (2014), entre autres, du Conseil de sécurité. En effet, la gravité et la complexité de la

menace actuelle, qui comprend un flot de combattants terroristes étrangers sans précédent et de réseaux de facilitation qui alimentent de nombreux conflits dans diverses régions du monde, accroissent indéniablement le risque d’attentats terroristes.

Étant donné que l’émergence et le rôle des combattants terroristes étrangers tiennent également à des questions sous-jacentes, notamment l’exclusion sociale, la discrimination, l’intolérance ethnique, religieuse et idéologique, entre autres facteurs, il s’avère nécessaire d’adopter une approche inclusive, fondée sur la coopération internationale nécessairement multidimensionnelle et multidisciplinaire qui exige l’engagement des services de sécurité et des organisations qui s’occupent du développement, des politiques sociales et de l’éducation, et leur interdépendance.

Pour notre région, bien qu’elle loin de la zone des conflits, la menace des combattants terroristes étrangers reste une source de préoccupation qui exige des actions préventives. En ce sens, cette question est suivie par le Forum spécial sur le terrorisme du Marché commun du Sud et les États associés, au sein duquel l’Argentine souligne qu’il importe de renforcer la coopération avec les pays de la région grâce à la coopération et au contrôle effectif des frontières.

Il est essentiel de redoubler d’efforts pour prévenir et réprimer le financement du terrorisme, ce qui exige de suivre les pistes financières, de coordonner les activités de la police, des enquêteurs et des procureurs, d’obtenir et de préserver des preuves tangibles, et d’établir une coopération internationale multilatérale et bilatérale solide et souple. À cet égard, il convient de souligner le décret No 918/2012, promulgué par mon pays, qui prévoit le gel administratif des avoirs ou de l’argent des individus désignés par le Conseil de sécurité en application de la résolution 1267 (1999) et de pays tiers, conformément à la résolution 1373 (2001).

Le phénomène terroriste s’est modifié ces dernières années, en particulier au niveau du recrutement et de la propagande. Les organisations terroristes utilisent les nouvelles technologies et tirent parti des outils de communication, notamment Internet et les réseaux sociaux. Les réseaux sociaux sont un moyen important de diffusion de propagande et de recrutement. Par sa sophistication et le style de ses productions, la propagande des terroristes cible délibérément les jeunes de diverses sociétés, leur offrant un grisant mélange d’idéalisme, d’enthousiasme, d’inclusion et de violence sanguinaire.

Il faut travailler en étroite collaboration avec les fournisseurs de ces services pour faire face à l’accroissement du nombre de combattants terroristes étrangers, non seulement pour détecter et endiguer leur recrutement, mais aussi pour neutraliser une propagande massive qui justifie et glorifie les crimes. Une autre question importante est l’aide aux familles des victimes, non seulement pour assurer leurs besoins, leur fournir une aide psychologique et maintenir vivant le souvenir des victimes, mais aussi pour qu’ils puissent jouer le rôle important de faire contrepoids aux discours des terroristes.

Notre pays, qui a été victime d’attaques terroristes meurtrières, suit cette question avec la plus grande attention, comme le montre le fait que l’Argentine a récemment ratifié la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire de 2005 et qu’elle a participé à la récente conférence de Genève sur la prévention de l’extrémisme violent. De même, l’Argentine participera activement au cinquième examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui aura lieu en juin.

Enfin, nous réaffirmons le rôle central joué dans la lutte contre le terrorisme par l’ONU, en tant que pilier du système multilatéral et en tant qu’Organisation à composition universelle assumant la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes convaincus que l’action multilatérale, par l’intermédiaire de l’ONU, conformément aux principes de l’Organisation, nous permettra de faire face à la menace terroriste dans le plein respect du droit international et du droit international humanitaire, et d’assurer un monde plus sûr pour tous.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Éthiopie.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d’avoir organisé le présent débat public sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d’actes de terrorisme. Ce que les attaques terroristes dont nous sommes trop souvent témoins dans différentes régions du monde indiquent, c’est que le terrorisme et l’extrémisme violent constituent bel et bien une menace commune à la paix et la sécurité pour chacun d’entre nous, et exigent une intervention commune et collective de notre part.

Je saisis cette occasion pour féliciter le Secrétaire général d’avoir pris l’initiative de mobiliser une action

internationale pour lutter contre le terrorisme et l’extrémisme violent, et je le remercie moi aussi de son exposé de ce matin.

Il n’y a pas de manque de volonté officielle de lutter contre le terrorisme car nous déclarons tous être déterminés à le combattre. Ce qui fait gravement défaut, c’est bien entendu une action coordonnée et efficace à tous les niveaux. Et pourtant, la nature de la menace à laquelle nous devons faire face a évolué et s’est développée ces 10 dernières années. Les groupes terroristes et leurs affiliés ont établi entre eux une meilleure coordination que nous, les États Membres, avons pu le faire. Ils sont également devenus plus experts dans l’utilisation efficace d’Internet et des médias sociaux pour diffuser leur idéologie extrémiste et recruter des combattants étrangers. La question des combattants étrangers existe de longue date et, par moments, des pays tel le mien ont eu du mal à être compris quand ils appelaient à faire preuve de vigilance.

Il est impossible de lutter contre la menace croissante posée par ces terroristes et extrémistes sans établir une coopération et une coordination concrètes, notamment par l’échange de renseignements, le renforcement de la sécurité des frontières, la mise en place de mécanismes de coopération et le partage d’expériences utiles entre les États Membres et en leur sein. Nous devons néanmoins reconnaître que l’hypocrisie et les deux poids, deux mesures qui se manifestent dans l’approche que nous avons adoptée jusqu’à présent nuisent à nos efforts visant à faire face à la menace posée par le terrorisme de manière efficace, cohérente et coordonnée.

Je suis heureux que la note de cadrage (S/2016/306, annexe) tienne compte à juste titre de ce problème et je suis on ne peut plus d’accord sur la nécessité d’éviter ces problèmes si nous voulons vraiment obtenir des résultats concrets sur le terrain. Tout cela signifie cependant que nous devons examiner de manière approfondie nos efforts de lutte contre le terrorisme, et j’espère que l’examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies prévu en juin permettra de mieux comprendre les difficultés rencontrées dans le cadre de sa mise en œuvre et de formuler des recommandations adéquates sur la voie à suivre.

Enfin, je tiens à réaffirmer la forte volonté de l’Éthiopie de combattre le fléau du terrorisme et sa ferme détermination à établir une coopération régionale et internationale efficace à cet égard. L’Éthiopie est située dans une des régions les plus instables d’Afrique, qui doit faire face à des niveaux croissants de terrorisme et de radicalisation. Les effets du conflit et l’acte d’allégeance de certains éléments des Chabab à l’État islamique ont récemment aggravé la situation.

En conséquence, nous devons absolument disposer de mécanismes efficaces de coopération en matière de sécurité commune, et c’est pourquoi les États membres de l’Autorité intergouvernementale pour le développement ont accepté de mettre en place un cadre de coopération en matière de sécurité régionale et un cadre de dialogue régulier sur la sécurité et de coordination dans ce domaine pour s’attaquer aux menaces et problèmes communs en la matière. Seules une telle coopération et une telle coordination permettront à nos efforts de lutte antiterroriste d’avoir de véritables effets, et nous considérons que l’ONU pourrait apporter une contribution considérable en appuyant ces mécanismes régionaux et en renforçant leurs capacités.

Je terminerai en formulant l’espoir que nous passerons des paroles aux actes dans la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent. C’est d’ailleurs ce que la situation exige, et nous devons tous relever ce défi.

Le Président (*parle en chinois*) : Plusieurs délégations ont demandé à prendre la parole pour faire de nouvelles déclarations. J’ai l’intention d’accéder à ces demandes. Je demanderai toutefois à chaque délégation de se limiter à une déclaration supplémentaire.

Je donne la parole au représentant d’Israël.

M. Heumann (Israël) (*parle en anglais*) : Nous aurions souhaité ne pas avoir à faire une nouvelle déclaration mais, aujourd’hui, plusieurs États ont à nouveau montré quelles étaient leurs véritables intentions. Ils considèrent le débat d’aujourd’hui non pas comme un cadre visant à lutter contre le terrorisme mais comme une tribune leur permettant de montrer du doigt Israël par des accusations infondées et des remarques incendiaires.

Le fait est qu’Israël se trouve en première ligne de la lutte contre le terrorisme. Il est peut-être commode de nous montrer du doigt, mais cela ne règle pas le cœur du problème. Au lieu de se concentrer de manière obsessionnelle sur Israël, ces représentants devraient condamner les véritables auteurs d’actes terroristes. Tout au long du débat d’aujourd’hui, il est clairement apparu que certains États ont beaucoup à dire s’agissant de mon pays. Je proposerais à ces pays de se pencher d’abord sur

leurs propres problèmes internes avant de répandre des accusations sans fondement contre les autres.

Je suis certain que, dans un instant, nous entendrons une nouvelle fois l'Iran essayer de détourner l'attention de sa vraie nature. Cependant, au Moyen-Orient, là où il y a du terrorisme, il y a l'Iran, qui est à la tête de la déstabilisation et de la radicalisation. L'Iran parraine le terrorisme au Liban, à Gaza, au Yémen, pour ne donner que quelques exemples, et, le Hezbollah agissant pour son compte, l'exporte à travers le monde.

Je tiens en particulier à faire une observation sur ce qu'a dit le représentant saoudien. Il est étrange que l'Arabie saoudite réprimande les autres de manière aussi confiante. La démarche qu'elle a elle-même adoptée pour gérer les conflits semblent consister à procéder à des bombardements aériens aveugles à grande échelle en ne faisant aucun cas de la vie des hommes, des femmes et des enfants se trouvant sur place. Des milliers de personnes ont été tuées lors de ces bombardements. Dans un cas, plus de 70 civils ont été tués quand un mariage a été directement bombardé au Yémen.

L'accusation du représentant saoudien selon laquelle les mesures prises par mon pays pour protéger ses citoyens alimentent le terrorisme démontre une incompréhension totale de ce qu'est le terrorisme, de ses causes et des moyens de le combattre. Puisqu'il semble que le représentant saoudien ne s'y retrouve plus sur cette question, je me permets de l'inviter chaleureusement, lui et ses conseillers, à participer à une des nombreuses séances de formation d'experts internationaux sur la lutte contre le terrorisme organisées par Israël. Je suis sûr que cela lui sera utile.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Safaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a entendu aujourd'hui le représentant de l'un des principaux pays adeptes du terrorisme d'État, la Puissance occupante dans le territoire palestinien, formuler des propos inacceptables et dénués de vérité à l'encontre de mon pays, ces mêmes propos sans fondement qui sont répétés à l'infini dans cette salle. Cela ne doit en effet nullement nous surprendre que le représentant d'un régime de terreur connu en tant que tel depuis sa création accuse une nation qui a perdu plus de 17 000 de ses citoyens au cours des 35 dernières années, dont un grand nombre ont été victimes d'attentats terroristes odieux directement commandités par des éléments de ce régime. Nous nous souvenons tous de l'exemple bien connu de l'incident au cours duquel des scientifiques nucléaires iraniens ont été sauvagement assassinés sous les yeux horrifiés des membres de leur famille.

Le traitement brutal des peuples sous occupation étrangère est la plus grave forme de terrorisme. Il ne fait selon nous aucun doute que ce régime s'est rendu coupable d'actes d'agression, d'occupation, de meurtres de civils, notamment des femmes et des enfants, de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et d'autres actes criminels, et qu'il a également transformé des millions de Palestiniens en réfugiés loin de leur terre ancestrale. Son réseau de terrorisme d'État peut se targuer d'une longue liste d'opérations meurtrières menées dans le monde entier, et il continue de faire peser la menace de nouvelles tueries.

Je vais également réagir aux allégations infondées proférées contre mon pays par l'Ambassadeur de l'Arabie saoudite ce matin, allégations que je rejette catégoriquement. L'Arabie saoudite a tenté de détourner l'attention de la communauté internationale de la principale menace dans notre région, à savoir les terroristes et les groupes extrémistes qui s'inspirent de l'idéologie *takfiriste*, notamment Daech. Le discours que tient l'Arabie saoudite contre l'Iran ne peut qu'aider les auteurs de crimes contre les Palestiniens et faciliter la tâche des extrémistes violents.

L'Ambassadeur de l'Arabie saoudite a faussement accusé l'Iran de déstabiliser la région en s'ingérant dans les affaires intérieures des États de la région, mais c'est en fait l'idéologie d'exclusion diffusée dans le monde islamique depuis des décennies à partir de l'Arabie saoudite qui inspire les forces les plus destructrices au Moyen-Orient. Nous savons qui a soutenu les Taliban et qui sont de nombreux éléments à la tête d'Al-Qaida et de Daech, et nous savons d'où provient l'assistance financière qu'ils reçoivent depuis de nombreuses années.

Un autre facteur déstabilisateur sont les tentatives faites par l'Arabie saoudite pour marginaliser certains groupes de population. Nous avons pu le constater en Arabie saoudite et dans certains pays de la région, et cela conduit au sectarisme. Cette approche est à l'origine de l'intervention militaire saoudienne au Yémen, qui a eu de graves conséquences humanitaires, et de la tentative faite par l'Arabie saoudite pour imposer sa volonté dans d'autres pays afin de marginaliser les groupes qu'elle n'aime pas. Si l'Iran n'a jamais envahi aucun pays, l'Arabie saoudite a envahi deux pays voisins

ces dernières années pour étouffer des soulèvements. L'Arabie saoudite doit mettre un terme à ses politiques sectaires et s'employer à rétablir la sécurité et la stabilité dans la région.

L'Iran participe activement à la lutte contre les groupes terroristes et extrémistes dans la région. Nous avons commencé par sécuriser nos frontières pour prévenir tout déplacement en provenance ou en direction des zones contrôlées par ces groupes. Dans de nombreux cas, les autorités iraniennes ont arrêté et appréhendé des individus qui tentaient d'utiliser le territoire iranien comme voie de transit ou pour faire parvenir une assistance matérielle aux terroristes. Nous continuerons de lutter résolument pour contribuer à l'élimination de cette menace.

La séance est levée à 19 h 55.